



DIRECTION RÉGIONALE ET
INTERDÉPARTEMENTALE
DE L'HÉBERGEMENT ET DU
LOGEMENT



Les « travailleurs clés » à la Française ?

Étape 2 : Analyse qualitative



Directrice de la publication : Dominique Alba
Étude réalisée par : Jean-François Arènes, Emmanuelle Pierre-Marie, Pauline Virot, Martin Wolf
Sous la direction de : Audry Jean-Marie
Cartographie : Anne Servais
Mise en page : Apur
www.apur.org

Sommaire

1. Préambule	1
1.1.1. Méthodes d'enquête de terrain	1
1.1.2. Les profils des personnes rencontrées.....	2
1.1.3. Conditions d'entretien	3
2. Éléments de définition : le caractère clé et les difficultés à se loger	5
2.1.1. Travailleurs clés: l'impossible définition?	5
2.1.2. Les contraintes horaires et les astreintes comme premiers critères	7
2.1.3. Une prise en compte encore embryonnaire de la problématique clé	8
2.2.1. La montée de la précarité résidentielle en Ile-de-France.....	10
2.2.2. Une définition de l'urgence en fonction de sa propre situation.....	11
2.2.3. La question de l'acceptation des conditions de logement.....	12
3. Les variables structurant la perception des situations résidentielles	15
3.1.1. Les stratégies permettant d'accéder à un logement ne reposent que rarement sur des motivations professionnelles	15
3.1.2. Le sésame du logement social.....	17
3.1.3. Le rêve de l'accès à la propriété.....	18
3.2.1. La mise en couple fonde les choix stratégiques.....	19
3.2.2. La naissance d'un enfant comme point de rupture	20
3.2.3. Les ruptures conjugales peuvent constituer un frein à l'accès au logement	23
3.3.1. La frontière vécue entre Paris, la banlieue et le reste de la France	24
3.3.2. Les stations de métro structurent les représentations de la ville	28
3.3.3. Le quartier, socle de l'attractivité urbaine	30
3.4.1. L'éloignement : une contrainte intégrée.....	33
3.4.2. Travailler en horaires décalés : un handicap en termes de mobilité	34
4. Des stratégies fondées selon une appréhension approximative du fonctionnement du marché du logement	39
4.1.1. De réelles asymétries d'information entre demandeurs	39
4.1.2. L'autocensure face à des asymétries imaginées	41
4.1.3. Le fantasme des « profiteurs »	43
4.2.1. Les attributions de logements sociaux, jugées injustes, sont source de ressentiment.....	45
4.2.2. L'incompréhension face aux critères de priorisation existants.....	48
4.2.3. L'opacité risque de décrédibiliser le logement en tant qu'outil de justice sociale	49
4.3.1. Une plus grande confiance dans les interlocuteurs professionnels que dans les institutions publiques.....	50
4.3.2. Les stratégies d'optimisation	51
4.3.3. La débrouille et le bricolage pour correspondre aux critères de sélection	52
5. Annexes	55
5.1. Ménages rencontrés.....	55
5.2. Frises.....	56

1. Préambule

1.1.1. Méthodes d'enquête de terrain

L'enquête qualitative comme complément de l'analyse quantitative

Après la réalisation des deux premières phases de l'étude relative aux « travailleurs clés » à la française (la journée d'atelier et l'étude quantitative), le rapport qualitatif constitue la dernière étape avant celle des recommandations. Elle s'inscrit en complément de l'analyse quantitative : elle doit fournir les éléments demeurés « invisibles » dans le cadre de la démarche quantitative et alimenter la réflexion qui servira de socle aux recommandations. La démarche qualitative permet d'isoler les changements de vie ayant des conséquences sur les choix en matière de logement et de mettre en exergue les moments charnières des parcours professionnel et résidentiel. Pour ce faire, il est nécessaire de percevoir les multiples aspects d'un même problème : les difficultés des travailleurs à se loger en Ile-de-France.

Des entretiens avec des ménages et des professionnels

L'analyse qualitative passe tout d'abord par une **approche compréhensive des stratégies des ménages** en termes de mobilités professionnelle, résidentielle et quotidienne. Il est nécessaire de mieux comprendre les modes de vie de ces ménages, mettre en lumière les stratégies des acteurs (comprendre leurs choix professionnels, résidentiels, familiaux, personnels) et ainsi détecter les moments charnières (nouvel emploi, mise en couple, naissance, déménagement, séparation, etc.) qui induisent des conséquences sur les parcours de vie individuels, familiaux et professionnels.

Des entretiens avec des professionnels (DRH, assistants sociaux) ont ensuite été menés pour détailler les politiques mises en œuvre au sein des entreprises et les discours qui les accompagnent. Ils ont pour but de recueillir des informations sur les principales difficultés rencontrées par leurs salariés, de comprendre les politiques mises en œuvre au sein des entreprises et institutions, de mesurer les impacts de ces politiques quant aux mobilités résidentielles et quotidiennes des salariés et enfin d'intégrer le point de vue des professionnels du logement sur les difficultés à se loger et le caractère clé des demandeurs. Ces rencontres avec des professionnels, qui n'étaient pas envisagées lors du lancement de l'étude, ont également été organisées afin de confronter leurs points de vue à ceux des ménages et ainsi d'avoir accès à une vision globale des problématiques de logement des travailleurs clés.

Les obstacles

L'enquête s'est trouvée confrontée à plusieurs obstacles, le principal ayant été l'organisation des rencontres avec des travailleurs, qui a été ardue dans un premier temps. Les directeurs des ressources humaines présents lors de la journée d'atelier du 28 mai 2013 étaient en effet frileux à l'idée de transmettre à l'APUR les coordonnées de leurs salariés susceptibles d'être rencontrés. Les premiers entretiens ont été réalisés auprès de personnes identifiées par le biais des réseaux personnel et professionnel. Les échanges avec des assistants sociaux et des chargés de politiques sociales lors des entretiens professionnels ont ensuite permis d'obtenir des « portes d'entrée » vers des travailleurs rencontrant des difficultés de logement. Une annonce a également été postée sur le site Internet et la page Facebook de l'APUR. Enfin, la Direction du Logement de l'Habitat de la Mairie de Paris a accepté d'envoyer une proposition d'entretien dans le courrier de renouvellement de la demande de logement social auprès de la Ville de Paris. C'est cette dernière méthode qui a suscité le plus de retours et qui a également permis de rencontrer les personnes les plus en difficulté parmi l'échantillon. Ayant reçu une publicité en même temps que ce courrier officiel, ils ont cependant associé cette démarche aux pouvoirs publics, plus particulièrement aux services s'occupant du logement social. Ils étaient donc ceux qui attendaient le plus d'aide de notre part, aide que nous ne pouvions leur offrir. Cela a sans doute introduit un biais dans leurs discours, notamment dans le sens où ils cherchaient plus à justifier la légitimité de leur demande, en insistant plus particulièrement sur l'urgence relative de leur situation, qu'à témoigner de leurs difficultés bien réelles à se loger.

1.1.2. Les profils des personnes rencontrées

36 « travailleurs clés » (qui se perçoivent comme tels) ont été rencontrées au cours d'entretiens avec des ménages. Un tableau détaillant les caractéristiques de ces ménages (sexe, âge, situation matrimoniale, nombre d'enfants, lieu de résidence, type de logement, surface du logement, nombre d'occupants, appréciation de la situation de logement, type et ancienneté de la demande de logement social, métier, mobilité entre le lieu de résidence et le lieu de travail, travail en horaires décalés) est consultable en annexe.

17 professionnels ont été rencontrés au cours de 10 entretiens et réunions de travail.

Les ménages

Des échanges avec 36 personnes ont eu lieu au cours des 30 entretiens effectués avec des ménages (quatre entretiens ayant eu lieu en présence de deux personnes et un en présence de trois personnes). Tous ces entretiens ont été anonymisés.

Les profils des personnes rencontrés sont extrêmement variés :

- des situations matrimoniales très diversifiées : 13 personnes mariées, 13 personnes divorcées ou séparées, deux personnes en concubinage (dont une s'inscrivant également dans la catégorie des divorcés), une veuve et 9 célibataires. Deux de ces ménages sont des familles recomposées ;
- la moyenne d'âge du panel est légèrement supérieure à 40 ans, la personne la plus jeune ayant 21 ans et la plus âgée, 69 ans ;
- le panel comporte plus de femmes que d'hommes : 24 femmes pour 12 hommes ;
- une courte majorité de 18 personnes réside à Paris, 13 personnes résident en petite couronne, 4 dans le reste de l'Île-de-France et une dans l'Oise ;
- les statuts d'occupation sont également très variés : 10 locataires dans le privé, 10 personnes logées dans le parc locatif social, 3 personnes occupant des logements de fonction, 5 propriétaires, une personne en colocation, 2 personnes habitant dans une résidence sociale, 2 personnes hébergées à l'hôtel, 2 personnes – dont une est sans domicile fixe – hébergées chez des amis et une personne vivant dans un foyer de migrants. Plusieurs situations de suroccupation ou de logements insalubres ont été constatées ;
- malgré la diversité des professions exercées, toutes les personnes rencontrées ont estimé qu'elles exerçaient un métier « clé ». Parmi celles-ci, on trouve : deux institutrices, un policier, un électricien retraité de la RATP, un électricien des réseaux d'eau, une gardienne d'école, deux ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles), trois cantinières, trois assistantes maternelles, deux éboueurs, deux égoutiers, une infirmière, une aide-soignante, une monitrice-éducatrice (pour handicapés mentaux), un auxiliaire de vie social, un agent de sécurité incendie, une vendeuse dans une épicerie, deux auxiliaires puéricultrices, une gardienne d'immeuble, trois auxiliaires de vie, un tourneur-fraiseur, une agent de la mairie, un agent de nettoyage, une secrétaire et deux cuisiniers.

Les professionnels

17 personnes plus ou moins directement en charge des politiques de logement au sein de leurs entreprises, ainsi que quelques professionnels du secteur du logement ont été rencontrés au cours des 10 entretiens réalisés avec des professionnels :

- 6 assistants sociaux (secteurs hospitalier, réseaux de distribution, énergétiques industrie cosmétique, administration publique, assurances). Au cours d'une réunion de travail, ils ont tous témoigné de leur implication grandissante dans la gestion des dossiers de logement ;
- 2 DRH (énergie et transports) ;
- 2 pompiers responsables du « bureau logement » ;
- une responsable paye et administration sociale, également en charge de la politique d'Action logement (hôpital) ;
- la chargée d'Action logement et la chargée de mission insertion et Social Business d'une entreprise de BTP ;
- un directeur d'un centre de collecte des déchets ;
- 3 collecteurs d'Action logement.

1.1.3. Conditions d'entretien

Des entretiens semi-directifs

Les entretiens étaient semi-directifs et duraient entre 1 h et 1 h 30. Un entretien semi-directif diffère d'un questionnaire standardisé, notamment en créant les conditions d'une discussion relativement libre. Il permet ainsi d'obtenir des informations précises sur les thèmes préalablement sélectionnés. Choisir cette forme d'entretien, c'était se donner la possibilité de saisir la complexité des choix et de déterminer les facteurs qui poussent à mettre en place les différentes stratégies d'accès au logement.

Parmi les ménages, 13 entretiens ont eu lieu à domicile, 9 sur le lieu de travail, 7 dans les locaux de l'APUR et 2 par téléphone. Parmi les professionnels, 8 entretiens ont eu lieu sur le lieu de travail, et 2 dans les locaux de l'APUR.

Des discours parfois déformés

Certains professionnels ont parfois eu tendance à tenir des discours institutionnels sans émettre des critiques vis-à-vis des politiques sociales mises en place au sein des entreprises et institutions. Certains ménages en attente d'un logement social ont tenu des discours justificatifs allant parfois jusqu'au misérabilisme. Cela s'est révélé particulièrement manifeste pour les personnes rencontrées par l'intermédiaire de l'envoi d'une proposition d'entretien dans la même enveloppe que l'avis de renouvellement de la demande de logement social. Ces personnes étaient en effet souvent persuadées que l'équipe enquêtrice de l'APUR faisait partie du personnel de la mairie et voyaient en elle une possibilité, voire la dernière chance d'accéder au logement social. Ces personnes ont donc cherché à prouver qu'elles étaient bien en règle et qu'elles méritaient d'obtenir un logement. Les propos tenus au cours de ces entretiens ont dû être analysés avec une acuité tout particulière.

2. Éléments de définition : le caractère clé et les difficultés à se loger

2.1. Les perceptions du caractère clé des professions

2.1.1. Travailleurs clés : l'impossible définition ?

Une notion relative

Suite à la journée d'atelier organisée le 28 mai 2013, il est apparu que la notion de « travailleur clé » relevait essentiellement de l'échelle locale. Elle ne peut donc être définie que par ceux qui ont une influence sur les attributions de logement, c'est-à-dire les institutions publiques ou les directions d'entreprises. Tenter de définir globalement les caractéristiques des travailleurs clés serait prendre le risque d'ouvrir la voie à des politiques de logement inadaptées.

Il ressort des enquêtes que la notion « clé » est trop relative pour fonder une politique considérée comme juste par les ménages enquêtés, c'est-à-dire une politique de justice sociale.

Personne n'a en effet le réflexe de dire qu'il n'est pas indispensable à la vie de l'agglomération. Dès lors, prouver le caractère « clé » d'une profession peut se révéler ardu. Maurice, qui est agent de nettoyage et se considère comme clé, se justifie de manière un peu confuse : « Ah ! Ben oui ! Ben oui ! Ah oui, ça je... ben oui. Oui. » « Ben vu ma situation, vu ma situation. » Georges, agent de sécurité incendie, donne lui aussi une définition particulièrement large : « C'est vague, parce que y'a tout, je pense que tout est important, je pense la sécurité sociale, la mairie, euh... le conseil régional ou [...] même le supermarché, tout est clé quoi ! Même le logement, l'immobilier, les sapeurs-pompiers, mes collègues, c'est important ! »

Il faut cependant noter que les personnes interviewées étaient presque exclusivement des travailleurs considérés a priori comme clés par la typologie établie au cours de l'étude statistique, ce qui encourage des réponses positives à la question. Cependant, certaines professions (secrétaire, gardienne d'immeuble, vendeuse dans une épicerie) peuvent être considérées comme témoins, car elles ne faisaient pas partie de la liste de professions clés établie avant l'enquête qualitative. Les réponses des personnes exerçant ces professions ne différaient cependant pas des autres sur leur conscience d'être « clé ».

La plupart des assistants sociaux considèrent en outre que les problèmes de transports et de logement ne concernent pas que les travailleurs clés. Cela signifie que des mécanismes spécifiques de prise en considération de l'état de travailleur clé afin de faciliter l'accès au logement social ne leur semblent pas pertinents. Plusieurs d'entre eux vont même jusqu'à considérer que « Nous sommes tous clés ! », d'autres jugent ce type de typologie « Un peu sectaire » parce qu'elle favoriserait des travailleurs au détriment d'autres, reniant ainsi le caractère universel de l'accès au logement social, sur critères avant tout sociaux.

Certains tentent malgré tout de donner une définition qui peut sembler objective du caractère « clé » d'une profession. Mais il apparaît que leur référent correspond en fait la plupart du temps à leur propre situation professionnelle. Clémence, institutrice en disponibilité, en est un exemple : « Je fais quand même partie de ceux qui font avancer aussi, la ville, parce que la tâche, voilà, on a quand même sous notre responsabilité des enfants qui sont des futurs citoyens, qu'on forme pour l'être, donc, je considère que oui, c'est une profession clé ! » Manuel, écoutant social, définit lui aussi le caractère clé à partir de sa propre profession : « Tout ce qui est territorialité et social. Tout ce qui vient en aide. » Il affine néanmoins sa pensée : « Les travailleurs clés, c'est ceux qu'on voit le moins ! »¹

1 – Manuel s'est présenté à l'Apur après l'annonce Internet, il s'est considéré d'emblée comme étant un travailleur clé.

Ils sont plusieurs à affirmer comme lui que les travailleurs clés sont **invisibles** ou tout du moins peu visibles. Cette invisibilité peut selon eux aller jusqu'à la non considération. Bernadette, assistante maternelle libérale, estime qu'elle exerce un métier clé pour les familles. Cependant, elle remarque que « *Quand vous gardez des enfants, vous n'êtes plus rien aux yeux des autres.* » Les travailleurs clés seraient donc des travailleurs utiles à l'agglomération, mais qui ne reçoivent pas une reconnaissance à la hauteur de leur contribution.

Cette définition large, consensuelle, voire morale ne permet cependant pas de désigner objectivement un groupe de professions qui serait toutes définitivement considérées comme « clé ». L'étiquette clé doit donc être accolée à une fonction plutôt qu'à un statut.

Quelques pistes pour tenter d'affiner une définition objective

Le critère le plus objectif qui semble se dégager pour appréhender le caractère « clé », c'est le caractère « indispensable » de la profession. Eliane, auxiliaire de puériculture affirme ainsi : « *Ah oui nous sommes indispensables. Il y a l'enseignement aussi. L'enseignement. Moi je pense que ce sont les travailleurs clés hein. La santé, l'enseignement.* » Cette notion demeure cependant toujours vague et très peu sont capables d'affirmer clairement qui est indispensable – à part eux-mêmes – et surtout, tâche moins aisée, qui ne l'est pas. En revanche, les professionnel·les impliqués-es auprès d'enfants, pour le soin ou l'éducation, semblent plus facilement se considérer comme clés.

La difficulté de définir globalement la notion « clé » trouve un écho chez les professionnels rencontrés. Leurs positions s'inscrivent dans la continuité des conclusions de la journée d'atelier du 28 mai 2013. Pour les collecteurs Action logement : « *On est clé uniquement du point de vue de quelqu'un* », ce qui signifie qu'il ne peut exister de définition véritablement objective du caractère clé d'une profession. Les collecteurs tentent malgré tout d'esquisser les contours des travailleurs clés : ils regroupent surtout des personnes peu qualifiées, disposant de peu de ressources, dépendant des transports et travaillant en horaires décalés. La question de la prise en compte ou non du salaire pour définir le caractère clé n'est cependant pas tranchée. Sans forcément développer leur argumentaire, certains ont tendance à ne pas inclure les cadres dans cette notion. Le thème des horaires décalés reviendra quant à lui à travers de nombreux discours.

Une définition complémentaire consiste à étudier les conséquences que l'absence d'un travailleur clé pourrait avoir sur le fonctionnement de l'agglomération. Si cette absence empêche le bon fonctionnement, la profession pourrait dès lors être considérée comme clé. Clémence pense ainsi qu'elle « *en fait partie pour le coup [des professions clés], parce que si je suis absente de ma classe une semaine, ça veut dire que dans mon école, ça veut dire que mes collègues récupèrent mes élèves, ça veut dire que des parents prennent leur journée pour garder leur enfant* ». Leila, auxiliaire de vie pour personnes âgées, raconte qu'elle avait prévu de prendre quelques jours de repos et donc de ne pas être présente auprès de la personne âgée dont elle s'occupe : « *Je savais pas qu'elle allait tomber. Alors elle a pas trouvé personne pour me remplacer. Ni dans les associations ils ont pas voulu deux heures, ni dans la résidence ils ont pas accepté de travailler deux heures.* »

Ces tentatives de définition se heurtent cependant toutes au même écueil : la difficulté de définir précisément les critères d'une notion par essence relative.

L'attente d'un logement par les travailleurs employés par les collectivités

Si la possibilité d'une priorisation des travailleurs clés ne semble pas être au cœur des discours, la situation des personnels des collectivités territoriales fait néanmoins figure d'exception. Être considéré comme travaillé clé ne fait pas partie de leurs revendications, contrairement au fait de pouvoir bénéficier d'un accès facilité au logement social.

Les personnes qui travaillent directement pour les collectivités territoriales font en effet le lien entre leur profession et le caractère plus légitime et donc prioritaire de leur demande de logement social. Ces personnes affirment se placer du point de vue de l'intérêt général, et revendiquent le droit à bénéficier d'une contrepartie en échange de leur contribution à celui-ci. Ce type de discours a notamment été tenu par des personnels de la Ville de Paris. L'accès facilité à leur logement prendrait donc la forme d'une rétribution en contrepartie de leur engagement professionnel pour la collectivité. Augustine, qui est gardienne d'école, estime quant à elle que les ATSEM « *devraient bénéficier d'un logement quand même ! De la Ville de Paris quand même ! On travaille pour la Ville de Paris* ».

2.1.2. Les contraintes horaires et les astreintes comme premiers critères

Les horaires décalés

En considérant que les horaires décalés correspondent à une embauche avant 8 h ou une débauche après 20 h, plus de la moitié du panel interrogé travaille en horaires décalés. Les travailleurs clés sont donc particulièrement concernés par les horaires décalés, et plus spécifiquement le travail de nuit, qui permet à l'agglomération de fonctionner continuellement.

Les horaires décalés constituent le critère qui fait le plus consensus pour définir les professions clés. Les personnes travaillant en horaires décalés sont en effet citées d'emblée dès que la question de savoir qui sont les travailleurs clés est posée. Cela tient notamment au fait qu'ils éprouvent des difficultés à se rendre sur leur lieu de travail en transports en commun. Ces trajets peuvent en effet être particulièrement difficiles la nuit, lorsque les transports ne fonctionnent plus. Georges est par exemple contraint par son planning de travail avec certains jours en horaires décalés. Afin de ne pas être en retard à l'embauche, il prend systématiquement le taxi, ce qui se révèle financièrement très contraignant. Une grande part du bénéfice qu'il pourrait tirer du fait de travailler en horaires décalés est ainsi directement aspirée par ses dépenses de transports.

Les astreintes

L'astreinte est également très importante pour définir le caractère « clé ». Le mari de Bernadette en est un exemple : « *En tant que gendarme, il doit habiter à moins d'une demi-heure de son lieu de travail, et il doit être disponible 24h/24h [...] même sur les repos, même sur les vacances, il arrive qu'on les rappelle* », tout comme les sapeurs-pompiers de Paris rencontrés et toute profession liée à la sécurité civile.

Il faut cependant prendre en compte le fait que les astreintes, par les bonus financiers qu'elles octroient, peuvent permettre aux ménages de trouver un logement plus proche (et donc probablement plus onéreux) de leur lieu de travail. Les astreintes concernent en outre plus particulièrement les cadres. La plupart du temps, elles ne relèvent donc pas de tous les travailleurs clés. Elles ne peuvent être utilisées pour caractériser les travailleurs clés dans leur ensemble et elles ne peuvent constituer qu'un élément de définition partiel.

La difficulté à se rendre sur son lieu de travail

Travailler en horaires décalés, c'est très souvent être confronté à des problèmes de transports. Jean, éboueur, affirme ainsi ne pas pouvoir arriver à l'heure en prenant le premier métro : il part du 12^e arrondissement de Paris avec la ligne 6 pour se rendre dans le 16^e arrondissement, puis il doit marcher 15 minutes pour rejoindre le point de départ des collectes. Il pourrait être ponctuel en prenant le bus de nuit, mais il refuse désormais de l'emprunter car celui-ci est perturbé par des fêtards sur le chemin du retour. Il arrive donc systématiquement en retard, mais a conclu un arrangement avec son supérieur pour que cela soit toléré : « *J'ai dû mal à... à aller au travail, je suis toujours allé en retard et tous les jours. J'ai essayé de changer l'atelier mais ils ne veulent pas me laisser partir, parce que y'a... y'a tous les anciens qui étaient là. Ils sont partis et je suis le seul qui est là depuis... depuis longtemps. L'ingénieur il a refusé de me laisser partir.* »

Romuald, tourneur-fraiseur habitant dans le 20^e arrondissement de Paris et travaillant à Gennevilliers, est lui aussi très souvent en retard pour les mêmes raisons. Son employeur étant moins conciliant que celui de Jean, il craint d'être licencié dans un contexte de crise économique. Marina, qui est ATSEM et travaille à Paris, considère que le fait de commencer tôt constitue un handicap pour les personnes qui vivent dans des villes éloignées du centre : « *Sachant qu'il faut être au poste, pour certaines, à 7 heures, d'autres 7 heures et demie. [...] Vous ratez un train ou alors il suffit qu'elle ne soit pas à côté de la gare...* »

Ce qui va s'avérer déterminant pour que ces personnes parviennent à conserver leur emploi, c'est leur capacité de réactivité face à ces difficultés de transport. Pour tenter d'y remédier, les travailleurs ont déclaré mettre en place des « plans B » pour optimiser leurs temps de trajet. Georges doit ainsi prendre le taxi à 4 h pour se rendre sur son lieu de travail sans être en retard. Cette situation est plus subie que choisie : « *C'est vraiment stressant. Ce qui fait que... nous quand on travaille le matin, Moi en tout cas, je ne peux pas dormir. J'arrive pas à dormir. Je surveille mon réveil, je surveille.* »

Ahmed, éboueur, compte quant à lui sur le covoiturage effectué par ses collègues pour parvenir à arriver à l'heure sur son lieu de travail. Thomas a adopté une stratégie différente : il a volontairement éloigné son lieu de résidence et opté pour la voiture afin de gagner du temps de sommeil : *« Je peux prendre la voiture, ce qui me permet d'être un peu plus libre aussi. Gagner en temps de sommeil, donc on... tout ça ça avait été calculé dans la recherche du logement qu'on a acheté. [...] Avec la voiture, je gagne à peu près quarante minutes de sommeil. »*

Les professions clés travaillant en horaires décalés sont confrontées à des difficultés de mobilité spécifiques. Cet aspect peut dès lors justifier la mise en place de politiques particulières destinées à ce type de travailleurs. Celles-ci pourraient prendre deux formes : loger ces travailleurs clés plus près de leur lieu de travail ou proposer des amplitudes horaires plus adaptées aux travailleurs clés dans les transports en commun.

2.1.3. Une prise en compte encore embryonnaire de la problématique clé

La problématique clé n'est pour le moment que très partiellement perçue et prise en compte par les ménages, les pouvoirs publics et les entreprises. Certaines politiques en partie ciblées sur ces travailleurs existent cependant. Elles s'inscrivent dans un mouvement de prise de conscience de la nécessité d'aider ces travailleurs à continuer à exercer leur profession dans de « bonnes » conditions.

Par les ménages

Chez les ménages rencontrés, le caractère « clé » est difficile à aborder au début des entretiens. Elle s'installe cependant progressivement au fil des discussions et fait alors réaliser aux personnes interrogées que les fonctions qu'elles exercent pour la cité sont un maillon « clé » d'une chaîne vitale pour le bon fonctionnement de l'agglomération. Elles prennent alors conscience de l'importance de leur rôle, et de la légitimité de leurs demandes de politiques sociales spécifiquement destinées à leurs professions. Clémence finira ainsi par s'étonner que : *« Malgré moi je suis exclue de la ville en fait, c'est ça qui est difficile à assumer »*; *« Ce qui est difficile à encaisser, c'est que du coup je travaille effectivement pour la Ville de Paris, et que du coup j'arrive pas à me loger dans la Ville où je donne pour la communauté. »*

Ces personnes revendiquent le droit à être intégrées à la vie de la Cité. Pour y parvenir, elles trouvent alors « normal » de pouvoir bénéficier d'une aide à trouver un logement. Manuel est l'un des seuls à avoir eu l'idée d'intégrer cette perception à sa stratégie d'accès au logement. Il a décidé de mettre en avant ce qu'il considère être son caractère clé dans sa demande de logement social auprès de la mairie : *« J'ai fait jouer ça dans un des courriers que j'ai envoyé, euh... en disant que je suis Paris, je pense que j'ai bien participé à la vie de la ville, de tous les jours, euh... je vois, sans trop insister mais je trouve que ça pourrait être pris en compte dans... le fait de faire peser, un choix d'une commission pour un logement. »*

Clémence a également suivi cette voie, car elle ne voyait pas d'autre solution pour être prioritaire par rapport à des critères qu'elle considère comme opaques : *« Quand j'ai demandé mes chances, il m'a été répondu que [...] c'était difficile quoi, mais c'est tout ce qui m'a été dit. »* Sa directrice a alors fait un courrier pour appuyer sa demande auprès de la Mairie, en la justifiant par la proximité domicile-travail et l'aspect « service public » de sa profession.

Au fil des discours des personnes rencontrées, un amalgame était visible entre cette notion de travailleur clé et celle de service public

Des prémisses de stratégies reposant sur le caractère clé des travailleurs existent, mais celles-ci ne représentent encore qu'une minorité parmi les multiples stratégies mises en place par les ménages. [Cf. Chapitre IV]

Par les pouvoirs publics

Lors des attributions de logement faites sur le contingent « social » des collectivités locales ou de l'État, les critères de profession des personnes interrogées ne sont pas pris en compte. De fait, la loi ne le prévoit pas explicitement.

Nathalie, assistante maternelle, constitue cependant une exception : la maire a pris en compte le caractère « clé » de sa profession pour l'arrondissement lorsqu'elle l'a aidée à obtenir son logement : « *Un jour elle m'a dit « ben voilà, il y a une commission, on a mis votre dossier en numéro 1, parce que voilà, on pense qu'en plus il serait adapté à votre métier d'assistante maternelle », avec le fait qu'en bas quand vous arrivez il y a une espèce de hall, et du coup elle me dit : « vous pouvez mettre les poussettes, c'est tranquille. »* »

Les assistantes maternelles constituent en effet la seule profession qui bénéficie d'un accès facilité au logement social (Article L 441-1 du Code de la Construction et de l'Habitat). Cette exception a pour objectif de conserver une offre complémentaire aux crèches dans des quartiers souffrant d'un manque d'assistantes maternelles. Ce déficit peut provenir d'un défaut d'attractivité du quartier ou de loyers trop élevés. C'est dans cette logique que la maire de cet arrondissement a aidé Nathalie : « *Ils voulaient garder les assistantes maternelles qui étaient dans le quartier. »* »

La Mairie de Paris a également engagé un embryon de politique qui tente de réduire les contraintes de certains travailleurs. Elle a réaménagé les horaires des agents d'entretien pour qu'ils n'aient plus à intervenir le matin avant l'ouverture des bureaux, et le soir après la fermeture. Cette évolution a été appréciée autant par les agents d'entretien que par les personnels de bureau.

Par les entreprises

Le caractère « clé » est une notion qui existe au sein des politiques sociales des entreprises. Pour autant les critères permettant d'apprécier ce caractère clé ne sont pas explicitement assumés par celles-ci. Des politiques *ad-hoc* sont somme toute, mises en place au cas par cas par certaines entreprises.

Les assistants sociaux en détaillent quelques-unes : des entreprises ont, par exemple, mis en place des mécanismes permettant de prendre en compte la distance entre le domicile et le lieu de travail. Les critères sont alors davantage définis en termes de kilométrages qu'en termes de temps de transports. Des accords sur la question des distances ont par ailleurs pris forme par l'intermédiaire d'un système de primes.

Certains assistants sociaux ont également évoqué les logements de fonction. En effet, seuls quelques-uns parviennent à en fournir à leurs salariés. Un des problèmes engendrés par ces logements de fonction est cependant que ceux qui en disposent « oublient » de les rendre au moment de leur retraite. Cette absence de *turn-over* est considérée comme un des principaux risques inhérents aux logements « de fonction » par l'ensemble des participants.

À partir des critères d'astreinte et d'horaires décalés, des règles de priorisation existent bel et bien dans certaines entreprises : ces règles sont censées faciliter l'accès à des logements de fonction à proximité des hôpitaux, dans l'hôtellerie, à la RATP. Néanmoins, ces règles bénéficient principalement aux cadres, créant incompréhension et sentiment d'injustice chez les autres travailleurs.

Juliette, aide-soignante, pointera ainsi le logement de fonction réservé au directeur de l'hôpital, qui, bien qu'il ne soit actuellement pas occupé par le directeur actuel qui lui préfère son logement personnel, n'est pour autant pas alloué à un autre membre du personnel : « *La dernière directrice [...] a un appartement de fonction, elle l'a refusé. Donc on paye l'appartement de fonction et on paye son logement qu'elle s'est attribué!* » Les assistants sociaux précisent que si certains prenaient auparavant en compte cette sorte de facteur « travailleur clé » pour les attributions, la tension sur le marché du logement social est aujourd'hui telle qu'il ne constitue plus une priorité.

Dans l'immense majorité des cas, ce n'est qu'à partir du moment où les personnes se projettent dans le cadre d'Action logement qu'elles embrassent la problématique clé. Lorsqu'elle parle du « *1 % patronal* », Eliane, auxiliaire de puériculture, estime ainsi que le logement qu'elle obtiendrait par cette voie « *doit être proche du boulot.* »

Dans la plupart des cas, le lien entre logement et profession ne semble être fait que dans le cadre d'Action logement ou alors, dès lors que la personne concernée est directement employé par une collectivité gérant les attributions de logements sociaux. Dès lors, pour comprendre la problématique logement des travailleurs clés, il faut avant tout se concentrer sur leurs perceptions de leurs conditions de logement et non sur les liens qu'ils établissent entre leur profession et leur logement.

2.2. Qu'est-ce qu'un logement inacceptable ?

2.2.1. La montée de la précarité résidentielle en Ile-de-France

La crise du logement engendre des situations particulièrement tendues

La crise économique de 2008 liée à la crise financière des subprimes, puis celle des dettes souveraines à partir de 2011, ont contribué à l'augmentation de la précarité résidentielle en Ile-de-France. Une étude de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France² montre ainsi que « *Quelques 350 000 ménages, soit 7 % de ceux disposant d'un logement en Ile-de-France, n'ont pas les revenus nécessaires pour faire face aux dépenses vitales de nourriture et d'habillement tout en assurant celles liées à l'habitation.* » Sur ces 350 000 ménages, près de 126 000 habitent le parc social et disposent d'un « reste à vivre » de 414 euros par mois ce qui est insuffisant pour assumer correctement l'ensemble des paniers de dépenses indispensables à leurs vies sociales. 140 000 habitent dans le parc privé et disposent d'un reste à vivre loin en deçà du seuil de pauvreté de 589 euros. Enfin, 76 000 propriétaires se retrouvent souvent confrontés à des charges et des travaux d'entretien trop onéreux par rapport à leurs ressources.

L'emploi ne protège plus de la précarité résidentielle en Ile-de-France. La précarité résidentielle a en outre des conséquences sur l'employabilité des personnes qui ont du mal à trouver un logement adapté à leur emploi. Une étude réalisée en interne par l'entreprise d'un des professionnels rencontrés évalue en effet que 23 % des entreprises considèrent que les problèmes de logement compliquent le recrutement au plan national, tandis que ce chiffre s'élève à 28 % en Ile-de-France.

Ces constats statistiques ont été confirmés par les discours des personnes rencontrées, notamment par celles dans des situations résidentielles les plus critiques. Prudence, qui travaille pour la Mairie de Paris, est malgré cet emploi stable, hébergée dans une chambre d'hôtel, alors qu'elle a ses deux enfants, âgés de trois ans et un an, à sa charge. Sophie, qui dispose pourtant de deux emplois (aide à la personne et enquêtrice pour des sondages), est sans domicile fixe, et risque de se retrouver très prochainement à la rue : « *Là je suis sans domicile fixe ! Mon amie elle peut m'héberger maximum une semaine. Mais après c'est fini.* »

Pour les assistants sociaux, le marché du logement connaît une crise non seulement économique, mais également de confiance, c'est-à-dire une crise sociale. Le logement social est plus particulièrement source de tensions permanentes. La situation n'a en outre cessé de se détériorer : « *Il y a une accélération des problèmes sociaux depuis quelques années, notamment en raison de la multiplication des ruptures de couples.* » « *Les besoins de changement de domicile sont plus fréquents.* » ; en augmentant la demande de logements sans que l'offre ne parvienne à suivre, ils contribuent à tendre encore plus le marché du logement. Autres phénomènes mis en lumière par les assistants sociaux : le développement de la double résidence et l'hébergement au sein de la famille, qui prennent de l'ampleur. Cela témoigne de parcours résidentiels soumis à l'instabilité et la précarité en Ile-de-France. S'adjoint à cette nouvelle demande, le phénomène de décohabitation juvénile.

Selon les assistants sociaux, cette crise concerne également les logements sociaux « *En parallèle, on assiste à une dégradation du parc locatif social.* » Il existe donc selon eux une double crise du logement social : une offre insuffisante dont la qualité diminue et une demande qui ne cesse d'augmenter.

La détresse des demandeurs

À la suite de l'envoi de proposition d'entretien via la Direction du logement et de l'habitat de la Mairie de Paris, l'APUR a reçu des dizaines, voire des centaines d'appels de personnes en grande détresse. N'ayant jamais eu de contact avec les services sociaux de la mairie, ils se sont précipités sur le premier numéro de téléphone donné depuis longtemps dans le cadre de leur demande. Ils attendaient désespérément une aide de notre part pour faire avancer leur dossier, et ce malgré une publicité claire et précise. En dépit d'explications répétées, certains ont continué à demander un « coup de pouce » tout au long des entretiens, preuve de leur désespoir et de leur volonté de ne pas laisser passer cette « dernière chance. » Le moindre espoir doit en effet être saisi immédiatement, dans le sens, où à leurs yeux, il risque de ne jamais se représenter.

2 – IAU idF, Étude rapide n° 647, 350 000 ménages à très bas revenus dans le parc de logements francilien, mars 2014.

Les ménages dans des situations résidentielles problématiques et inconfortables, voire dramatiques, sont loin de constituer une exception. En plus de la difficulté de plus en plus grande de trouver un logement adapté aux besoins des familles en Ile-de-France, l'insalubrité de logements souvent loués à des prix élevés est un problème aux conséquences dramatiques pour les ménages qui y sont exposés. Prudence est confrontée à ce type de difficulté : « *Nous sommes à trois. Dans une chambre, c'est trop petit. C'est trop humide [...] Et l'hôtel est trop sale. Ici c'est terrible. [...] Et on me dit d'attendre, d'attendre, mais là la situation de l'hôtel, on me fait changer chaque fois. Chaque fois, il faut que je prenne mes enfants. Il faut que je nettoie là. [...] J'ai essayé de laver, laver, laver, c'est quelque chose que vous-même vous ne pouvez pas comprendre. Vous pouvez passer voir, c'est pas un endroit où les gens doivent rester là ! C'est terrible !* » Les conséquences sur sa vie personnelle et professionnelle sont importantes : « *JE NE DORS PAS ! Je dors pas.* »

Des situations de suroccupation ont également été rencontrées. Ainsi, Jean et Assia sont sur le point d'accueillir leur troisième enfant dans un logement de 30 m² situé dans une résidence sociale. Clotilde, elle, vit avec son mari et ses deux enfants dans une chambre d'hôtel de 19 m².

Pour les assistants sociaux, l'accès au logement social s'apparente aujourd'hui à un véritable « *parcours du combattant* », le délai moyen d'obtention d'un logement social constaté étant de 8 à 10 ans. À défaut d'être acceptée, cette durée est néanmoins intégrée par les ménages rencontrés.

Pourtant la définition de ce qu'est le mal-logement varie considérablement selon les situations des personnes.

2.2.2. Une définition de l'urgence en fonction de sa propre situation

La subjectivité de l'affirmation du caractère d'urgence d'une demande de relogement

Les deux tiers des personnes rencontrées qui souhaitent quitter leur logement estiment que leur situation est « urgente ». Elles se sentent bloquées et trouvent leurs conditions de logement insupportables et invivables. Le terme d'« urgence » recouvre cependant des réalités bien différentes. Ces personnes ne parviennent pas à l'objectiver, que ce soit d'après la surface du logement ou selon des critères d'insalubrité.

Les personnes interrogées définissent en fait l'urgence à partir de la perception de leur propre situation. La déclaration idéal-typique, souvent vague, est la suivante : « *Il me faut un logement social, sinon je ne vais pas tenir [dans le logement où la personne réside actuellement].* »

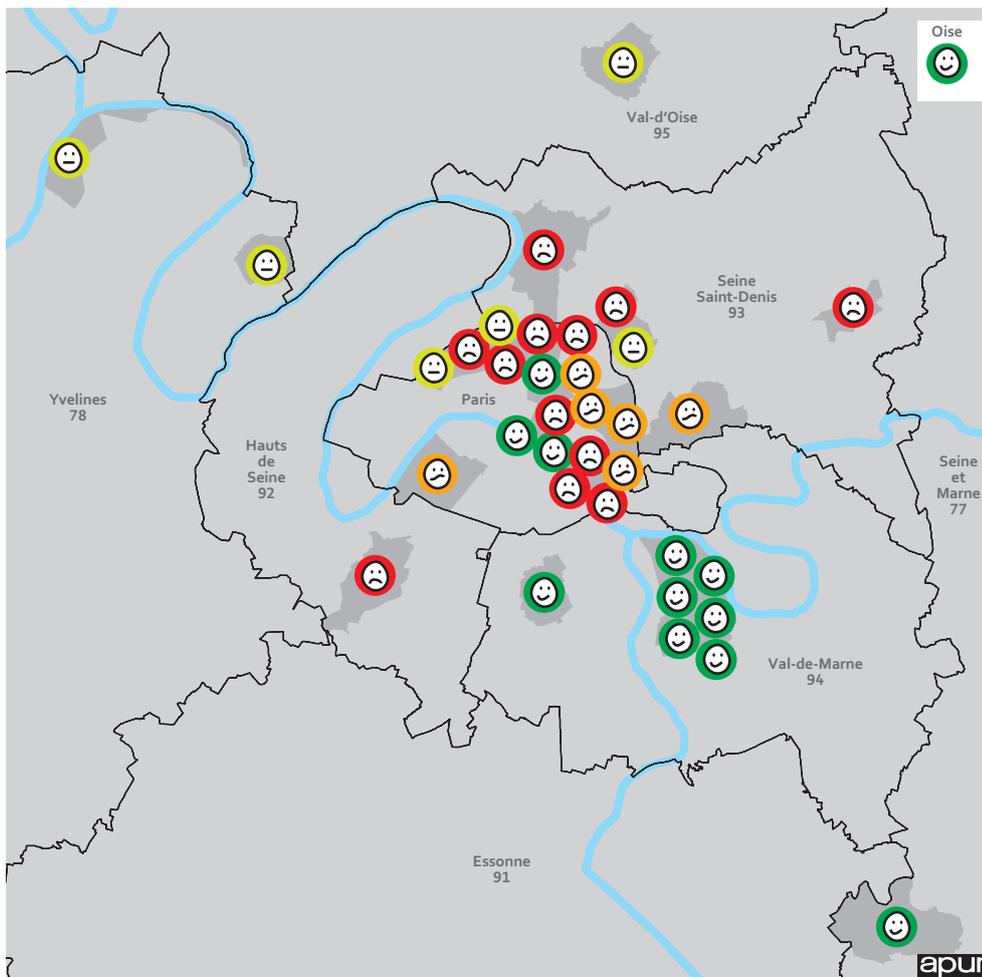
Pour Judith : « *L'urgence, c'est de sortir d'ici.* » Elle habite pourtant seule dans un logement social de 36 m², situation qui apparaîtrait enviable aux yeux de nombreux demandeurs. Elle va même jusqu'à affirmer : « *J'ai honte de dire là où je vis* » alors que son appartement de 36 m² est coquet et situé dans un quartier parisien loin d'être considéré comme « infamant ». Les personnes tenant des discours similaires à ceux de Judith n'arrivent pas à se projeter au-delà de leur propre situation personnelle et en adéquation avec la réalité du marché francilien.

Entre l'urgence réelle et l'urgence relative, s'ajoute également l'urgence muette, souvent plus critique.

Ces situations sont très différentes les unes des autres mais elles sont cependant toutes qualifiées d'urgente par les protagonistes, sans qu'un véritable degré objectif d'urgence ne soit pour autant évoqué. Les temps relatifs de l'urgence sont en outre multiples : de quelques mois à quelques années.

Le refus de tout déclassement

Si ces personnes considèrent leur situation comme absolument urgente, ils ne sont pas pour autant prêts à faire des concessions sur les avantages qu'ils ont pu acquérir au cours du temps. Réduire la surface du logement ou augmenter les temps de transports est ainsi souvent exclu. L'idée qu'une progression ascendante du confort doit accompagner la mobilité résidentielle est particulièrement répandue.



Appréciation du logement des travailleurs clés rencontrés

Appréciation du logement

- Satisfait } personnes qui acceptent de rester dans leur logement
- Mitigé }
- Déterminé } personnes qui souhaitent quitter leur logement, dès que l'occasion se présentera
- Urgence }

Source: enquête APUR - 2014

Mehdi, qui déplore le fait de n'avoir d'autre choix que rester chez sa mère, n'est par exemple finalement pas prêt à mettre toutes les chances de son côté pour faire évoluer sa situation actuelle. Et ce alors même que la pression sociale l'encourageant à quitter le domicile maternel est particulièrement forte. Marie refuse elle aussi de quitter le « cocon familial » (qu'elle n'a même plus à partager) par peur d'un déclassement résidentiel.

Les seuils de tolérance au « mal-logement perçu » évoluent avec le temps, à l'occasion d'événements pouvant être qualifiés de véritables points de rupture. Les plus âgés refusent par exemple de revenir aux conditions de logement qu'ils ont connues plus jeunes. Cette question se pose particulièrement dans le cas des logements de fonction. Les personnes qui les occupent se les sont appropriés et refusent de les quitter à leur retraite. Josefa, gardienne d'immeuble ne quittera pas son logement à sa retraite, tout du moins tant qu'elle n'aura pas trouvé d'autre logement. : « *Je n'ai pas de logement, je ne pars pas.* » Augustine, gardienne d'école, est dans la même situation : « *Peut-être que dans dix ans, j'aurai un appartement. Parce que là moi, il m'en faut un. Moi je pars d'ici, j'ai rien. Et je peux pas prendre un appartement, non, non. Ah oui moi il me faut un logement.* »

Ces stratégies participent au faible taux de turn-over dans les logements sociaux et de fonction, et limitent les effets des politiques de logement à l'échelle de l'agglomération francilienne.

2.2.3. La question de l'acceptation des conditions de logement

Des situations extrêmement contrastées

Les situations des personnes rencontrées au cours de l'enquête sont extrêmement contrastées, tout autant que leurs appréciations, leur seuil de tolérance. Judith, logée seule dans un 36 m² dans le 18^e arrondissement de Paris déclare vivre « un cauchemar », alors que la famille monoparentale

de Prudence, qui est hébergée dans une chambre d'hôtel avec ses deux enfants ou Sophie, sans domicile fixe et hébergée, devant peut-être prochainement vivre dans la rue, semblent presque accepter leur situation. Camilia a quant à elle refusé un logement social parce qu'« *il faut traverser la cuisine pour aller à la salle de bain* », alors même que « *C'était bien, par rapport à la surface.* »

Encore une fois, les considérations de mal-logement ne reposent qu'à la marge sur des critères objectifs.

L'évolution des attentes en fonction de la situation personnelle

Les attentes en termes de logement évoluent au cours du temps et des changements des étapes dans leur parcours de vie. L'entrée dans la vie active est par exemple associée à un nécessaire changement de statut résidentiel. En reprenant le principe de la pyramide des besoins imaginée par Maslow³, il apparaît que ce « simple désir » répond en fait à des besoins fondamentaux. À partir d'un certain âge, notamment lorsqu'un jeune passe du statut d'étudiant au statut professionnel, un cap est franchi : les attentes et exigences changent et sont davantage assumées. Une fois les études achevées, il faut désormais « voler de ses propres ailes » et assumer son indépendance (économique, familiale, résidentielle). Cette pression est intrinsèque au processus d'autonomisation, mais elle peut également être d'origine sociale et familiale.

Clémence illustre bien les attentes accrues des jeunes après quelques années d'exercice professionnel : « *J'ai 29 ans maintenant, il y a un temps pour tout.* » Elle ne veut plus vivre ni en colocation, ni dans un logement plus petit que ceux dans lesquelles elle a auparavant habité : « *Je veux pas non plus me retrouver dans un 10 m²... [...] J'aimerais bien avoir au moins un deux-pièces ou un grand studio* » et « *me loger à Paris-même, ou en proche banlieue mais qui me permette de faire mon travail facilement et de vivre convenablement.* »

Mehdi se trouve quant à lui dans une situation qu'il estime encore plus gênante : il ne veut lui plus vivre chez sa mère alors qu'il dispose d'un emploi régulier depuis plusieurs années.

Marie explique plus en détails ce moment de vie essentiel : « C'est un principe, aussi, tant que tu es en études... enfin moi en tout cas, enfin voilà dans notre famille c'est comme ça. Tant que tu es en études, tu es chez les parents. Et voilà quoi ! Pour un confort aussi d'études etc. Pour bien travailler etc. »

Pour Paul, continuer à vivre dans un studio devenait de plus en plus insupportable : « *Y'a un moment donné où on aspire aussi un peu à autre chose quoi ! C'est bien quand on est jeune.* »

Depuis les années 70, la disparition progressive des rites de passages chez les jeunes gestions s'est accompagnée par une désynchronisation des temps sociaux pour l'ensemble de la société. Les difficultés d'insertion économique, sociale et résidentielle rencontrées par les jeunes mettent à mal leur décohabitation du foyer parental. L'obtention d'un logement comme la nécessaire étape vers une vie d'adulte est illustrée dans les discours de deux points de vue, celui des jeunes eux-mêmes et celui de leurs parents. Les visions proposées divergent d'ailleurs selon le sexe du jeune. Si pour les garçons, être limités dans l'accès à un logement ne leur permet pas de fonder un foyer et donc de se projeter dans une vie famille, pour les filles, l'absence de logement personnel reste un frein à leur quête d'autonomie. La recherche et l'obtention d'un logement occupent donc une place centrale dans les parcours de vie (jeune adulte, naissance, séparation).

Ce moment de basculement peut également être la volonté d'assumer des responsabilités familiales. Romuald vit à Paris dans un petit studio et a prévu de se marier très prochainement. Il justifie ainsi son besoin de trouver un appartement plus grand rapidement : « *Là c'est parce que je suis célibataire. C'est vrai que Paris, c'est beau et tout, mais il faut que je me marie [...] faut que je m'occupe de ma femme et de mes enfants, c'est le plus important. Puisque j'ai bien profité de ma jeunesse, c'est bon ! On arrête !* »

L'obtention d'un titre de séjour constitue un autre type de moment bouleversant les besoins et attentes. Avant celui-ci, le logement n'est pas la première priorité. C'est seulement lorsque les personnes immigrées ont une situation personnelle suffisamment sécurisée qu'elles peuvent chercher à pleinement satisfaire leurs autres besoins. Pour Georges, arrivé en France il y a 13 ans : « *Le système dit qu'il faut les papiers d'abord.* »

3 – A. H. MASLOW, A Theory of Human Motivation, Psychological Review, 1943.

« Bizarrement, personnellement quand j'étais sans papier, je faisais complètement abstraction sur le logement. Parce que ma priorité c'était la régularisation. Et puis une fois que... j'ai découvert que finalement que j'étais pas si bien que ça, que finalement que le logement c'est très important » Clo-tilde qui vit dans une situation très précaire à l'hôtel, se retrouve ainsi très fortement handicapée par son actuelle précarité résidentielle.

Une image idéalisée du logement

Les personnes interrogées ont souvent une image idéalisée et décalée du logement auquel elles pensent pouvoir légitimement prétendre par rapport à leur revenu disponible, notamment en termes d'espace disponible et de nombre de pièces.

Plusieurs professionnels dénoncent cette inadéquation et ce décalage entre la demande et la réalité de l'offre du marché, notamment chez les jeunes : *« Ils sont difficiles, parce qu'ils veulent un deux pièces, tout de suite. Ils passent pas... après pour prendre un studio. Donc là on se bat par rapport à ça aussi. Parce qu'ils peuvent très bien avoir un studio, moi je me souviens quand je suis arrivée en région parisienne, le studio, moi j'ai été ravie d'avoir un petit studio. Donc ils pourraient quand même faire l'effort. »*

Ce type de critique est un leitmotiv pour l'ensemble des personnes interrogées. Plus généralement, c'est toujours l'« autre », celui dont la situation diffère le plus de la leur, qui est accusé d'être responsable du mauvais fonctionnement du marché du logement. Ces visions erronées existent néanmoins parmi toutes les populations.

Si l'urgence des situations de logement n'est pas définie objectivement par les ménages, la perception de ces situations de logement répond néanmoins à des variables communes à tous les parcours personnels, professionnels et résidentiels.

3. Les variables structurant la perception des situations résidentielles

3.1. Les logiques personnelles prennent le pas sur les motivations professionnelles

3.1.1. Les stratégies permettant d'accéder à un logement ne reposent que rarement sur des motivations professionnelles

La séparation entre les mondes professionnel et personnel

Pouvoir combiner le plus efficacement possible bonnes conditions de vie et bonnes conditions de travail figure parmi les premières préoccupations des travailleurs clés. Cette volonté passe cependant après la recherche de la qualité de vie, par l'obtention d'un logement adapté. Dans l'optique de conserver un logement qui leur plaît, la plupart seraient ainsi prêts à refuser une offre d'emploi plus intéressante que le poste qu'ils occupent actuellement. Pour Leila, auxiliaire de vie pour personnes âgées : « *Mon studio, je le quitte pas pour un travail.* » Elle refuse ainsi systématiquement les offres demandant à ce qu'elle soit logée et nourrie sur place, bien que celles-ci soient largement mieux dotées que son poste actuel, parce qu'elle ne veut surtout pas abandonner son studio : « *J'ai un chez-moi. J'ai eu une proposition à Nice, nourrie, logée, j'ai pas accepté.* » Elle considère son logement comme le lieu nécessaire à l'exercice de sa liberté. Son discours est traversé par les cicatrices de son divorce et peut-être le souvenir d'une belle-famille envahissante, avec laquelle elle a dû partager un toit durant son mariage.

Il existe une séparation forte entre les représentations des mondes professionnel et personnel. Ces deux univers se croisent sans s'entremêler. Les travailleurs cherchent à dissocier le lieu professionnel et le lieu résidentiel, notamment dédié à la vie de famille. Benoît, policier, sépare clairement le temps du travail du temps personnel et intime : « *Le logement c'est MOI ! Et la préfecture, c'est le travail.* »

Si la perspective d'obtenir un logement plus facilement via l'univers professionnel enthousiasmerait la plupart, c'est plus pour les économies envisagées et l'amélioration de la qualité de vie qui en découlerait et non, parce que ce logement leur permettrait de se rapprocher géographiquement de leur travail.

C'est par exemple ce qu'affirme Justine, institutrice : « *Je serais contente d'avoir un logement de fonction par le biais de mon travail, parce que je prendrais ça aussi comme une compensation salariale, financière, tout à fait. Après, concrètement habiter sur le lieu même de travail, euh... fiou ! [...] Ce serait pas mon premier choix. Mais si à l'heure d'aujourd'hui on me proposait un grand appartement sur mon lieu de travail, je dirai oui, bien sûr. Pour pouvoir m'agrandir, pour pouvoir être bien. Mais, vivre sur le lieu même du travail, c'est... c'est particulier parce que [...] le petit sas qui fait qu'on rentre chez soi et qu'on a entre guillemets « quitter les habits du travail », pour moi le sas il est aussi en marchant un peu, ou en prenant sa station de métro, pour décompresser ! Si je repasse devant ma classe en prenant le pain le dimanche matin, je sais pas quel effet ça me ferait.* »

Les préoccupations des travailleurs clés ne diffèrent pas fondamentalement de celles des autres Franciliens. La perception de leurs conditions de logements est ainsi structurée par les mêmes variables : la qualité de vie, la famille, l'arrivée d'un enfant, l'attachement au quartier et, souvent en dernier lieu, les conditions de mobilité entre le lieu de résidence et le lieu de travail.

La qualité de vie comme fondement des choix en matière de logement

Plus que l'adaptation aux critères professionnels des personnes, c'est la qualité de vie propre à un logement qui fonde les arbitrages stratégiques pour accéder à celui-ci. Ce qui fait le lien entre le lieu de travail et le lieu de résidence, c'est la mobilité. Or celle-ci ne constitue pas la première préoccupation des ménages interrogés. Si la détérioration des conditions de mobilité des Franciliens est souvent citée comme l'un des problèmes majeurs induits par la crise du logement en Ile-de-France, celle-ci semble avoir été intériorisée par les personnes qui y sont confrontées. Rendre leur lieu de travail plus aisément accessible depuis leur logement ne fait donc pas partie de leurs premières priorités, bien que ce facteur entre en compte dans les décisions en matière de logement.

Pour Judith, auxiliaire de puériculture qui habite à 30 minutes de métro de l'hôpital dans lequel elle travaille et qui est très insatisfaite de ses conditions de logement : « *Ma priorité, c'est de quitter [son adresse], pas le temps de trajet [jusqu'à son lieu de travail].* » Même dans le cas où le rapprochement entre lieu de travail et de résidence compte aux yeux de la personne, ce critère ne figure pas au premier rang des préoccupations personnelles. Ainsi, bien que l'un des enjeux majeurs pour Romuald soit de se rapprocher de son travail, les aspects familiaux – disposer d'un appartement apte à accueillir la femme avec laquelle il souhaite se marier – reste prioritaire.

Bien qu'ils soient minoritaires parmi le panel, quelques travailleurs choisissent l'éloignement pour pouvoir emménager dans une maison individuelle. C'est par exemple le cas de Thomas, égoutier, qui ne supportait plus d'être dérangé par ses voisins lorsqu'il rentrait de son travail : « *Je privilégie le cadre de vie.* » Pour y parvenir, il a accepté d'augmenter considérablement son temps de trajet, de passer son permis de conduire et de sacrifier des moments de lecture dans le train qu'il affectionnait particulièrement. Somme toute, il ne regrette pas son choix, au contraire : « *Là je rentre chez moi je suis dans mon jardin, je suis dans mon canapé... je suis tranquille* », « *Il me faut ça pour décompresser.* »

Les collecteurs d'Action logement rencontrés confirment la prépondérance des critères de la qualité de vie mis en avant par les demandeurs de logement. Ils conçoivent les problématiques de logement et de territoire très différemment des collectivités locales, qui sont, selon eux, trop obnubilées par la logique du rapprochement entre le logement et le lieu de travail. Il s'agit, toujours selon eux, de « combattre » les méthodes d'attribution des communes qui pensent trop souvent en périmètre contraint. Les parcours résidentiels auxquels ils sont confrontés les mènent au constat que la recherche d'un logement est plus conditionnée par des problématiques personnelles que professionnelles. Pour les recherches de logements, les critères sociaux et personnels prennent de manière générale toujours le pas sur les critères professionnels.

Le cas particulier des assistantes maternelles

Les assistantes maternelles libérales constituent une exception à la prépondérance de la qualité de vie parmi les critères de choix d'un logement. Ce dernier constitue en effet leur outil de travail. Il doit donc être adapté à leur profession et aux besoins qu'elle induit.

Bernadette, l'une des assistantes maternelles rencontrées est par exemple satisfaite de son appartement parce qu'« *Il y a un espace pour les enfants à l'étage [...] ils ont leur chambre à l'étage, avec une salle de bain à l'étage, et nous on vit en bas* », « *Mes enfants [...], ils sont protégés, ils ont leur monde à eux, et ils ne sont plus embêtés par les petits.* » Logée dans de très bonnes conditions grâce au logement de fonction de son mari, gendarme, elle estime qu'« *Un F4 duplex [...] en tant qu'assistante maternelle, c'est parfait, comme ça je sépare [...] l'activité professionnelle d'avec la vie familiale.* »

Nathalie, qui a obtenu un logement social notamment parce qu'elle est assistante maternelle, souhaitait continuer à vivre et travailler dans le même quartier pour ne pas perdre ses clients. En pleine procédure de divorce, sa demande de logement cherchait à la protéger des précarités résidentielle et professionnelle : « *Je voulais rester dans un arrondissement du centre de Paris pour continuer mon travail avec les mêmes enfants. Parce que voilà, j'avais... y'avait trois bébés que j'avais depuis qu'ils avaient 3 mois et je voulais continuer avec eux. En même temps, m'arrêter, devoir changer de famille et en retrouver, ça voulait dire que je me retrouvais sans salaire* » car « *J'aurais perdu l'agrément.* »

3.1.2. Le sésame du logement social

L'obtention d'un logement, notamment social, est vécue comme un changement de paradigme

Demander à bénéficier d'un logement social est perçu par toutes les personnes qui le font comme un choix stratégique pour bénéficier d'un meilleur niveau de vie. Cette obtention est dans leurs esprits intrinsèquement liée à un départ vers une nouvelle étape de vie.

Dès lors, obtenir un logement compatible avec leur capacité financière, et donc « social », devient l'un des objectifs les plus importants dans la vie des demandeurs. De la réussite de cette entreprise dépendent de nombreux autres choix, comme fonder une famille ou avoir un enfant.

Georges, qui vit aujourd'hui dans un logement de 23 m² trop petit pour héberger une famille, estime qu'il ne pourra vivre correctement et faire des projets (comme fonder une famille avec sa femme, actuellement enceinte, qui pourra alors le rejoindre) qu'après avoir obtenu un logement social : « *Je n'ai pas le choix [...] je n'ai pas de plan B.* » Les priorités de Maurice sont, dans l'ordre : « *Avoir un logement, travailler, être en paix avec mes enfants* », étant entendu que la première conditionne les suivantes. Romuald adopte à peu près le même point de vue à propos de son prochain mariage : « *Il faut que je trouve l'appartement. C'est ça, une fois que je trouve l'appartement, après voilà ! [...] Après tout vient, tout va aller. Tout se débloque.* » Prudence et Clotilde, qui ont déjà des enfants, estiment que seul l'obtention d'un logement social pourra leur permettre de les élever dignement.

Une autre problématique qui peut se poser est celle du départ forcé d'un logement de fonction à la retraite. Pour les travailleurs concernés, le logement social, avec un loyer faible et le droit de maintien dans les lieux, devient alors un moyen de ne pas subir de déclassement social et économique.

Josefa, gardienne d'immeuble vivant dans une loge, se trouve dans cette situation. Son inquiétude provient du fait qu'elle ne parvient pas à trouver de solution pour le moment où elle partira à la retraite : « *Je veux un logement pour prendre ma [retraite] [...] comme j'ai pas de logement j'ai pas pris ma retraite.* » Augustine, qui est gardienne d'école, estime elle aussi qu'elle a besoin d'obtenir un logement social pour sa retraite « *parce que là moi, il m'en faut un. Moi je pars d'ici, j'ai rien. Et je peux pas prendre un appartement, non, non. Ah oui moi il me faut un logement* ».

Justine témoigne elle aussi de situations similaires parmi les directeurs d'école qui bénéficient d'un logement de fonction : « *Une des directrice de mes écoles, elle est, c'est une dame qui est malade, qui a 58-59 ans [...] enfin je veux dire, elle peut arrêter là, quoi, c'est bon ! Et ben elle continue, parce qu'elle veut pas lâcher, pour garder l'appartement de fonction.* »

Finalement, comme le résume Marie : « *Le logement social, c'est une solution de vie* » pour toutes ces personnes.

Ces points de vue trouvent un écho dans un article du journal *Le Parisien* daté du 5 juin 2014⁴. Gilda, locataire d'un logement social de 85 m² pour 950 € de loyer créé dans l'ancien squat de la rue de la Banque (2^e arrondissement de Paris) y considère que l'obtention de son logement social va changer sa vie : « *Quand je me suis installée, j'ai eu l'impression d'avoir gagné au loto ! Je n'arrivais pas y croire. Et lorsqu'ils viennent me voir, mes amis sont tous hallucinés.* »

Un socle pour mener une vie « tranquille » et « confortable »

C'est parce qu'il offre un socle sécurisé (loyer faible, qualité, maintien dans les lieux) pour se lancer dans d'autres projets (familiaux, professionnels) que le logement social est autant magnifié.

Pour Maurice, cela lui permettrait d'être « *tranquille* », d'avoir « *la santé* » et d'être « *à l'aise* », parce que ce logement serait « *garanti*. »

Le logement social espéré est perçu comme le sésame pour mener une vie plus confortable, et construire des projets de vies personnelle et familiale. Les demandeurs de logements sociaux considèrent en quelque sorte que les dépenses consacrées au loyer dans le parc privé constituent un gâchis financier préjudiciable pour le reste de leurs projets. Anna en a par exemple « *marre de payer ! Nous on veut un truc sociaux pour qu'on puisse s'en sortir ! C'est tout ! [...] Et j'ai envie*

4 – Philippe BAVEREL, « J'ai l'impression d'avoir gagné au loto ! », *Le Parisien*, 5 juin 2014.

de me reposer, comme tout le monde, j'en ai marre de courir, à droite, à gauche. J'ai envie d'avoir un appartement HLM! Moins cher. Que je puisse travailler comme tout le monde. Y'en a marre de courir, à droite, à gauche! »

À la suite d'événements remettant en cause le mode de vie des demandeurs, l'obtention d'un logement social peut également être vécue comme l'élément salvateur permettant de conserver ses aménités, ses repères. Il est également une chance de rester à proximité de la zone centre.

Nathalie, en instance de divorce, a pu conserver son emploi d'assistante maternelle, la garde de ses enfants, mais aussi continuer à vivre dans le quartier central pour lequel elle éprouve de l'attachement, grâce à son logement social : *« Ça a changé ma vie. Parce que, déjà ça m'a soulagé, ça m'a enlevé un poids énorme, parce que, voilà, je savais qu'on restait là, donc tout le monde, tout le monde gardait son univers. »*

Ces points de vue font écho à une étude de l'IAU-îdF, pour qui 128 000 des 350 000 des ménages à très bas revenus franciliens devraient considérer le logement social comme la meilleure solution à leurs problèmes⁵.

La location privée : un choix par défaut

Dans les zones contraintes, les locataires dans le parc privé se débrouillent peu ou prou pour se loger par leurs propres moyens. Il s'agit rarement d'un véritable choix de vie, contrairement au logement social et à l'accès à la propriété. C'est le cas de Manuel, logé dans des conditions « déplorable » dans le parc privé, qui y reste par manque d'alternatives. Leïla considère quant à elle que son taux d'effort en restant dans le privé est trop important : *« Je m'en sors plus! Je travaille que pour payer le loyer! C'est pas la peine! »* Il est à noter que ces positions sont d'autant plus aiguës pour les familles monoparentales.

Ceux qui écartent la solution du logement social, plutôt que de tenter de trouver une location privée, cherchent la plupart du temps à devenir propriétaires et s'éloignent.

3.1.3. Le rêve de l'accès à la propriété

Le rêve du propriétaire

Les démarches d'accession à la propriété sont de véritables choix de vie, à l'inverse de la location dans le secteur privé, qui est plus subie (refus du logement social, demande qui n'aboutit pas) que choisie. Pour Louise : *« C'est un choix, je voulais être propriétaire. »*

Il s'agit plus d'une projection que d'un choix calculé. Les personnes qui souhaitent devenir propriétaires veulent pouvoir bénéficier d'un jardin, d'une maison individuelle ou de grands espaces naturels à proximité. Les notions de verdure, de grand espace et de calme sont alors citées. Beaucoup ont en commun un certain rejet de ce qu'ils désignent comme la « vie urbaine. » Les désirs d'accession à la propriété s'inscrivent dès lors essentiellement dans le cadre du développement de l'habitat périurbain. Le parcours de Thomas jusqu'à l'accession à la propriété est typique de cette volonté de fuite de l'urbanité : *« Il nous fallait un jardin, de la verdure, un quartier plutôt calme. »*

À l'inverse un phénomène d'autocensure existe face aux possibilités d'accéder à la propriété. Il est développé plus largement dans la suite de la partie III.

Les espoirs déçus

Les sacrifices à effectuer afin de parvenir à devenir propriétaires ne sont cependant pas toujours bien anticipés. Après avoir pris conscience de ceux-ci, certains peuvent être amenés à regretter leur choix.

Le premier de ces sacrifices concerne la mobilité (temps de transport allongé, multiples changements, fréquence moins régulière des passages de trains et bus, coût des déplacements en voiture, conséquences néfastes des bouchons sur le stress).

L'attachement aux modes de vie urbains et aux cultures qui l'accompagnent a également parfois été sous-estimé. Pour des personnes qui louaient dans Paris ou à proximité de Paris, la sociabilité

5 – IAU îdF, Étude rapide n° 647, 350 000 ménages à très bas revenus dans le parc de logements francilien, mars 2014.

propre aux quartiers plus éloignés, différente, plus périurbaine qu'urbaine, peut parfois décevoir et leur faire regretter la vie au cœur de la cité. Cette nouvelle vie n'est parfois pas à la hauteur du mode de vie dont elles rêvaient.

La disponibilité des services dans les territoires éloignés du centre est également plus faible : les commerces ferment plus tôt et ouvrent plus tard, les écoles prennent en charge les élèves moins tard. L'environnement social dans lequel les enfants évoluent peut également être détérioré, le choix de devenir propriétaire obligeant les familles à s'installer dans des territoires plus défavorisés.

Certains regrettent la moins bonne accessibilité aux services de santé, qu'il s'agisse des hôpitaux, des médecins de famille, voire même des pharmacies. Après avoir quitté Paris pour la proche banlieue, Paul regrette ainsi sa pharmacie préférée située intra-muros, et continue à y aller acheter ses médicaments même après son déménagement. Il en profite pour se replonger dans une ambiance de quartier parisienne qu'il regrette. Enfin, certains s'inquiètent de moins bonnes conditions de sécurité, notamment d'un environnement défavorable à l'épanouissement de leurs enfants.

Nadia s'interroge quant à son choix de devenir propriétaire, qui semble d'ailleurs lui avoir été imposé par son mari. Elle est inquiète pour l'avenir de ses enfants dans un environnement qu'elle imagine néfaste pour leur éducation, et se trouve confronté à des temps de trajet considérablement allongés (1 h 30 avec deux changements contre une vingtaine de minutes auparavant). Elle pense qu'elle ne referait pas ce choix a posteriori, notamment parce qu'il est préjudiciable à sa vie de famille.

3.2. La famille structure les choix en matière de logement

3.2.1. La mise en couple fonde les choix stratégiques

La mise en couple est le principal moment charnière dans les parcours résidentiels. C'est une fois qu'elle est survenue que les attentes et les stratégies évoluent radicalement.

La pression sociale et le devoir de fonder une famille

Pour fonder une famille, il faut d'abord être en mesure d'édifier un « foyer ». Parvenir à construire celui-ci constitue (avec le service militaire, les fiançailles, le mariage, l'obtention d'un métier etc.) l'un des anciens rites de passage pour entrer dans l'âge adulte. Chez certaines populations, particulièrement chez les jeunes, la pression sociale poussant à fonder une famille structure la perception des besoins en termes de logement. Cette pression semble être particulièrement forte parmi les populations récemment immigrées.

C'est le cas de Georges, qui estime que construire un foyer relève du devoir : « *Il me faut fonder une famille.* » Cette volonté indéfectible est issue de la pression de son entourage : « *Je me disais que j'étais en âge de me marier. J'avais la pression autour de moi. Après mes études bien sûr ! [...] Moi j'y allais, je me sentais coupable et on vous culpabilise aussi. On me disait et voilà regarde, tu n'es pas marié, ce n'est pas normal, ce n'est pas possible. Bon de fille en fille, ce n'est pas la Vie. Ça t'apporte rien et il faut construire, faut penser à toi. Sinon après, tu auras l'âge qui sera en décalage avec tes enfants et tu ne seras plus là pour les éduquer, comme tu souhaiterais.* »

Romuald, qui va se marier très prochainement, a lui aussi été influencé par son entourage : « *C'est vrai en ce moment je suis célibataire, mais là je vais me marier bientôt. Parce que c'est vrai je suis avec des gens qui sont mariés et tout ça.* »

Au-delà de ces discours masculins, les discours féminins sont plus centrés sur la nécessité de prendre son envol, son indépendance à travers l'établissement d'un nouveau foyer. Bernadette a par exemple cherché à quitter assez rapidement le giron familial : elle a pour cela emménagé avec son compagnon de l'époque, qui deviendra par la suite son mari. Chez les plus jeunes, Marie a elle aussi saisi l'occasion d'une première relation amoureuse pour quitter le foyer maternel et vivre son indépendance.

La pression familiale : l'obligation de trouver un logement adéquat

La volonté de fonder une famille n'est parfois pas suffisante pour construire un foyer. Le premier obstacle qui se dresse face à un jeune couple est bien souvent l'obtention d'un logement. S'il est l'élément pouvant bloquer les projets du couple, le logement constitue toujours la première pierre de la construction d'un foyer. Romuald attend impatiemment d'obtenir un logement social pour pouvoir commencer une nouvelle vie en compagnie de son épouse : *« Par contre, si je trouve un appartement, je me marie, c'est bon ! Là j'ai mon travail, mon appartement, ma femme, j'ai besoin de rien du tout après ! »* Georges considère le logement comme un obstacle à la constitution de sa vie de famille. Disposant d'un logement qu'il estime trop petit pour accueillir sa femme enceinte et son futur enfant (23 m²), il ne parvient pas à trouver un logement adapté à ses nouveaux besoins : *« Donc maintenant, il faut se marier ! Mais pour se marier, que faire ? Il me faut un logement. Tu la mets où ? »*

C'est bien souvent la famille qui justifie à fois les attentes en termes de logement et plus spécifiquement les demandes de logement social. Ce logement semble en effet être destiné avant tout à la famille du demandeur. C'est par exemple le cas pour Ahmed, actuellement hébergé chez des amis, qui souhaite pouvoir y accueillir son enfant resté chez sa mère en province : *« Mon fils il est à 850 km, donc c'est vrai que je le vois pas souvent. Des fois il y a des années, je peux pas le ramener ici. Donc c'est moi qui suis obligé d'y aller, bon parce qu'à la maison il y a trop de monde. »*

L'une des idées à l'origine de ces stratégies pour accéder à un logement social est de laisser un héritage à ses enfants et d'ainsi les mettre à l'abri de la crise du logement. Anna, demandeuse de logement social depuis 18 ans, suit ce type de raisonnement, lié au maintien dans les lieux à vie : *« Au moins quand je pars, mes enfants y restent pas à la rue ! Voilà ! C'est pas pour moi bien sûr que je demande ! »*

L'accession à la propriété, souvent liée à l'éloignement du lieu de travail, est aussi envisagée par ceux qui estiment pouvoir se le permettre. Maurice, bien qu'il n'en ait pas forcément les moyens, *« souhaite devenir propriétaire, pour mes enfants »*.

Le statut matrimonial détermine le type de logement recherché, car celui-ci conditionne la vie de famille que le ménage pourra mener par la suite. C'est donc les besoins de la famille et plus les désirs personnels qui président à la recherche d'un logement. Assia cherche ainsi à : déménager parce qu'elle attend un nouvel enfant : *« Le mois prochain on va être cinq hein ! Et là où on va mettre le cinquième ? »*

Plus généralement, une fois en couple, les recherches s'orientent vers un logement adapté à un éventuel enfant. Plus encore que la mise en couple, c'est la projection de l'arrivée d'un enfant qui modifie considérablement les attentes résidentielles.

3.2.2. La naissance d'un enfant comme point de rupture

L'arrivée d'un enfant dans le foyer modifie les attentes résidentielles

À partir de l'instant où un enfant arrive dans le foyer, les stratégies des familles sont radicalement modifiées. Les choix vont se faire avant tout pour tenter de favoriser au mieux la « réussite » et le « bonheur » des enfants, éléments relatifs et subjectifs à chaque famille. Eliane a par exemple décidé de sacrifier son confort pour son enfant : *« Je suis avec mon fils de 23 ans, qui est étudiant. Sa photo est là. Donc du coup, j'ai laissé mon fils au lit, et moi je dors ici, là [par terre dans la partie salle à manger du studio]. Je mets mon matelas ici, comme c'est un étudiant qui n'a pas de bourse, je me suis dit que faire ? On se serre. Donc je lui ai laissé le lit pour qu'il fasse bien ses études, tous ces documents sont là, tout, tout... et moi je dors ici. »*

Pour qu'un enfant puisse grandir dans de bonnes conditions, les parents souhaitent disposer d'un logement plus grand, adapté à la présence d'enfants, proche d'une crèche, d'une école et éventuellement à proximité d'espaces naturels ou de loisirs. Même pour Ulrich qui a connu les conditions de vie en grande banlieue, la proximité d'un cadre de vie parisien adapté aux loisirs des enfants est bénéfique : *« Ben on était bien en Banlieue au début, on était content, on avait un petit jardin et la forêt à côté et tout ça mais... on a réfléchi et tout ça mais on nous a proposé... et*

puis on s'est dit, Paris c'est bien quand même ! Et puis les enfants, je me rappelle, on était près du Parc de la Villette, ils nous ont dits, on veut habiter là ! Et je regrette pas. [...] Oui, ils préfèrent être à Paris hein ! Parce que bon mine de rien, pour faire n'importe quoi ! Ils font de la musique, bon les grands ils font du skate des choses comme ça, donc évidemment à Paris c'est plus facile ! [...] Ben c'est bien ici, y'a la Villette à côté pour les enfants, c'est bien. Et puis les buttes Chaumont. C'est vraiment super d'avoir des parcs à côté. [...] »

Si le logement actuel de la famille ne convient pas à ces exigences et que les parents n'arrivent pas en trouver un appartement plus adapté, certains en viennent jusqu'à repousser le projet d'avoir un enfant jusqu'à l'obtention d'un logement. Thomas est devenu propriétaire, notamment pour pouvoir élever ses enfants, selon lui dans de bonnes conditions, c'est-à-dire : « *Il me faut une maison, une situation stable puis à partir de là on fera un enfant.* »

Maurice, même s'il estime qu'il n'en a pas vraiment les moyens, serait prêt à devenir propriétaire uniquement s'il avait des enfants, dans leur intérêt : « *J'aimerais bien. Ce serait chouette ! Surtout pour les enfants. Pas pour moi, pour les enfants.* »

Ahmed aujourd'hui hébergé chez des amis, souhaite lui aussi être en mesure d'accueillir son fils qui vit aujourd'hui en province avec sa mère : « *Ben jamais il m'a dit non. Même il a pas envie de venir des fois, comme je vous ai dit pour les difficultés [de logement] qu'il rencontre ici.* »

Si certains anticipent, d'autres subissent davantage la situation. La question est de savoir s'il faut attendre d'avoir un logement pour agrandir la famille ou au contraire, avoir un enfant pour démultiplier ses chances d'obtention d'un logement ? Néanmoins, de ce choix cornéliens, des situations inconfortables peuvent apparaître. Georges n'a guère de chance de voir sa demande de logement aboutir, tant que sa femme et son futur enfant n'ont pas emménagé à Paris, pour autant leur arrivée pose problème du fait de l'exiguïté du studio dans lequel il vit : « *Il faut y croire hein ! Je suis obligé parce que j'ai pas le choix ! Si je veux vivre ici, sur ce canapé là avec ma femme, l'enfant, le bébé ! Et travailler, être concentré dans la vie, ben il faut... y'aura plus de lecture, y'aura plus de concentration, y'aura plus rien ! Et ça créera des tensions ! Hein ! [...] Je n'ai pas le choix ! [...] Parce que là le temps passe, il me faut fonder une famille. Bon ça c'est fait ! Maintenant, il faut que je puisse vivre avec ma famille. Maintenant, m'occuper essentiellement de l'enfant, peut-être que ce que je n'ai pas pu réaliser, que lui le fera.* »

L'arrivée d'un enfant remet aussi en question les choix des personnes qui n'ont pas encore d'enfant. Les critères de logement (localisation, espace) sont en effet radicalement différents lorsqu'elle est célibataire. Dans cette situation, il est plus facile d'accepter de vivre dans un petit espace. Après la naissance de l'enfant, les aménités du quartier doivent avant tout satisfaire les besoins de celui-ci.

Juliette, qui a emménagé en région parisienne après avoir grandi en province envisagerait de faire le chemin inverse si elle avait un enfant : « *Si tu as des enfants [...] t'as pas envie de les élever en ville* », « *Parce que la qualité de vie, quand même* » est inférieure. Malgré tout, elle hésiterait et relativise son discours ensuite, car « *elle aime Paris* ». Les désirs personnels ne sont donc pas tous définitivement éclipsés par l'arrivée d'un enfant.

Outre le cadre de vie et les conditions de logement, projeter d'élever un enfant, doit s'accompagner pour certains de la proximité de la famille en tant que roue de secours. Benoît pourrait également faire le même choix pour « *des raisons immobilières, des raisons psychologiques très importantes et la troisième raison, c'est... la proximité de la famille [...] la tranquillité aussi, la tranquillité par rapport à la garde de l'enfant. Pour l'évolution de mon gosse... c'est la galère pour faire garder un enfant ici.* »

Le logement social comme moyen d'accueillir un enfant dans le foyer

Pour les familles qui se constituent et qui estiment ne pas avoir les moyens de se loger dans le parc privé, l'obtention d'un logement social est perçue comme une condition nécessaire à l'arrivée de l'enfant. Elle constitue l'incontournable étape avant d'être en mesure d'accueillir confortablement un enfant. La naissance d'un enfant devient dès lors un argument de fait dans le but d'obtenir plus facilement un logement social. Lorsque ces personnes justifient la légitimité de leur demande de logement social, elles avancent très souvent l'argument que ce logement est avant tout destiné à élever convenablement leurs enfants. C'est notamment ce qu'avance Anna : « *Je veux juste*

l'appartement, moi, pour que je puisse quand même réussir. Enfin même pas pour moi, pour mes enfants c'est tout ! »

Maurice veut pouvoir recevoir ses enfants chez lui, ce que son petit studio actuel de 17 m² ne lui permet pas : « *Le logement... tout petit, trop petit. 17 m² pour 4 personnes. Et c'est ça qui m'a empêché d'avoir mes enfants de manière définitive, parce que c'est trop petit. On peut pas habiter avec les enfants là.* » L'obtention d'un logement social est à ses yeux le seul moyen crédible de parvenir à ces fins.

L'enfant légitime la demande de logement social

Les personnes interrogées qui ont des enfants à charge ou en devenir, légitiment leur demande par la présence à leurs côtés d'un ou plusieurs enfants. Un tel discours a été tenu par Anna : « *Moi personnellement, si je demande aujourd'hui un logement, franchement, c'est pour ma famille ! Mes enfants. Mais pas pour moi.* » Georges a attiré l'attention sur le cas particulier des enfants présents dans le foyer mais issu d'un précédent mariage du conjoint. Il a vécu chez sa femme entre 2004 et 2009, période au cours de laquelle il a pris en charge les dépenses de l'ensemble du foyer, y compris celles des enfants de sa compagne. Ces enfants n'ont cependant pas été pris en compte lors de sa demande de logement social. Il estime que c'est notamment cette impossibilité d'accéder ensemble – elle, ses enfants et lui – à un logement social qui a mené à leur rupture.

Tous considèrent en tout cas que les enfants sont pris en compte dans les critères de sélection pour bénéficier d'un logement social. Ils n'hésitent dès lors pas à mettre en avant cet argument dans leurs discours, notamment lorsqu'ils ont l'impression d'être confronté à des acteurs publics pouvant avoir une influence sur les décisions liées à leur dossier. Prudence, malgré la précarité de sa situation (logée à trois dans une chambre d'hôtel) conserve encore un espoir d'obtenir un logement social « grâce » à ses enfants : « *J'avais fait une demande et on m'a dit que j'étais prioritaire, avec mes enfants. On doit me loger en urgence mais j'attends toujours.* » L'entourage de Manuel, qui espère lui aussi obtenir un logement social mais qui n'a pas encore d'enfant, lui a par ailleurs conseillé de faire des enfants pour obtenir plus rapidement un logement social : « *Souvent on me dit « faites des enfants, vous verrez vous aurez un logement ».* »

Les stratégies scolaires

Les parents cherchent à privilégier les lieux d'habitation qui offrent les meilleures conditions d'éducation à leurs enfants. La proximité d'une bonne école ou d'un crèche est donc un avantage comparatif pour un logement. Certains misent tant sur l'avenir de leur enfant qu'ils sont prêts à sacrifier une partie de leurs désirs personnels pour maximiser les chances de réussite de leur progéniture.

Nathalie a souhaité rester dans son quartier après son divorce, quitte à compromettre sérieusement ses chances de trouver un appartement avant que sa procédure de divorce n'aboutisse : « *Je voulais essayer que les enfants gardent leurs écoles, gardent leurs écoles, gardent leurs amis, que voilà. Je trouvais que le changement était déjà... était déjà important, avec la séparation et le divorce. Je voulais essayer que le reste change le moins possible pour eux.* » Malgré sa critique vigoureuse de la « vie parisienne », Bernadette justifie elle aussi son attachement à son quartier, qui est le même que Nathalie, parce qu'il permet l'accès à « *des bons collègues, des bons lycées pour nos enfants* ».

Justine place elle aussi la proximité d'une école qui convient à ses enfants parmi ses premières priorités : « *Je pense qu'en critère premier pour moi c'est l'école de mes enfants... Enfin c'est pas tant l'école de mes enfants, c'est les liens qu'ils ont créé dans leur école.* » Marina considère quant à elle que la qualité des établissements scolaires prime sur tous les autres critères : « *Ma seule crainte pour moi, c'était l'école au départ.* »

L'application de la réforme scolaire par un territoire participe désormais également aux arbitrages. En faisant travailler les élèves le mercredi, elle libère les parents d'une charge importante. Assia souhaite ainsi rester à Paris pour continuer à bénéficier de cette réforme : « *Y'a beaucoup d'avantages à Paris, parce que à Paris, le mercredi, nos enfants ils ont école, dans la banlieue, il n'y a pas école. Déjà y'a ça !* » La prise en charge par la Ville de Paris d'activités périscolaires a également été citée parmi les avantages induits par l'obtention d'un logement situé dans Paris.

Selon les assistants sociaux, les facteurs déterminants dans le choix des candidats au logement social, et donc par extension de toutes les personnes souhaitant déménager, sont la possibilité

d'avoir droit à des places en crèche, ou encore la carte scolaire de la zone géographique du logement. Beaucoup souhaitent ainsi éviter les écoles qu'ils estiment être « mal fréquentées ». Si ce critère n'est pas toujours pris en compte dès la naissance de l'enfant, le bien-être de la famille dans son ensemble demeure central dans le cadre des décisions en matière de logement.

3.2.3. Les ruptures conjugales peuvent constituer un frein à l'accès au logement

La remise en question des parcours résidentiels linéaires

Une rupture conjugale remet automatiquement en question le parcours résidentiel. Dans un contexte de « *diversification des histoires de vie* »⁶. Les personnes concernées doivent réévaluer leurs exigences, conditionnées par une baisse de leurs moyens financiers. Cette rupture peut également avoir pour conséquence de pousser des personnes pour la première fois dans le marché du logement, car elles ne s'étaient jamais occupées des recherches d'appartement auparavant. Cela a notamment été le cas de Leila : « *Ben avant j'étais mariée je travaillais pas. Et quand j'ai divorcé, et ben j'étais obligée de chercher du travail.* »

La situation de Nathalie est également emblématique de ces parcours résidentiels accidentés. Elle emménage en 1995 dans le premier appartement de fonction de son mari, garde républicain. Ils se sont séparés progressivement à partir de 2008, le divorce ayant été prononcé en 2012. Elle a dû quitter le logement de fonction qu'ils occupaient depuis 1995 à la suite de leur divorce : « *J'avais soit la solution de le suivre, de déménager avec lui, en attendant de redéménager. soit de... de mettre mes meubles dans un garde-meubles, et de squatter en même temps chez des amis. [...] On a divorcé il y a deux ans. Il y a deux ans, et en fait y'a... il y a quatre ans il m'a demandé, quatre ans... oui c'est ça, quatre ans, il m'a demandé de partir et donc là j'ai, je me suis dit : « bon ben allez il va falloir que je trouve une solution ». Mais effectivement, ben quand tu regardes les annonces, c'est pas possible. Payer un loyer dans le quartier, c'est, c'est, voilà c'est impossible avec un salaire d'assistante maternelle.* » Cette situation a entraîné une intervention de la maire de son arrondissement pour accélérer l'obtention d'un logement social.

Le vide juridique entre la rupture et l'obtention d'un nouveau logement

La loi MOLLE⁷ qui exige une attestation de divorce⁸ dans le cadre des attributions de logements sociaux est unanimement critiquée par les professionnels des entreprises, les professionnels du logement et les ménages. Elle peut en effet mettre ceux qui quittent le domicile conjugal dans des situations inconfortables. Ils se retrouvent coincés entre la peur de se précipiter dans la procédure de divorce, ce qui signifie prendre le risque de ne plus disposer de logement si la demande de logement social n'aboutit pas, et la crainte de voir cette demande échouer parce que le divorce n'a pas été légalement prouvé. Cette mesure contribue à renforcer la précarité résidentielle des personnes concernées par les procédures de divorce, notamment les familles monoparentales, l'un des publics les plus exposés aux problèmes de logement.

Une des conditions pour que le bailleur social accepte le dossier de Nathalie, c'était qu'elle soit divorcée. Cela posait bien évidemment problème puisqu'elle risquait alors de devoir partir de l'appartement de son mari. Elle a alors dû « *demandeur un papier via mon avocat pour prouver que j'allais divorcer. J'ai dû jurer* ». Elle a finalement divorcé moins d'un mois avant d'emménager. Certaines, puisqu'il s'agit la plupart du temps de femmes, n'ont sans doute pas eu cette chance. Les interlocuteurs des demandeurs ne parviennent en effet que trop rarement à combler les lacunes de cette mesure contre-productive, comme Nathalie a pu le percevoir : « *Effectivement j'étais dans une situation d'urgence, mais en même temps j'étais pas mise à, enfin j'étais pas à la porte. Donc, donc ça c'était assez... c'était en même temps assez difficile de leur faire comprendre que, s'il voulait, il pouvait me mettre à la porte le lendemain.* »

Une institutrice (au cours d'un rapide témoignage anonyme effectué par téléphone) a également souhaité témoigner du « *vide juridique* » dans lequel elle se trouve. Séparé de son compagnon à la suite d'une union libre, elle souhaite obtenir la garde de ses enfants pour pouvoir accéder plus facilement à un logement social. Elle avait pour cela besoin d'un jugement lui accordant cette garde. Cependant, le juge a refusé de l'effectuer tant qu'elle ne disposerait pas d'un logement. Sa situation est dès lors bloquée. Le principal problème de cette mesure vient de son incapacité

6 – François ASCHER, Les nouveaux principes de l'urbanisme, suivi de Lexique de la ville plurielle, L'aube, 2010.

7 – Loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion.

8 – Article L 441-1 du code de l'habitat et de la construction : « lorsque le demandeur de logement est l'un des conjoints d'un couple en instance de divorce, cette situation étant attestée par une ordonnance de non-conciliation ».

à prendre en compte la simultanéité temporelle qui peut exister entre le moment du divorce et celui de la recherche de logement. Elle ferme les yeux face à la complexité des situations, comme le souligne Nathalie : « *Ce qui était très difficile, c'est qu'on m'a demandé une attestation d'hébergement de mon mari. Et ça c'est super dur à accepter, parce que tu te dis : « mais je suis pas hébergée, je suis mariée, c'est mon appartement aussi », même si c'est un logement de fonction, mais je ne suis pas hébergée quoi.* »

3.3. La relation au territoire : entre ville idéale et zones repoussoirs

L'analyse de la perception de la qualité d'un logement ne doit pas s'arrêter aux frontières physiques du domicile. Le choix d'un logement est en effet fortement influencé par la relation au territoire. Au-delà des qualités propres au logement, l'attachement qui peut être éprouvé pour l'environnement qui l'entoure va considérablement peser sur les arbitrages à effectuer afin de trouver l'habitation qui répondra au mieux aux attentes de l'ensemble des membres du foyer.

3.3.1. La frontière vécue entre Paris, la banlieue et le reste de la France

Le premier élément qui structure la perception de l'environnement, c'est le sentiment d'appartenir à un territoire plutôt qu'à un autre. Les frontières administratives et physiques ne permettant pas de rendre pleinement compte de toutes ces perceptions, l'analyse doit se porter sur la projection à l'échelle d'un territoire telle qu'elle est vécue par les individus.

L'îlot parisien

Une séparation nette entre Paris et les banlieues existe dans de nombreux esprits. Il s'agit d'une clôture avant tout symbolique, bien qu'elle repose souvent sur des éléments concrets. Cette conception dichotomique de la métropole parisienne ne fonctionne pas que dans un sens : les Parisiens distinguent autant « leur » territoire que les habitants des banlieues le font des « leurs ». Paris constitue néanmoins aux yeux de tous le centre de gravité d'un territoire francilien caractérisé par sa centripétence.

Cette vision d'un Paris isolé n'est pas univoque : elle est particulièrement ancrée dans les représentations des habitants de la capitale et des banlieues. Pour les Parisiens, le périphérique devient parfois le « rempart » de l'« îlot parisien » contre les banlieues. Celles-ci sont considérées par ceux qui les fuient comme un territoire cohérent, sans y distinguer de sous-ensembles particuliers, où règne une insécurité généralisée. S'y installer, c'est selon eux prendre le risque de l'enfermement dans un milieu social néfaste. Ces personnes développent en conséquence un imaginaire de craintes liberticides associé à la banlieue.

George se sent « cerné » en banlieue : il trouve ses habitants agressifs et ressent un important fossé social et culturel. À l'opposé, il se sent « libre » à Paris : « *Chaque fois, que je vais en banlieue, y'a... déjà le langage est bizarre et on le sent tout de suite. Et y'a un climat de... on se sent cerné. Moi je sais pas, peut-être que c'est dû au fait que je ne sois pas né ici et que je ne connaisse pas aussi la banlieue. Mais j'ai l'impression que parfois, c'est agressif! Rien que l'atmosphère, j'ai l'impression que, à chaque fois que je suis en banlieue, je me sens cerné. Mais quand je suis à Paris, je me sens libre. Je me sens pas... et pourtant, c'est l'inverse, y'a plus de caméra à Paris que... qu'en banlieue. Y'a plus de surveillance à Paris que en Banlieue mais... la banlieue, je crois que c'est la population !* »

Leila rejette elle aussi l'idée de déménager en banlieue, sans hiérarchiser ses différentes composantes : « *Moi n'importe où. Mais simplement les banlieues non. Là où il y a les... Non je peux pas toute seule, je peux pas habiter, non. [...] Là où il y a la racaille! Je dis là oh il y a ça [elle se sent gênée par le fait que son propos vient d'être enregistré] [...] [rire gêné] Je peux pas. Et il faut être voilée, il faut mettre le voile, non moi je, moi je peux jamais mettre ni voile ni rien du tout. En plus la sécurité, il y a pas de sécurité là-bas, à Paris il y a de la sécurité. J'ai jamais eu de problème ici.* »

Cet argumentaire est repris par Anna : « *Comment je peux y aller moi, femme seule célibataire avec mes enfants ? En plus des garçons ! Vous voyez ce que je veux dire ? D'aller comme ça me projeter en banlieue ?* »

En plus de ceux qui refusent de déménager en banlieue par crainte d'une dégradation de leur environnement, d'autres redoutent des conséquences négatives sur leur carrière professionnelle. Clémence, institutrice, n'est « *pas sûre de tenir le coup dans des banlieues plus difficiles où le boulot n'est vraiment pas le même* ».

Cette coupure symbolique et projetée devient bien réelle lorsque la personne vit intramuros et n'a aucune raison professionnelle, personnelle ou culturelle de « passer le périph' », comme c'est le cas de Clémence : « *Depuis que je vis à Paris intramuros, j'y vais beaucoup moins [en banlieue]* », ou de Justine : « *Ah, la banlieue, je n'y vais que de façon épisodique ! Il y eu la sortie à Bondy de l'année ! Je ne connais pas ! J'avoue. Mais en plus ça m'intéresse, franchement, je me dis y'a un aspect de la vie d'Ile-de-France que ne connais pas du tout !* » Ce cas de figure est moins fréquent chez les habitants des banlieues – même s'il existe – car Paris concentre les activités et les services disponibles pour les Franciliens. Il est donc relativement moins probable qu'une personne résidant en banlieue ne franchisse jamais la barrière du périphérique.

L'exemple le plus radical de rejet de la banlieue est celui de Paul : bien qu'il réside désormais en petite couronne et plus comme auparavant dans le 5^e arrondissement de Paris, son cordon ombilical du mode de vie parisien n'a toujours pas été coupé. S'il réside en banlieue, il continue de vivre « *à la parisienne* ». Paris lui ayant permis de changer de mode de vie, il estime désormais (sur le ton de la plaisanterie) qu'il lui faut un « *passaport* » et « *des vaccins* » lorsqu'il franchit la frontière entre Paris et banlieue : « *Parce que du coup, me faire passer le périph, arggg ! Quoi t'habite de l'autre côté du périph, Mais je suis pas vacciné enfin !* »

Pour les personnes immigrées qui ont réussi à s'installer à Paris, il n'est désormais plus envisageable de quitter les frontières de la capitale. Quitter Paris serait prendre le risque de ne plus vivre le « *rêve parisien* » qui les a toujours animé. La banlieue est de leur point de vue perçue comme une dystopie⁹ du Paris de leurs rêves. Josefa, d'origine portugaise, ne veut pas chercher d'appartement en banlieue pour augmenter ses chances. Elle se montre catégorique sur la question : « *De toute façon, je ne veux pas être en banlieue, ça je vous dis tout de suite. [...] Non, la banlieue c'est pas bien, j'aime pas la banlieue, voilà. Je préfère... Ma ville préférée c'est Paris. Je suis à Paris depuis 42 ans, je veux pas aller en banlieue, voilà.* » Les portes de Paris sont vécues comme des frontières réelles entre Paris et banlieue, une sorte de nouveau mur des fermiers généraux imaginé. Pour Leila : « *Bon dans les portes, Saint-Ouen, Porte de Clichy, dans les portes je peux me débrouiller mais si c'est vraiment loin je peux pas, je préfère rester ici.* »

Nombreux sont ceux qui sont persuadés de l'existence de différences sociales très marquées entre Paris et sa banlieue. Leur carte mentale de la région parisienne imagine des revenus supérieurs et un mode de vie différent pour les habitants de Paris, ce qui influe sur les arbitrages pour choisir son lieu d'habitation. Dès lors, vivre à Paris constitue un moyen de garantir un environnement perçu comme financièrement plus riche qu'en banlieue. Ce choix peut se faire par goût de l'homogénéité sociale ou alors au contraire pour créer les conditions d'une ascension sociale. Il existe donc une justification dichotomique des choix résidentiels entre Paris et les banlieues en fonction de l'ancrage territorial.

Vivre en banlieue peut être le moyen de se préserver du mode de vie parisien et de conserver une sociabilité avec laquelle les habitants de longue date des banlieues se disent être plus à l'aise. Le rejet d'un territoire n'est donc pas l'apanage des seuls Parisiens. C'est aussi le cas de Marie, qui vit en banlieue Ouest : « *Je ne suis pas Parisienne. Je suis Francilienne. Je ne veux surtout pas vivre là-bas.* »

Il existe enfin chez les Franciliens une séparation nette entre les représentations de Paris – voire de la région Ile-de-France – et du reste de la France. Seuls ceux qui vivaient en Province avant de s'installer imaginent pouvoir y revenir un jour. C'est par exemple l'objectif de Benoît et de Juliette. Ceux qui ont toujours vécu en région parisienne n'envisagent quant à eux, s'installer en province. Ce sentiment de fatalité, d'irréversibilité des choix, est un leitmotiv qui reviendra au cours de nombreux entretiens.

9 – L'inverse d'une utopie : une société qui ne permet pas d'accéder au bonheur.

Les discours recueillis sont donc parsemés de sous-entendus et images caricaturales plus ou moins fortes. Ces perceptions ont de fortes conséquences en ce qui concerne les demandes de logement social. Celles-ci sont lors des premières années de la demande circonscrites dans un périmètre restreint, bien souvent dans Paris, voire à un arrondissement précis. Cette inadéquation de la demande de logements contribue à accentuer le déséquilibre de l'offre à l'échelle de l'agglomération. Cela diminue en outre les chances des demandeurs de trouver un logement proche de leurs attentes. Au fil des années, le pragmatisme pousse cependant les demandeurs à élargir ce périmètre : d'abord à l'échelle du quartier, puis de la ville, puis la petite couronne etc. La demande de Maurice a ainsi évolué dans le temps, parallèlement au fait qu'il réduisait ses exigences : « *J'accepte dans tout Paris, ou proche de Paris.* »

La vie parisienne rêvée

Certains souhaitent rester à tout prix à Paris pour vivre leur « rêve parisien », ce qu'ils considèrent être la seule « vie parisienne ». Cet émerveillement face à la capitale ne doit pas être sous-estimé dans l'analyse des stratégies : il est bien présent dans les esprits de nombreux habitants de la capitale et de ses alentours. Les personnes qui sont les plus attachées à la « vie parisienne » conçoivent ainsi la banlieue comme un désert face au foisonnement de la Ville lumière. Pour Romuald : « *C'est vrai que Paris, c'est beau, on ne s'ennuie jamais ! Parce que ça bouge, parce que voilà... une fois par exemple que je m'ennuie chez moi, je sors, je bois un café, je suis tranquille. Bon j'ai mes cousins qui habitent dans le 95, ils travaillent là-bas donc c'est pour ça qu'ils ont des appartements là-bas, c'est vrai que... c'est calme, c'est calme. Y'a rien là-bas !* » Georges partage cette vision voire qu'il sublime : « *La culture est là. Euh... C'est beau, c'est propre ! (-) et voilà ! Et ça travaille [...] Oui c'est ça, c'est une ville qui bouge, c'est... c'est dynamique* », de même que Paul : « *C'est un enrichissement permanent cette ville ! C'est... c'est juste magique ! Et donc c'est pour ça que je dis, que je suis devenu le vrai parisien !* »

C'est particulièrement le cas des personnes immigrées, comme Manuel : « *c'est quand même un rêve un peu ! Paris, Paris, c'est pas rien. C'est Paris. Moi tous mes... mes parents, notamment en Argentine, pour eux c'est... je suis à Paris, c'est magnifique. Au bout d'un moment, on ne regarde plus la Tour Eiffel mais... c'est parti aussi d'une envie d'aller dans une ville où ça bouge, où ça fabrique, y'a beaucoup de choses !* » Il vivait autrefois en province, mais ne regrette pas d'être venu habiter à Paris : « *C'est un peu une drogue aussi, parce que dès que je vais à Nantes, ça me manque.* » Jean évoque lui aussi l'imagerie de la Tour Eiffel, symbole par excellence d'un Paris fantasmé et magnifié. Ce point de vue peut exister à une échelle encore plus réduite que le périphérique : lors de la rencontre avec Héléna, elle désigne Paris, le « *vrai Paris* », comme s'étendant uniquement sur les arrondissements du centre (du 1^{er} au 6^e arrondissement).

Paris symbolise le foisonnement des cultures et des économies, l'univers des possibles.

Paul : de la « campagne » à l'affirmation d'une identité parisienne

Paris a représenté pour Paul un moyen de se construire une autre vie. Il a tellement embrassé la « *vie parisienne* » qu'il rejette désormais ce qu'il appelle « *la campagne* », c'est-à-dire l'environnement dans lequel il a grandi en Seine-et-Marne : « *Je me vois pas aujourd'hui, à la campagne... je connais la campagne hein ! J'y ai vécu ! [...] pour dire à quel point je suis devenu Parisien. C'est vraiment... ça se reflète à travers les dires des autres de toute façon, c'est... j'ai bien compris que... c'était plus pour moi, c'était un autre monde ! Je m'y reconnais plus.* »

Son attachement à Paris est très fort et n'a pas faibli malgré son installation en petite couronne (pour devenir propriétaire) : « *Moi ma vie elle est à Paris, je l'ai construite à Paris. [...] J'aime trop mon attache à Paris en fait ! [...] Maintenant... mon cœur est trop à Paris* ». Lorsqu'il se rend à Paris le samedi, il en profite pour faire des achats qu'il pourrait tout à fait faire dans la ville où il habite. Il préfère les faire à Paris, parce qu'il y retrouve un « *contact humain* » qui selon lui fait défaut en banlieue : « *j'en ai profité pour la pharmacie, le coiffeur et acheter des trucs pour ma chienne, mais le... ça refait du bien en fait ! Ce côté de la vie parisienne, du contact !* » Il a réussi à digérer sa coupure résidentielle en ne changeant pas son mode de vie et ses habitudes parisiennes.

Il s'agit cependant plus d'une projection que d'une pratique de la ville, ce qui explique que cette imagerie d'Epinal puisse être malmenée par la réalité d'une vie de citadin.

Paul le note, tout en étant loin de regretter son choix : « *Quand on est à Paris, on sort pas... on sort peut-être pas autant on a la proximité mais on sort pas. Mais au moins, on l'a la proximité. Et c'est ça que j'aime, c'est pouvoir avoir le choix ! De dire je reste ou je sors !* » Vivre à Paris implique également des contraintes, comme le rappelle Juliette : « *J'adore Paris... malgré les contraintes.* »

Si les adeptes de la vie parisienne ont intériorisé ces contraintes, certains habitants des banlieues se fondent sur celles-ci pour rejeter le mode de vie parisien et écarter toute possibilité d'un jour habiter à Paris.

Le rejet de la vie parisienne

L'ambivalence des perceptions de la « vie parisienne » est souvent invoquée dans les discours. Certes Paris est une ville monde, une capitale, certes elle concentre une grande partie des services et des capitaux économiques, humaines et culturels, néanmoins demeure associée à un lieu de vie que beaucoup rejettent. Certaines personnes habitant en banlieue critiquent ainsi vigoureusement à travers leurs discours et leurs choix ce qu'elles imaginent être la « vie parisienne ». Porteuses d'un « imaginaire anti-ville »¹⁰, ces personnes ont fait le choix de l'éloignement tout en continuant à profiter du cadre métropolitain. Cette catégorie constitue cependant une minorité parmi les personnes interrogées.

Pour ces personnes, cette vie est surtout marquée par les contraintes qui lui sont inhérentes (peu d'espaces verts, difficulté de posséder une voiture, logements plus petits, coût élevé de la vie) et par des marqueurs culturels qui ne sont pas les leurs. Il peut donc naître une overdose des contraintes et concessions à accepter pour pouvoir mener une véritable « vie parisienne » sublimée.

Pour Bernadette, qui s'associe à la pensée de son mari : « *[Mon mari] a toujours vécu à Paris, mais il supporte pas les parisiens [...] On est pas des « fashion victim » [...] on est plus nature. [...] C'est insupportable pour lui.* » Selon eux, leurs enfants partagent ce point de vue : « *Cinéma, vêtements de marque... [...] ça les enquiquine.* » Pour pallier leur frustration de résider dans une ville dont ils n'adhèrent pas le mode de vie, ils ont « utilisé » l'absence de loyer de leur logement de fonction pour acquérir une résidence secondaire à la campagne et vivre en dehors de Paris tous les week-ends.

Thomas a lui franchi le pas. Il s'est éloigné de son lieu de travail pour pouvoir élever ses futurs enfants dans une maison à proximité d'espaces naturels : « *J'ai fait le choix d'avoir une maison, avec un bout de terrain* ». Ce choix a également été motivé par un rejet de la vie parisienne : « *Par choix j'ai pas voulu me rapprocher de Paris. [...] Parce que je suis à Paris toute la semaine. Je suis content le soir quand je rentre chez moi, je vois un peu de verdure, du calme, de la sérénité, que je n'ai pas à Paris. Une vie parisienne, ça ne m'enchant pas du tout. [...] Je suis plus à fuir l'environnement quotidien de Paris.* »

Les personnes qui font le choix de s'éloigner de la ville tout en continuant à y travailler sont souvent multimotorisées pour demeurer très mobiles. Ce mode de vie coûte donc cher : il n'est pas accessible à tous. Mehdi voit ainsi sa mobilité résidentielle paradoxalement freinée par son choix d'investir dans une voiture plutôt que dans un logement proche de son lieu de travail.

Comme pour les Parisiens qui dédaignent la vie en banlieue, la dichotomie entre les territoires parisiens et banlieusard est solidement ancrée dans l'esprit de ceux qui rejettent le mode de vie parisien. Cette ville polarise les perceptions tranchées. Juliette l'exprime ainsi : « *Quand tu viens de province, tu aimes ou tu détestes Paris, il n'y a pas de demi-mesure.* »

Parmi les personnes rencontrées, le rejet de la capitale est plus fort chez celles qui résident dans les banlieues Ouest et dans les zones situées en dehors de la métropole du Grand Paris. On peut émettre l'hypothèse que l'Ouest parisien et les villes les plus éloignées ont développé une sociabilité moins liée à la capitale. Les habitants des banlieues qui souhaitent « entrer » dans la capitale sont ceux qui habitent dans les zones les plus déprimées socialement, à l'Est. Paris représente sans doute une porte de sortie de la précarité qu'il faut à tout prix emprunter afin de s'extraire d'un environnement difficile.

La métropole : une réalité encore diffuse

Si la perception des frontières de Paris est très tranchée et qu'elle met plus l'accent sur la séparation plutôt que sur les échanges avec les autres territoires, elle n'en demeure pas moins polymorphe et s'étend parfois à une forme de « Grand Paris ». Le Grand Paris perçu s'étend dans un premier lieu sur les territoires de la petite Couronne. C'est l'avis d'Eliane, qui serait prête à accepter un logement social uniquement s'il se trouve dans Paris ou en petite couronne : « *Que ce soit un banlieue proche de Paris. Tel que là j'ai donné Créteil, je peux rester à Créteil, Vincennes, Maisons-Alfort... Là au moins je suis pas loin du boulot.* » Juliette témoigne de la perception de ses collègues infirmières et aide-soignantes provinciales lors de leur arrivée à son hôpital, située dans le Val-de-Marne : « *Pour elles, il était impossible d'aller sur Paris. Pour elles, Paris c'était [Créteil].* » Pour les personnes ayant passé beaucoup de temps en Province, les communes limitrophes « c'est Paris ».

Dans l'esprit de quelques rares personnes « Paris » peut s'étendre encore au-delà. Pour Bernadette, alors même qu'elle estime qu'il est impossible pour elle d'habiter en banlieue, la ville telle qu'elle la perçoit s'étend jusqu'à Saint-Germain-en-Laye : « *Sinon la garde républicaine, il y a soit Saint-Germain-en-Laye, Esplanade du château de Vincennes, Quartier Carnot ou [dans le 4^e arrondissement de Paris]. Donc voilà on reste sur Paris.* » Paul, malgré son apparent dégoût pour la banlieue (voir partie précédente), vit lui à Villejuif. Rejetant toujours la banlieue, c'est la présence du métro qui lui permet de se penser toujours parisien. Il a de fait progressivement élargi les critères structurant sa perception des lieux de la « vie parisienne ».

Ils sont en outre de plus en plus nombreux comme Augustine à être prêts à accepter un relogement en « *banlieue proche* » si la présence du métro leur permet de se rendre aisément à Paris. Il faut cependant pour cela qu'ils soient actuellement confrontés à des difficultés pour se loger dans Paris intramuros.

Cependant, les enjeux de la construction progressive de la Métropole du Grand Paris ne sont pas encore bien compris. Ils n'ont jamais été directement évoqués par les participants. Le projet du réseau de métro Grand Paris Express n'est lui non plus pas encore assez perceptible : il n'a soulevé presque aucune réaction lorsqu'il était cité par les enquêteurs. Les personnes interrogées ne l'ont jamais considéré comme décisif et propre à modifier leurs choix en matière de logement. Son influence sur les temps de déplacement et l'attractivité du territoire est ignorée ou sous-estimée.

Le développement institutionnel et logistique de la métropole, s'il s'inspire de réalités géographiques vécues, n'a donc pas encore réussi à transformer en profondeur la perception que les Franciliens se font de la ville de Paris. La métropole commence à exister techniquement et administrativement, mais elle n'est pour l'instant ni ressentie comme une ouverture territoriale, ni véritablement vécue.

3.3.2. Les stations de métro structurent les représentations de la ville

Si les contraintes de mobilité ont une influence sur les choix professionnels, elles ont avant tout des conséquences sur l'évaluation de la qualité de vie propre à un logement donné. Pourvoir prendre facilement les transports en commun depuis son lieu de résidence est davantage considéré par les travailleurs clés rencontrés comme le signe d'une bonne qualité de vie que comme une possibilité de se rendre plus facilement sur son lieu de travail. Le métro n'est pas seulement un outil augmentant l'employabilité des travailleurs : il est aussi une composante de l'expérience de l'urbanité. Les personnes rencontrées associent davantage une station à une idée qu'ils ne calculent véritablement les temps de transports effectifs.

Les perceptions des espaces et du temps sont conditionnées par des variables sociales et culturelles, notamment par le lieu de résidence actuel.

La distinction entre les réseaux de RER et de métro

Le réseau métropolitain et plus particulièrement les stations qui le composent font partie des éléments qui structurent avec le plus de force les représentations de la ville. Les choix de logement pour ceux qui veulent vivre une « vie parisienne » sont fortement influencés par la présence à proximité d'un accès au métro.

Lieu de résidence souhaité des travailleurs clés rencontrés

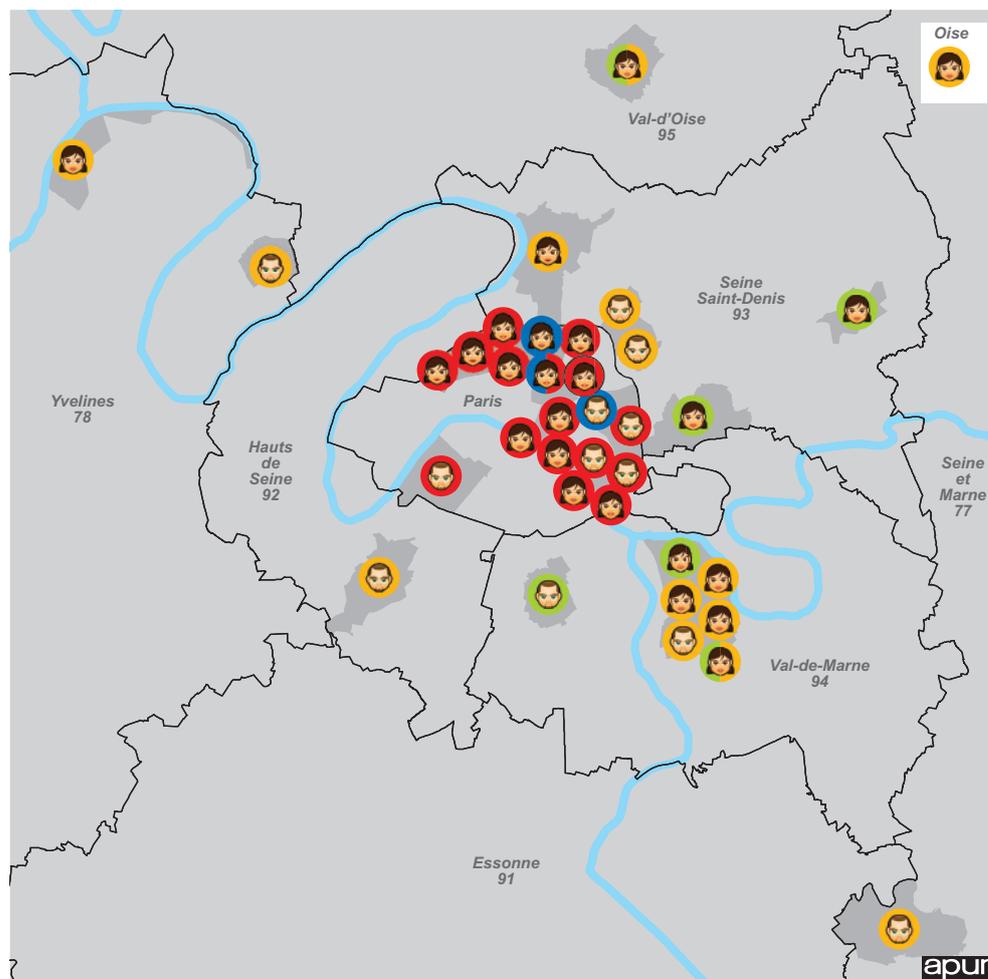
Personne rencontrée

-  Femme
-  Homme

Mobilité résidentielle souhaitée

-  Paris → Paris
-  Paris → banlieue
-  Banlieue → banlieue, province, étranger
-  Banlieue → Paris

Source: enquête APUR - 2014



Néanmoins, ces ménages imaginent plus l'organisation du réseau qu'ils ne l'envisagent d'un point de vue pratique. Leur perception repose sur une vision personnalisée du réseau de transports en commun. La proximité de deux lieux géographiques n'est par exemple pas estimée en fonction du temps de trajet de transports en commun nécessaire pour y accéder, mais bien en fonction du type de réseau emprunté. Les distances physiques ne se traduisent plus par des durées fixes de déplacement : elles changent selon les modes de transport.

Aux yeux des ménages interrogés, la perception d'un déplacement est structurée par le fait qu'il transite par un métro ou un RER. Dans cette logique, les territoires desservis uniquement par le RER appartiennent à la périphérie, tandis que ceux qui disposent de stations de métro sont partie intégrante de la centralité parisienne. Pour ces personnes, **le métro c'est Paris qui s'étend en banlieue. À l'inverse, le RER c'est la banlieue qui s'infiltré dans Paris.**

Le réseau de la RATP, et non le réseau ferré souterrain dans sa globalité, est l'outil qui permet à de nombreuses personnes de se représenter Paris au-delà de ses frontières administratives. Clémence définit les frontières de la ville à partir de son plan de métro : « *Moi dans mon esprit la banlieue c'est très bête mais c'est à partir du moment où y'a des RER ou TER, où il n'y a plus de métro pour moi ça commence... Montrouge par exemple, Montreuil, pour moi c'est Paris dans mon esprit.* » Ulrich situe géographiquement de la même manière son ancien lieu de résidence situé dans les Yvelines : « *On est en province pratiquement hein ! De toute façon, la banlieue c'est pas Paris ! Tant qu'y'a pas de métro !* »

Les stations de métro, extensions de Paris en banlieue

Aux yeux des personnes rencontrées, les lignes de métro sont comme les racines métropolitaines à partir desquelles Paris se développe. Dès lors, ceux qui cherchent à bénéficier du mode de vie parisien vont parfois accepter de franchir les limites administratives de Paris. Contraints par les prix élevés de l'immobilier et le coût de la vie en général, ils sont prêts à renoncer à vivre intra-

muros pour gagner en qualité de vie, néanmoins sans jamais s'éloigner au-delà des terminus du réseau métropolitain.

Nathalie, dans sa recherche d'un nouveau logement au cours de sa procédure de divorce, était prêt à s'éloigner du centre de Paris dans lequel elle vivait, mais refusait les offres de logement qui ne disposait pas d'une station de métro à proximité: « *Je croisais les doigts pour qu'il y ait toujours une station de métro. Ça aurait pu être Pantin, Montreuil... ouais, parce que je me disais, voilà, s'il y a une ligne de métro, les enfants peuvent peut-être encore continuer à venir dans leurs écoles ici, et pas changer d'amis, pas changer de quartier, d'environnement, réellement. Donc... donc voilà. Je regardais au plus loin sur une ligne de métro.* » Maurice, qui réside lui aussi à Paris, est prêt lui aussi à « sacrifier » sa vie intramuros, mais pas à n'importe quel prix. L'éloignement géographique maximum auquel il est prêt à consentir, c'est « *là où il y a le métro.* »

Pour les personnes qui souhaitent à tout prix, mais dans la limite de leurs moyens financiers, continuer à pratiquer leur « vie parisienne », la qualité de l'emplacement géographique d'un logement sera en premier lieu jugé à partir de sa proximité avec une station de métro, et non par la distance à vol d'oiseau qui le sépare des frontières administratives de la capitale. Le logement d'Audrey, qui travaille à Paris, se situe en petite couronne juste à côté d'une station de la ligne 8, ce qui contribue à ce qu'elle considère le logement comme « *bien situé* ». Paul a néanmoins décidé d'emménager dans une ville limitrophe de Paris, desservie par le métro. Cela lui fait d'ailleurs dire qu'il n'a jamais vraiment quitté Paris. Pour Juliette et Louise, la présence du métro justifie en grande partie leur choix de s'installer à en petite couronne, à l'ouest et donc, d'avoir choisi de travailler dans un hôpital situé dans cette zone. Cela permet à Juliette d'avoir la sensation de pouvoir continuer vivre sa « vie parisienne ».

Le métro est à la fois l'outil et le support de la « vie parisienne » pour ceux qui souhaitent l'expérimenter sur le long terme. S'il facilite les déplacements, il permet surtout de se sentir relié aux différents lieux vivants de la capitale par un réseau dense et fiable. Si son utilisation réelle est loin d'être idyllique, il donne une sensation de flexibilité à ceux qui le découvrent en même temps que Paris. Justine, qui a vécu auparavant en province et dans les territoires d'outre-mer, trouve que le métro lui permet pleinement de « vivre Paris »: « *Les sorties culturelles, ben on prend un coup de métro et on y est, et le soir pour rentrer, fin, moi je rentre le soir quand j'ai pas les enfants, enfin, je prends le métro, je me pose pas de questions* »

Le métro ne constitue cependant pas l'unique point de repère indiquant qu'on se situe à Paris. L'« identité parisienne » est en effet polymorphe et ne saurait être réduite à la simple présence d'une station de métro à proximité

3.3.3. Le quartier, socle de l'attractivité urbaine

Plus que Paris dans son ensemble, ce sont bien les quartiers qui constituent les nouvelles centralités (telles que les entendait Henri Lefebvre¹¹) dans l'esprit des personnes interrogées. Au-delà de la diversité des environnements parisiens, on assiste aujourd'hui à une véritable multiplication des centralités concrètes selon Hervé Marchal et Jean-Marc Steble¹².

Les entretiens réalisés dans le cadre de l'étude confirment l'importance du sentiment d'appartenance à un quartier dans les stratégies d'accès au logement.

Un point de repère dans la ville

Le quartier fait partie ces cinq éléments de l'image de la Cité définis par Kevin Lynch¹³. Il constitue un point de repère dans la Cité, sans lequel l'expérience de la ville ne peut se structurer. C'est à partir de lui qu'une personne peut vivre l'expérience de l'urbanité. Changer de quartier implique de changer de rapport à la ville. Sans ce repère, toutes les pratiques de la ville se voient remises en cause. Les liens sociaux, culturels, marchands qui avaient pu être établis au sein d'un quartier peuvent disparaître en cas de déménagement. Vivre dans un quartier adapté à leur personnalité constitue l'un des enjeux majeurs pour les personnes à la recherche d'un logement.

Ces liens à un quartier spécifique sont très forts, souvent plus forts que ceux qui attachent les personnes à la ville, à la métropole ou à la région. C'est ce qu'expriment Bernadette à propos du

11 – Henri LEFEBVRE, *Le Droit à la Ville*, Anthropos, 1968.

12 – Hervé MARCHAL, Jean-Marc STEBLE, *Les grandes questions sur la ville et l'urbain*, PUF, 2011.

13 – Kevin LYNCH, *L'image de la Cité*, Dunod, 1969.

12^e arrondissement de Paris où elle a grandi et où elle s’imagine habiter : « *J’ai tous mes repères là-bas, d’ailleurs je continue à aller au marché là* » ou Justine : « *Si on m’avait dit qu’un jour je me retrouverai attachée à un arrondissement de Paris, je l’aurais jamais cru, quoi. Et plus j’y suis, plus j’apprécie cet arrondissement ! Et [...] j’ai vraiment pas envie de partir ! Parce que je m’y sens bien.* » Nathalie aime elle aussi beaucoup son quartier situé dans le centre de Paris et n’envisage pour cette raison pas de le quitter suite à son départ du domicile conjugal : « *Ça fait maintenant presque 20 ans que j’habite là, est c’est, c’est un... enfin c’est un village. Effectivement c’est vraiment mon quartier, et même moi, tous mes amis sont là, et... j’aurais eu l’impression de nous déraciner quoi. [...] Mais c’est vrai que oui c’était pour eux [ses enfants], mais c’était aussi moi parce qu’effectivement, enfin, notre... notre vie elle est là quoi. Que ce soit l’environnement, les commerces, ou les amis, les leurs ou les miens.* »

Cet attachement au quartier peut constituer un frein à la mobilité résidentielle. Certains vont ainsi compromettre leurs chances d’obtenir un logement adapté à leurs besoins en refusant qu’il se situe ailleurs que dans leur quartier préféré. Sophie, qui n’arrive à se repérer que dans le quartier où elle a grandi, n’a dans le cadre de sa demande de logement social pas élargi son périmètre au-delà des frontières de ce quartier : « *J’ai demandé à habiter seulement Paris 13^e. Parce que je ne connais pas les autres [...] Je suis née là-bas et puis je connais vraiment cet arrondissement par cœur. Les autres je ne les connais pas. Et je vais me perdre !* »

La recherche d’un entre soi sélectif et protecteur

L’attachement culturel et l’ancrage territorial fondent le rapport au quartier. Ses habitant-es cherchent à y créer une sorte de « village dans la ville », ce qui se traduit dans les faits par une recherche de l’homogénéité culturelle et sociale. Il « *reste un lieu possible de l’identification collective urbaine* »¹⁴. Les prix de l’immobilier peuvent servir de moyen de sélection pour écarter ceux qui n’ont pas le même profil socioéconomique que les habitant-es du quartier : les riches fuient les quartiers pauvres, tandis que les pauvres ne peuvent accéder aux quartiers riches. La ségrégation ne prend cependant pas qu’une forme économique : elle peut également être culturelle. Le quartier peut donc constituer un rempart face à la ville cosmopolite contemporaine, même s’il ne saurait se limiter à ce rôle réactionnaire. Si le niveau peu élevé du loyer compte pour beaucoup dans les choix, il apparaît cependant comme secondaire par rapport aux caractéristiques du quartier (sécurité, transports et commerces à proximité).

La tentation du repli vers son quartier peut s’expliquer par le besoin de se sentir en permanence en sécurité. Le quartier devient un entre-soi protecteur¹⁵ qui permet de sécuriser les parcours de vie. Un habitant qui se sent bien dans son quartier peut plus facilement construire des vies personnelle, familiale et professionnelle « riches ». C’est cette sécurité que recherche Bernadette quand elle affirme qu’elle veut avant tout vivre dans « *un quartier calme, sans problème* ». Une fois cette sécurité acquise, les personnes ne sont plus obligées de consacrer une grande partie de leur temps à la recherche d’un logement. Elles peuvent désormais plus se concentrer sur leur vie personnelle. C’est ce qui est arrivé à Paul lorsqu’il s’est installé à Paris : « *Je suis arrivé sur Paris. Et là, c’est juste ROYAL [...] même ma vie privée, a complètement changé.* »

Ce sentiment de sécurité passe aussi par des relations sociales étroites avec les habitants du quartier. En construisant un réseau personnel solide autour d’eux, les habitants d’un quartier renforcent leur attachement à celui-ci tout en garantissant leur appartenance sociale à ce territoire.

La « *vie de quartier* » est ainsi essentielle pour les ménages interrogés, notamment pour Clémence : le quartier de ses rêves serait caractérisé par sa « *mixité* » et son ambiance « *familiale* » et « *populaire* ». « *J’adore ce quartier populaire. Je crois que je resterai dans un quartier où... Où quand je travaillais à Ménilmontant, j’adore aussi ce quartier. Vers Ménilmontant, je sais pas. Ces quartiers-là ! [...] Oui j’aimais bien le 13^e. Mais bon... j’aime bien les quartiers populaires, y’en a plus beaucoup ! À Paris... à part le petit bout du 11^e et encore...* » Ulrich.

L’attachement à un quartier peut enfin trouver sa source dans un ancrage familial et amical, comme c’est le cas pour Louise : « *Et puis moi j’ai ma famille hein ! J’ai ma famille, ma sœur, des amis qui sont dans le coin.* » Si ces liens personnels sont réels, le processus de métropolisation tend à les affaiblir : « *le quartier est beaucoup moins le lieu d’intégration des relations amicales, familiales, professionnelles, civiques* »¹⁶. De fait, « *le local est de plus en plus choisi* ». Ce sont désormais davantage les services que les habitants qui font le quartier.

14 – François ASCHER, op. cit.
15 – Terme emprunté à Jacques DONZELOT, Quand la ville se défait. Quelle politique face à la crise des banlieues ?, 2008.
16 – François ASCHER, op. cit.

L'attachement aux services et infrastructures offerts par le quartier

L'importance de l'attachement culturel à un quartier doit être relativisée : il ne peut expliquer à lui seul le souhait de vivre dans un quartier donné. Le local n'est en effet plus héritage, il est de plus en plus choisi. C'est ce que confirme le modèle décrit par Charles Tiebout¹⁷ : les habitants choisissent leur territoire de résidence en fonction des services et infrastructures que celui-ci offre et non de leur affirmation identitaire.

La recherche d'aménités similaires contribue à homogénéiser la population des quartiers. C'est désormais plus l'« identité » des services et infrastructures d'un quartier que ses spécificités culturelles qui y attire des habitants aux profils similaires. Paul aurait ainsi aimé s'installer à proximité du Bois de Vincennes parce que « *je cherchais de la verdure donc obligatoirement, j'ai pensé au bois de Vincennes. Et quand j'habitais à Saint-Marcel, c'est au bois de Vincennes que j'allais courir* ».

Cette évolution est décrite par Eric Charmes, qui reprend et développe le modèle de Tiebout : « *Le quartier est de moins en moins le lieu du destin partagé par une communauté relativement stable et de plus en plus un lieu de partage de biens collectifs spécifiques par des individus regroupés de manière temporaire (sinon dans les faits, du moins dans la représentation qu'ils se font de leur situation). Pour dire les choses de manière concise, ce n'est plus le groupe qui fait le quartier, mais le quartier qui fait le groupe. Les équipements, les aménités ou les services offerts par un quartier ne sont plus produits par un groupe, mais produisent un groupe* »¹⁸.

Cette hypothèse a été confirmée par la plupart des entretiens menés au cours de l'enquête. Pour Georges, ce qui détermine l'attractivité d'un quartier, c'est l'accessibilité aux infrastructures et services qu'il offre : « *L'accessibilité à tout. Je veux aller là, je vais ! J'ai besoin de ça, je peux l'avoir.* » Anna justifie de la même façon son souhait de ne pas quitter Paris, et plus particulièrement son arrondissement : « *Moi je veux pas y aller en banlieue ! Le médecin de mes enfants, les éducateurs, mon médecin à moi, mon travail, TOUT est ICI !* »

La volonté de vivre dans un quartier peut aussi trouver sa source dans la recherche d'un régime de faveur en matière d'éducation. S'installer dans un quartier doté de bonnes institutions scolaires permet de maximiser les chances de réussite des enfants. Maurice préférerait rester dans son quartier parisien plutôt que s'installer en banlieue afin que ses enfants puissent poursuivre leurs études dans leur quartier actuel : « *Que les enfants eux poursuivent leurs études à leur quartier où ils sont nés.* » Il estime que ses enfants sont habitués aux écoles de leur quartier et que leur niveau scolaire risquerait de baisser s'ils déménageaient dans un autre quartier. Assia est elle aussi attachée aux équipements scolaires et culturels de son quartier : « *Parce que je m'aperçois que c'est un bon arrondissement, y'a beaucoup de choses pour mes enfants, la bibliothèque, plein plein plein de choses que... où je peux m'amuser avec mes enfants* », de même que Bernadette : « *On a tout, [...] de belles infrastructures, [...] des bons collègues, des bons lycées pour nos enfants.* »

La proximité des commerces est également jugée fondamentale, notamment par Bernadette, de même que leur accessibilité. Des commerces ouverts tôt le matin et tard le soir sont considérés comme un avantage comparatif pour les quartiers où ils sont implantés. Ils permettent en effet plus de flexibilité dans la gestion des emplois du temps des travailleurs. Nadia, à l'époque où elle habitait encore à Paris, pouvait selon ses dires aller faire ses courses jusque tard dans la nuit : « *Tu cherches du pain à minuit* », ce que Camilia confirmera en affirmant que cela n'est possible que « *si tu es à Paris* ». Ces deux personnes ayant toutes les deux quitté Paris pour la banlieue, elles regrettent cette accessibilité étendue des commerces. Sophie est également attaché aux commerces présents dans son quartier : « *Ce que j'aime moi, c'est que Paris 13^e. [...] C'est le centre commercial Italie2 [...] C'est là que j'aime bien faire les courses.* »

Enfin, certains services, uniques en leur genre, sont porteurs d'un attachement émotionnel. Les habitants apprécient beaucoup ces éléments qui structurent le quartier vécu et revendiquent la nécessité de leur préservation. C'est par exemple le cas du marché d'Aligre (situé dans le 12^e arrondissement de Paris) pour Bernadette et Camilia. Un article du Monde fait écho à ces points de vue en qualifiant ce marché de « *village à Paris* »¹⁹.

Si l'attachement à certains quartiers est souvent fort, d'autres peuvent en revanche, être jugés particulièrement négativement.

17 – Charles TIEBOUT, A Pure Theory of Local Expenditures, Journal of Political economy, 1956.

18 – Éric CHARMES, Au-delà du rêve de village : le club et la clubbisation, Métropolitiques, 16/05/2011.

19 – Emmanuel TRESMONTANT, Le marché d'Aligre, un village à Paris, Le Monde, 24/05/2014.

Certains quartiers peuvent agir comme repoussoirs

Il existe un rejet des extrêmes résidentiels. Les quartiers les plus pauvres et les quartiers les plus riches font l'unanimité dans les discours par leur rejet. Ces quartiers « extrêmes » sont en effet marqués par une tendance à l'homogénéisation sociale et culturelle. La sociabilité liée à ces quartiers écarte d'emblée la majorité des franciliens.

Deux types de territoires agissent comme repoussoirs :

- Ceux qui sont perçus comme riches, parmi lesquels le 16^e arrondissement est le plus souvent cité. Leila, malgré sa situation résidentielle précaire, préférerait ne pas emménager dans le 16^e arrondissement : « *Le 16e j'aime pas. Je vous dis la vérité. J'ai ma nièce qui habite le 16e, si je vais chez elle, si je passe la nuit le lendemain je m'étouffe ! J'aime pas le 16e, c'est trop snob.* » Georges, alors qu'il y travaille, ne souhaite également pas y habiter : « *16e, c'est trop calme, c'est trop bourgeois, c'est trop calme, c'est... c'est presque triste.* »
- Ceux qui sont perçus comme pauvres, la Seine-Saint-Denis revenant le plus souvent dans les discours. Un professionnel chargé de la politique du logement d'une entreprise évite ainsi de proposer des logements situés en Seine-Saint-Denis à ses salariés : « *C'est sûr qu'on a pas trop envie de lui proposer le 93, ce type de département, on éviterait.* »

3.4. Les critères de mobilité ne sont pas au cœur des préoccupations, sauf dans le cas d'horaires décalés

3.4.1. L'éloignement : une contrainte intégrée

L'intériorisation des contraintes de mobilité

L'importance de la mobilité entre lieux de résidence et lieux de travail n'est pas l'élément qui est revenu le plus fréquemment dans les discours. L'éloignement n'est pas considéré comme un problème majeur, surtout lorsqu'il est choisi. Ceux qui ne sont pas parvenus à se rapprocher de leur lieu de travail ne se focalisent pas non plus sur les questions de mobilité, somme toute, ils ont intériorisé leurs contraintes de déplacement.

Si les personnes qui éprouvent le plus de difficultés à se rendre sur leur lieu de travail se plaignent de leurs conditions de mobilité, cet aspect passe toujours après la qualité du logement et de l'environnement. Judith, dont le temps de trajet avoisine les 30 minutes sur la très congestionnée ligne 13 pour se rendre sur son lieu de travail pose se « *priorité, c'est de quitter ici, pas le temps de trajet.* » Prudence réfute elle aussi l'importance des temps de déplacement dans ses arbitrages pour accéder à un logement : « *C'est même pas ça mon problème. Mon problème c'est que j'ai... il faut que je quitte l'hôtel.* » Romuald est également prêt à sacrifier sa mobilité, alors même qu'il connaît actuellement des problèmes de retards en raison de ses horaires matinaux, pour bénéficier d'un logement plus adapté à la famille qu'il est sur le point de fonder : « *Même si y'a pas de transport, moi j'ai un petit vélo et voilà ! Même une demi-heure de vélo [...] ça ne me dérange pas du tout !* »

Selon les assistants sociaux, la dégradation du marché du logement a pour conséquence que « *les données de distance sont relativisées* » tant la situation est contrainte. En parallèle, les exigences de qualité du logement semblent plus élevées, probablement afin de compenser le sentiment que les logements bien situés ne peuvent que très difficilement être obtenus.

Les problématiques de distance sont moins prises en compte, sachant que les candidats ont l'impression qu'ils ne pourront que très rarement bénéficier d'un logement proche de leur lieu de travail. Cette résignation face aux possibilités d'améliorer les conditions de mobilité contribue à ce que la mobilité soit reléguée au second plan des priorités en matière de logement. Manuel est ainsi prêt à accepter d'allonger son temps de trajet entre son lieu de résidence et son lieu de travail pour sortir de sa précarité résidentielle actuelle (il partage un logement de 11 m² avec sa femme) : « *Tant que ça fait une heure, une heure et demi maximum de transport, ça peut encore aller.* »

Le choix de l'éloignement pour bénéficier d'une meilleure qualité de vie

Si certains ménages rencontrés souhaitent se rapprocher de leur lieu de travail – comme Romuald : « *Moi j'aimerais bien habiter à côté de mon travail* » – aucun n'est prêt à faire des sacrifices quant à sa qualité de vie. Réduire la surface du logement ou vivre dans un environnement moins apprécié paraît exclu. La mobilité ne constitue pas un critère de première importance, davantage une sorte de bonus. Le processus de métropolisation de la région parisienne, qui a contribué à distendre la ville en permettant de raccourcir les temps de transport, pourrait en être une explication intégrée désormais dans la représentation spatiale des franciliens. François Ascher caractérise en effet la métropolisation par « *la dilatation des territoires urbains pratiqués usuellement par les citadins* ». Celle-ci « *affaiblit l'importance de la proximité dans la vie quotidienne* »²⁰.

De fait, si les critères de mobilité existent toujours, une majorité de Franciliens se dit prête à effectuer des choix qui augmentent les distances domicile-travail : « *56 % des Franciliens se disent prêts à allonger leur temps de transport jusqu'à leur lieu de travail pour habiter dans un logement plus grand et/ou moins cher que leur logement actuel* »²¹.

Ce choix de l'éloignement provient souvent de la volonté de devenir propriétaire. C'est l'alternative qu'a par exemple choisie Thomas, qui a emménagé en Seine-et-Marne – alors qu'il travaille à Paris – afin de vivre dans une maison et posséder un jardin. Obtenir un logement plus grand est de manière plus générale le motif d'éloignement le plus récurrent, choix que Maurice, Clotilde ou encore Prudence sont prêts à faire. L'objectif des personnes qui allongent la distance entre leur lieu de travail et leur lieu de résidence est d'améliorer leur qualité de vie. A contrario, ceux qui jouissent d'un environnement confortable, résistent plus fortement à l'éloignement.

Selon les collecteurs d'Action logement et plusieurs des professionnels rencontrés, habiter loin n'est d'ailleurs pas forcément un désavantage. Odile qui réside dans l'Oise s'enorgueillit d'être toujours à l'heure : « *T'inquiète pas tu ne les loupes pas les trains. Regarde-moi... je me lève tôt. Moi je suis jamais en retard et toujours là. [...] quand tu habites loin, je peux te dire que tu changes carrément de vie hein ! C'est plus la même chose que quand tu es là. Tu changes de vie de toute façon, tu sais très bien, tu as ton train à prendre, tu te réveilles tout le temps le matin, les pannes de réveil sont rares hein !* » Les ménages interrogés s'arrangent en effet presque toujours pour arriver à temps à leur travail, même s'ils doivent pour cela utiliser des moyens de transport alternatifs : Georges utilise le taxi la nuit lorsque les transports ne fonctionnent pas encore, Ahmed enfourche son vélo dans les mêmes circonstances ou fait appel au covoiturage de ses collègues. Ces solidarités entre travailleurs pour compenser les distances entre le logement et le lieu de travail sont essentielles, mais elles ne concernent la plupart du temps que les CDI.

La distance n'est pas le premier facteur de choix : la qualité du logement, son adaptation à des critères personnels, ainsi que l'attachement sentimental à la géographie du lieu, sont présentés comme plus essentiels. Benoît, à propos de la ville située en grande couronne où il réside, minimise ainsi les contraintes de mobilité par rapport à la qualité de vie qu'il estime y avoir trouvée : « *C'est un petit peu enclavé. Mais c'est assez tranquille comme petite cité. Et on s'y... on s'est rendu compte que c'était très très familial.* »

Le premier critère pour choisir un logement est dans la grande majorité des cas la qualité de vie, à travers la qualité du logement et de l'environnement, pour offrir à la famille un cadre propice au développement.

3.4.2. Travailler en horaires décalés : un handicap en termes de mobilité

Les déplacements domicile-travail en transports en commun sont contraints par les horaires décalés

En raison de la fermeture des principaux réseaux de transports en commun la nuit, de nombreux travailleurs clés occupant un emploi en horaires décalés éprouvent des difficultés à se rendre sur leur lieu de travail. Cette catégorie des travailleurs est donc celle pour laquelle la mise en place d'une politique « clé » par les entreprises ou les pouvoirs publics aurait le plus de sens.

20 – François ASCHER, op. cit.
21 – Sondage Harris Interactive pour la FNAIM du Grand Paris, Les Franciliens et le logement dans leur région, 20/03/2014.

Jean, éboueur qui commence tôt sa journée de travail, est par exemple « handicapé » par ses horaires décalés : il arrive systématiquement chaque matin, en retard d'un quart d'heure sur son lieu de travail. Il prend pourtant le premier métro. S'il voulait arriver à l'heure, il serait obligé de prendre le Noctilien et d'ajouter de longs trajets à pied pour parvenir d'abord à la station de départ, puis pour rejoindre son lieu de travail. Il a passé un arrangement avec son employeur pour ne pas être sanctionné. En revanche, pour Romuald, dont la hiérarchie est moins arrangeante, la menace de perdre son emploi est bien réelle. Celui-ci fait les trois-huit et rencontre le même problème avec l'embauche du matin à 6h30, qui n'est pas compatible avec les horaires du premier métro et son lieu de résidence parisien.

Marie, qui finit plusieurs fois par semaine à 21h30, rencontre dans ces cas-là des difficultés pour rentrer chez elle, alors qu'elle est plutôt satisfaite de sa mobilité en temps normal : « *C'est vrai que moi le soir, quand je termine à 21h30, merci la SNCF et la RATP, ça ils pourront le mettre dans le sondage parce que j'en ai marre. C'est un train, un RER toutes les demi-heures, le soir ! Et moi le soir, y'a pas de bus, comme c'est une petite ville [...] faut pas croire ! Donc je suis obligée de me taper la marche à pieds. C'est très long. Donc je rentre je finis à 21h30, je rentre chez moi il est 23h00 ! Voilà ! Avec vingt-cinq minutes de marche !* »

Le poids des dépenses de transports par rapport aux dépenses totales constitue également une contrainte. Pour Odile, le problème : « *C'est le prix du train !!!* »

A contrario, les personnes se déplaçant en voiture peuvent préférer les horaires décalés. Cela peut déboucher sur des situations paradoxales où des travailleurs clés en horaires décalés décident d'éloigner leur lieu de résidence de leur lieu de travail parce que ce choix implique de se déplacer en voiture. Ils sont alors persuadés d'avoir gagné en mobilité.

Thomas, égoutier dont le service commence à l'aube, pense ainsi effectuer moins de temps de transports depuis qu'il s'est éloigné. Il a en effet la possibilité d'utiliser sa voiture en dehors des horaires d'affluence : « *Avec les horaires matinaux, on évite les gros pépins. Je veux dire y'a pas d'affluence, il faut être à 6h30 au lieu d'appel [...] Même si c'est long voilà ça évite... on n'a pas trop de perturbations. Et l'après-midi, les égoutiers finissent à 13h30, donc c'est aussi intéressant. Maintenant depuis que j'ai la voiture, j'ai changé un peu de vision [...] Donc même d'arriver très tôt c'est assez Intéressant pour moi. Et partir aussi tôt.* »

C'est ce qui conduit Juliette à affirmer que parmi les personnels de l'hôpital : « *Beaucoup restent dans les heures décalées parce que c'est quand même une facilité transports.* » Louise témoigne quant à elle, que les aides-soignantes refusent les « *horaires de consultation* » (9h – 17h) pour ne pas subir les conséquences de l'affluence en heure de pointe.

Benoît a fait le choix de travailler en horaires décalés pour les mêmes raisons : « *Je suis un privilégié. Parce que j'ai des horaires décalés. C'est l'avantage des horaires décalés. Autrement dit quand je commence à midi, je prends les transports entre 10h et midi par exemple. C'est pas là où je vis les choses les plus compliquées [...] Les transports c'est quand même plus tranquilles quoi !* »

Vivre prêt de son lieu de travail : une priorité pour les travailleurs en horaires décalés

Les conséquences des horaires décalés sur la vie personnelle des travailleurs clés sont importantes. Du fait des difficultés de transport, le temps de la vie personnelle est considérablement réduit. Marie « *trouve ça dur ! Enfin voilà, quoi ! Après il faut aussi avoir une vie en dehors du boulot ! Et le problème c'est quand tu fais des horaires décalés des fois t'as pas de vie.* »

Dans le cas de figure des horaires décalés, vivre proche de son lieu de travail est un avantage certain et même, une nécessité pour pouvoir bénéficier d'une vie plus agréable. Paul, égoutier, justifie notamment son choix de rester proche de Paris par le fait qu'il travaille en horaires décalés. S'il n'avait pu se rapprocher de son lieu de travail, il aurait probablement cessé de travailler en horaires décalés : « *Ou quitter Paris et là [il pousse un fort grognement] se relever à 4h et tout ça, c'est juste pas possible [...] Moi je ne suis pas de la nuit, mais vraiment pas de la nuit [...] 250 mètres de la ligne [de métro] [...] J'ai en beaucoup beaucoup beaucoup de chance sur ce plan. [...] Mais au moins ça me permet de continuer de me lever qu'à 5h. [...] Moi le problème c'est la fatigue quoi ! J'adore mon métier, j'ai aucun problème avec ça. Mais si je devais changer quelque chose, c'est... mes horaires*

quoi ! », « Y'a toujours ce problème d'horaire, il faut courir dans le métro. Et après il faut recourir pour aller chercher le train. Donc c'est vrai que c'est un stress qui est assez permanent. »

Habiter à Paris est selon Paul une condition nécessaire pour continuer à travailler en horaires décalés : « La différence, enfin ce que moi j'ai remarqué, entre les gens qui habitent à Paris, ceux qui viennent de l'extérieur [...] pour leur rythme de sommeil et tout ça, vont pousser au maximum juste pour pouvoir dire, le réveil sonne, sonne, je saute dans le pantalon, j'y vais. Et quand on est à Paris, du coup, moi j'ai développé plutôt le truc c'est... cool, je peux me préparer le matin, tranquillement, je peux déjeuner, oh ça c'est le truc royal. C'est vraiment, un luxe quoi ! C'est un des luxes qu'on peut se payer ! [...] Comme on dit c'est pas des travailleurs de la nuit ! Et quand on est coupé dans son sommeil à... parce que y'en a c'est à 3h30 du matin. Euh... c'est... enfin le corps il est pas fait pour ça. Moi je le dis, pourquoi on fait ça aux gens. Donc non non ! »

L'éloignement est un compromis bien plus difficile à accepter pour ceux qui travaillent en horaires décalés, comme Eliane, qui a refusé le logement qu'Action logement lui avait proposé au Plessis-Tréville (elle habite actuellement dans l'est de Paris) en raison de ses horaires décalés : « Ils m'ont dit que ils n'ont pas de loyer sur Paris, c'est 94... Bon j'ai dit bon ça me dérange pas, à condition que je sois dans une banlieue proche de Paris. Je m'éloigne pas de mon boulot ! Parce que je travaille de nuit. » Pour elle, le facteur qui l'a poussé à refuser cette offre ce sont « les horaires de nuit ! D'abord, c'est ça. Les horaires de nuit. Là-bas les bus, dès 20h il n'y a plus de bus, hein ! » Ce qui la conduit à affirmer que : « Moi c'est par rapport à mon boulot d'abord. »

Contrairement à la plupart des ménages rencontrés, pouvoir se rendre aisément sur son lieu de travail prend donc le pas sur le critère de la qualité de vie, principalement en raison des horaires décalés.

La priorisation des personnes clés travaillant en horaires décalés serait donc celle qui aurait le plus de sens dans le cadre d'une politique des travailleurs clés. Les horaires décalés paraissent en tout cas être le critère objectif afin de sélectionner les travailleurs clés prioritaires pour accéder à des logements proches de leur lieu de travail.

Somme toute, la question peut se poser de l'utilité de certains horaires décalés, par exemple les agents d'entretien qui nettoient avant l'ouverture des bureaux et donc, de la légitimité de ces travailleurs à pouvoir bénéficier d'une aide supplémentaire de la part des entreprises ou des pouvoirs publics.

Les exclus de la « mobilité parisienne »

Si l'amélioration des conditions de mobilité demeure une préoccupation pour de nombreux ménages franciliens, tous ne choisissent pas les mêmes solutions pour y parvenir. Tandis que certains vont tenter d'améliorer leur « mobilité parisienne », d'autres vont faire le choix de la voiture et de l'hypermobilité contrainte.

Le terme de « mobilité parisienne » désigne celle qui est actuellement encouragée par les pouvoirs publics (transports en commun, mobilités douces) : c'est-à-dire les modes de transport utilisés par 70 % des habitants de Paris intramuros et de la petite couronne²².

Pour ceux qui parviennent à accéder à cette « mobilité parisienne », les contraintes inhérentes aux transports en commun sont intériorisées et globalement acceptées si elles permettent dans le même temps un meilleur cadre de vie. Certains ménages sont cependant réticents à la « mobilité parisienne », tandis que d'autres en sont exclus.

Le choix de l'hypermobilité contrainte

L'hypermobilité contrainte²³ correspond au choix de la voiture comme principal mode de déplacement. Elle est liée à la périurbanisation et correspond à un véritable choix de vie, souvent lié à un déménagement dans un territoire périurbain. Il s'agit d'un choix délibéré afin de rester maître de sa mobilité. Pour autant, ce « rêve » de mobilité est relativement illusoire en raison des conditions de circulation en Ile-de-France : les bouchons sont souvent contraignants et selon les discours générateurs de stress. Les difficultés de stationnement dans Paris intramuros rajoutent un obstacle supplémentaire pour les personnes ayant fait le choix d'effectuer leurs déplacements domicile-travail en voiture.

22 – Insee, recensement 2010.

23 – Jacques DONZELOT, La ville à trois vitesses : relégation, périurbanisation, gentrification, Esprit, 2004.

Cette apparente liberté est donc liée à de fortes contraintes qui n'étaient pas toujours envisagées. Malgré cela, nombreux sont ceux qui continuent à utiliser leur voiture alors même que cela augmente leur temps de transport ou occasionne des désagréments. Bernadette choisit de se déplacer en voiture, principalement en raison d'une difficulté à se déplacer à pied, mais elle n'est pas satisfaite de ses conditions de mobilité : « *Quand il faut qu'on aille faire des courses à Bercy, on a déjà mis deux heures [...] c'est à 5,4 km.* » Mehdi se plaint quant à lui des interminables bouchons sur la route de son travail, tandis que Thomas parvient à les éviter grâce à ses horaires décalés. Ce dernier rencontre surtout des difficultés pour se garer lors de ses déplacements professionnels au cours de la journée, de même que plusieurs collègues de Georges, qui appréhendent le couperet de l'amande.

Ce choix peut par ailleurs avoir pour conséquence de réduire les possibilités d'accès au logement. Mehdi estime ne pas pouvoir se loger dans le privé car le prêt qu'il a contracté pour acheter son véhicule est trop élevé (il correspond à un tiers de son salaire) pour lui permettre de financer un loyer. Pour assumer ce double financement, il assure qu'il ne devrait plus manger que « *des patates* ». Au cours de l'entretien, il n'a jamais interrogé son choix de repenser ses processus de mobilité quotidienne et résidentielle.

Ce choix de l'hypermobilité demande toujours un investissement financier et personnel important.

Une fois toutes les étapes menant à l'hypermobilité franchies, celle-ci devient donc partie intégrante de la qualité de vie. Néanmoins le chemin pour y parvenir est souvent très exigeant pour de jeunes ménages disposant de ressources financières limitées.

La contrainte de la localisation subie

Lorsque le logement d'un ménage est éloigné du centre et que sa localisation ne résulte pas d'un choix mais d'un compromis, l'insertion dans le réseau de transport francilien est moins aisée. Les moyens financiers limités des ménages peuvent en effet conduire à choisir un logement par défaut, souvent pour devenir propriétaire, moins onéreux car plus éloigné du centre de l'agglomération. De plus, ces logements abordables ne sont que rarement situés à proximité des principaux nœuds de transports permettant de rejoindre le centre rapidement. Les contraintes de mobilité qui découlent de ces choix sont donc parfois sous-estimées, ce qui peut amener certains à déclarer qu'ils n'auraient pas pris ces décisions en connaissance de cause.

Nadia, qui a dû « s'exiler » en grande couronne pour devenir propriétaire, regrette sa mobilité d'antan, lorsqu'elle habitait à Paris intramuros : « *D'abord où j'habite, si tu as pas la voiture, alors là... c'est... tous les magasins c'est loin.* » Elle doit aujourd'hui marcher 15 minutes pour se rendre à la gare RER, puis prendre le RER D et le métro pour se rendre sur son lieu de travail. Auparavant, un trajet rapide et direct en bus suffisait, trajet qu'elle appréciait particulièrement.

Le cloisonnement au quartier de résidence

Les déplacements ayant pour objectif de découvrir le territoire de résidence sont relativement peu fréquents, même parmi les ménages qui bénéficient de bonnes conditions de mobilité. Le cloisonnement au quartier de résidence et à l'environnement professionnel semble l'emporter sur les possibilités de mobilité à travers le territoire francilien.

Thomas, qui est satisfait d'être devenu propriétaire d'une maison, a cependant conscience du cloisonnement territorial et des contraintes qui découlent du choix de l'éloignement vers des zones périurbaines : « *Le soir en semaine, on a des repas, des gens qui nous invitent, c'est compliqué! Moi 21h30 - 22h, je suis mort. Je peux faire un écart mais ça se ressent tout de suite le lendemain. Si on se couche à minuit, je me lève à 4h45, je dors que 4h45. Et euh... il faut partir à 5h40 - 5h45 pour être à l'heure au boulot.* »

La connaissance du territoire francilien est généralement parcellaire : les ménages fréquentent principalement les quartiers ou arrondissements où ils résident et travaillent. Au cours de l'enquête, Hélène, qui vit dans le centre de Paris, désigne sur une carte qui lui est présentée les limites de Paris telles qu'elle les perçoit : elles correspondent aux 11 premiers arrondissements de Paris, les autres étant selon elle rattachés à la banlieue. Elle ne se rend presque jamais dans ces quartiers et refuse d'y déménager, même dans l'hypothèse où celui-ci lui permettrait d'obtenir un logement plus grand. Le fait qu'elle soit expulsable de son logement peut cependant peser négativement sur sa mobilité.

Ces perceptions culturelle et sociale du mode d'habiter proviennent souvent des habitudes de déplacements, des formes de sociabilité déployées, des liens réticulaires entretenus, des capacités à se mouvoir dans les espaces spatiotemporels... Pour de nombreux points de vue, la métropole ne fait pas sens et n'a pas de encore réalité concrète, preuve en est, elle peine à exister dans les discours.

Les ménages pour qui les questions de mobilité sont prioritaires sont ceux qui refusent les modalités actuelles de la « mobilité parisienne » ou qui n'ont pas les moyens d'y accéder. Ils constituent cependant une minorité parmi les personnes interrogées. Dans la grande majorité des cas, l'importance accordée à la qualité de vie supplante celle donnée aux problématiques de mobilité.

4. Des stratégies fondées selon une appréhension approximative du fonctionnement du marché du logement

4.1. La distorsion de la perception du marché du logement

4.1.1. De réelles asymétries d'information entre demandeurs

Des demandes souvent inadaptées à l'offre réelle

Les attentes des ménages en matière de logement sont souvent en inadéquation avec l'état réel du marché locatif. De nombreuses personnes parmi celles que nous avons rencontrées sont persuadées d'avoir toutes leurs chances d'obtenir des logements sociaux adaptés à leurs besoins exprimés et situés dans les « beaux quartiers ». Ces exigences mises en rapport aux possibilités offertes par le marché actuel, contribuent à hypothéquer les chances de réussite de leurs candidatures. En effet, en refusant d'emménager dans des quartiers situés dans la périphérie de Paris ou dans des logements qu'ils estiment trop petits, de nombreux ménages se condamnent à une attente encore plus longue voire à un arrêt de proposition.

L'écart entre les catégories de logement offert par les bailleurs sociaux et les demandes des ménages tente à se creuser. Cela contribue à ce que lesdites demandes de confort ne soient plus prises en considération. Cette évolution a été signalée aussi bien par les ménages que par les professionnels.

Judith, qui vit seule depuis 18 ans dans un logement social de 36 m² situé à Paris, n'a pas conscience que l'occasion de trouver un logement équivalent n'aurait que très peu de chance d'aboutir aujourd'hui. Elle n'a pas intégrée les évolutions du marché du logement en Ile-de-France et est persuadée d'être lésée par rapport à d'autres ménages : « *On ne me fera pas croire que la crise du logement ne permet pas d'avoir un F2.* » Ses exigences sont élevées : « *Porte et rez-de-chaussée, c'est rédhibitoire* », ce qui l'a conduit à refuser un logement que beaucoup d'autres dans la même situation auraient volontiers, accepté. Cette attitude s'explique probablement, dans le fait qu'elle a obtenu ce logement social moins de quatre mois après sa première demande. Cette obtention rapide correspondait à une autre époque, un autre contexte. L'exigence des demandeurs apparaît aujourd'hui en décalage avec la situation de pénurie de logements. Pour autant, les demandeurs ignorent les changements de ces nouvelles dispositions et ne peuvent ajuster leur stratégie résidentielle.

Benoît, qui habite à Houilles a en revanche conscience que ses exigences de qualité de vie sont difficilement compatibles avec un logement située plus près du centre de l'agglomération. Ces critères sont plus exigeants que si son lieu de résidence se situait à proximité du centre de l'agglomération : « *J'ai l'impression que nos critères... nos références ici, ils sont complètement... c'est des références de taré!* »

La demande des jeunes est également souvent inadaptée à l'offre réelle : alors qu'un professionnel affirme que les jeunes travailleurs dont il s'occupe demandent la plupart du temps des F2 ou des F3, ils les orientent plutôt sur des studios, offre à laquelle ils peuvent davantage prétendre.

Les assistants sociaux estiment avoir un rôle pédagogique à jouer pour rééquilibrer l'offre et la demande « *Nous devons leur transmettre un principe de réalité* » pour les aider à faire de bons choix, par exemple « *ne pas mettre que Paris dans les dossiers* ». Certains nouveaux arrivants imaginent en effet que le fait d'arriver dans une entreprise disposant de réservations dans le logement social ou d'un service d'aide à l'accès au logement social permet à toutes leurs exigences d'être désormais satisfaites. Paradoxalement, selon plusieurs assistants sociaux, l'existence de contraintes fortes liées à la crise du logement en Ile-de-France n'a pas eu pour conséquence de faire baisser les exigences de qualité des logements. Au contraire, celles-ci ont plutôt eu tendance à augmenter.

Une connaissance parcellaire des mécanismes d'aide au logement

L'origine sociale et le milieu socioprofessionnel dans lequel les enquêtés évoluent déterminent en partie leurs possibilités de trouver des solutions en adéquation avec leurs attentes en termes de logement. Les personnes vivant dans des conditions particulièrement précaires, vont être davantage enclines à accepter des solutions de logement précaires, avec des exigences de critères moins importants, en quantité et en qualité. A contrario, celles qui résident dans des logements de meilleure qualité, ont des exigences beaucoup plus fortes. Elles peuvent également bénéficier de meilleures informations quant au marché du logement et multiplient ainsi leurs chances de trouver des solutions adaptées. Il existe donc une spirale négative qui maintient les ménages rencontrant des difficultés de logement dans des situations précaires. Prudence et Clotilde (logées à l'hôtel) ou Sophie (sans domicile fixe hébergée chez une amie) rencontrent ainsi de grandes difficultés à trouver de nouvelles solutions de logement.

Les personnes récemment arrivés en région parisienne éprouvent des difficultés à se loger et découvrent la crise du logement dont elle n'avait pas mesurer l'ampleur. Une certaine méconnaissance des mécanismes du logement social vient également compliquer leur recherche. Toutefois, les revenus de 63 % des ménages parisiens correspondent au plafond de ressources des logements sociaux de types PLS²⁴. Juliette, qui a grandi en province, l'ignorait : « *Je savais pas qu'on pouvait faire une demande [...] qu'il y avait des assistantes sociales du personnel qui pouvaient t'aider à te loger et tout. Si j'avais su, crois-moi que j'en aurais bien profité!* » Leila ne connaissait pas, elle non plus, l'existence des logements sociaux : « *Mais moi je savais pas quand j'ai habité ici. Je savais pas que les gens ils font une demande de logement. C'est une Algérienne qui me l'a dit. Elle m'a dit pourquoi tu payes ce loyer? Va à la mairie, tu demandes le dossier de logement.* »

Néanmoins, certains clichés circulent dans les discours. L'idée que seule l'ancienneté détermine la probabilité d'obtenir un logement social est très répandue et fortement ancrée dans les esprits. Si les statistiques pourraient dans l'absolu donner raison aux personnes qui en sont convaincues (plus on joue plus on a de chances de gagner), celles-ci semblent oublier que ce sont avant tout les critères sociaux, notamment le niveau de revenu et le nombre d'enfants, qui déterminent les chances d'obtenir un logement. Leila est convaincue que l'ancienneté constitue le principal facteur de sélection d'un dossier. Elle n'attendra pas plus de 8 ans une réponse favorable à son dossier, parce qu'une de ses amies a obtenu un logement social au bout de cette même période : « *J'attends, je suis pas pressée, j'attends. Si on me le donne d'ici l'année prochaine je veux bien. D'ici l'année d'après je veux bien. Si 7 ans, 8 ans je vois rien, je demande plus de dossier.* »

De nombreux ménages rencontrés ignorent également l'existence du numéro unique régional. D'autres n'acceptent pas immédiatement d'élargir leur périmètre de demande au-delà de leurs quartiers « préférés », alors même que cela réduit considérablement leur chance d'obtention d'un logement social. Plus généralement, les critères sur lesquels reposerait un accès facilité au logement social sont dénoncés pour leur opacité. Juliette témoigne de son ignorance des critères pouvant avantager un dossier par rapport à un autre : « *Est-ce que les personnes, en couples avec des enfants, sont privilégiés par rapport à une personne seule? Alors que tu peux être en difficulté dans un logement [...] insalubre quoi! Avoir des difficultés, vivre à une heure de trajet et tu seras pas pris en considération! Parce que tu es seule ou quoi! Tu vois je sais pas, je sais pas tout ça!* »

Cependant, le mécanisme d'Action logement est relativement mieux connu, en tout cas par les personnes qui peuvent prétendre en bénéficier. Un vrai travail d'information a semble-t-il été effectué pour parvenir à ce meilleur niveau d'information, notamment par l'intermédiaire des assistants sociaux.

4.1.2. L'autocensure face à des asymétries imaginées

Les personnes interrogées qui ont une compréhension approximative des mécanismes propres au marché du logement fondent leur stratégie sur cette perception erronée. Il en résulte des décisions qui sont souvent source de choix peu judicieux, voire des stratégies irrationnelles.

La sacralisation de l'accès au logement social

L'accès à un parc locatif social saturé apparaît trop souvent comme la seule possibilité d'obtenir un logement en Ile-de-France. Cette perception contribue à aggraver la situation générale du logement social en congestionnant les demandes et en allongeant considérablement les temps d'attente. L'ampleur de cette saturation est selon les assistants sociaux, spécifique à la région parisienne et dans une moindre mesure à la ville de Marseille.

L'accès au logement social est parfois sacralisé dans certains discours. Cela est dû au fait que les représentations du fonctionnement du parc locatif social sont souvent éloignées de la réalité. La crise du logement est ainsi ignorée ou passée sous silence. Certain-es, comme Helena et Judith, sont persuadé-es que la pénurie de logements sociaux est une illusion : « *On ne me fera pas croire que la crise du logement ne permet pas d'avoir un F2.* »

A contrario, d'autres ont tendance à dévaloriser leurs chances d'accéder à un logement du parc social. L'affirmation idéal-typique : « Le logement social, ce n'est pas pour moi » est donc particulièrement présente dans leurs discours.

Le refus de l'assistanat

Les personnes qui refusent de se faire « aider » en bénéficiant d'un logement social, ont une méconnaissance des mécanismes d'attribution du logement social, qui n'est pas exclusivement réservé aux plus nécessiteux. Elles n'ont bien souvent pas étudié la possibilité d'intégrer le parc locatif social alors que leurs revenus se situent en-dessous des plafonds de ressources du logement social. Ce refus du logement social est en partie dû au fait qu'y accéder serait perçu comme une forme de déclassement social, voire d'un constat d'échec.

Certains, comme Thomas, pensent sincèrement ne pas avoir la possibilité légale de candidater à l'obtention d'un logement social : « *J'y ai même pas pensé honnêtement.* » Paul pense quant à lui qu'il existe des personnes plus miséreuses que lui et qu'un logement social ne conviendrait pas à sa position sociale. Il estime donc qu'il est impossible qu'il fasse partie des possibles demandeurs, alors même que 69 % de la population parisienne correspond aux critères d'accessibilité au logement social : « *Très vite je me suis rendu compte que je ne fais pas partie des cas sociaux en fait ! Je vis tout seul. Donc ils vont me dire, ben oui va voir dans le privé quoi ! [...] J'étais assez conscient que de toute façon, les chances d'aboutissement étaient quand même assez misérables en fait !* »

Les collecteurs d'Action logement évoquent par ailleurs leurs difficultés à trouver des ménages intéressés par l'accès au logement social et qui seraient potentiellement admissibles à des logements PLS et PLI.

L'accession à la propriété est presque toujours écartée d'office

Dans l'imaginaire des personnes rencontrant des difficultés de logement, l'accession à la propriété n'est que rarement envisagée comme une solution pour pallier les difficultés à se loger. Cette autocensure s'agrège à la crise du logement et participe à la dévalorisation de l'accession à la propriété comme moyen de parvenir à trouver un logement de qualité dans un cadre de vie agréable. Globalement, Les coûts induits par la propriété sont surestimés.

Néanmoins, le niveau particulièrement élevé des prix actuels de l'immobilier est bien réel. Seules cinq des personnes rencontrées (Nadia, Louise, Odile, Thomas et Paul) ont ainsi pu accéder à la propriété, la plupart par choix (Thomas rêvait d'habiter dans une maison, Odile a pris cette décision après avoir été expulsée d'un logement) ou pour faire un « *investissement* » (c'est le cas de Louise et Paul). Mais ce choix implique d'importants sacrifices en termes de mobilité. Si Thomas les a consciemment intégrés à sa stratégie d'accès au logement, d'autres ne les ont pas toujours bien anticipés (Nadia a au moins une heure et demie de trajet jusqu'à son lieu de travail, contre moins de 20 minutes avant son accession à la propriété).

Le contexte géographique et les parcours de vie peuvent également rentrer en ligne de compte pour écarter l'accession à la propriété comme solution pour parvenir à se loger. Ceux qui habitaient en province avant d'emménager en région parisienne auraient pu envisager de devenir propriétaire hors du territoire francilien, mais estiment cela tout à fait inenvisageable en région parisienne. Le territoire parisien est ici envisagé comme un territoire de transition : il est avant tout le lieu du travail. L'ancrage au territoire parisien peut donc être plus faible, ce qui explique que l'accession à la propriété soit moins envisagée par les personnes ayant grandi en province.

Pour Clémence, l'accession à la propriété ne la concerne pas : *« Oh ça c'est exclu pour moi. Puis je m'autorise même pas à y penser parce que, ça me paraît mais Wou ! Pas du tout accessible. [...] Parce que j'ai pas d'apport, donc... Enfin, si, les banques me prêteraient en Province, mais [...] à l'instant T c'est pas quelque chose que j'envisage du tout. Même si je suis pas fan de l'idée de balancer 800 euros par mois, voilà, à un propriétaire mais... A part m'acheter une place de parking je vois pas trop ce que je pourrais acheter d'autre dans Paris ! Et encore ! »*

Juliette ne considère pas comme une propriétaire. Elle estime que cela ne correspond pas son mode de vie parisien : *« Après y'en a qui ont l'âme de propriétaire. Et y'en a d'autres non. Moi je suis dans la catégorie où j'ai pas envie d'être propriétaire. »* Elle serait cependant sans doute devenue propriétaire si elle était restée en province : *« C'est vrai que je peux acheter alors que là je peux pas acheter. »* Elle ne regrette cependant pas choix de la location pour vivre à Paris : *« Moi je regrette pas, je suis pas amère dans le sens où je ne suis pas propriétaire. »*

Si certains peuvent se projeter et s'imaginer propriétaire en province ou à l'étranger, plus rares sont ceux qui y parviennent pour l'Ile-de-France. Devenir propriétaire dans les communes limitrophes de la Petite couronne et à Paris est considéré par la plupart des ménages comme un rêve inaccessible.

Pour certains, ne pas être propriétaire peut également témoigner d'un choix de vie : le refus des contraintes propres au statut de propriétaire ou une aspiration à une certaine liberté résidentielle.

Les assistants sociaux affirment néanmoins que les points de vue sur l'accès à la propriété évoluent : elle devient plus attractive, même dans zones éloignées, en raison de l'augmentation des loyers. En effet, *« il y a un déficit de connaissance des mécanismes d'accession à la propriété »*. Ils ne considèrent cependant pas que l'accès à la propriété soit actuellement en mesure de pallier la crise du logement en Ile-de-France.

La location dans le privé est jugée problématique

La location dans le privé est elle aussi très souvent considérée comme inaccessible, alors même que les revenus de certaines des personnes qui l'écartent pourraient l'envisager. Les prix des loyers sont jugés exorbitants et les taux d'effort insoutenables. Ce point de vue est particulièrement répandu parmi les jeunes ménages. C'est ce qui a conduit Juliette à faire le choix de concentrer ses recherches de logement dans le parc locatif *« social, parce que financièrement ce n'est pas possible de se loger dans le privé »*.

Louer dans le parc privé constitue donc un handicap financier qui a des répercussions négatives sur le niveau de vie. Pour accéder à la location privée tout en préservant ses revenus, il est donc nécessaire de revoir tous ces critères à la baisse : surface du logement, qualité du cadre de vie, proximité des transports en commun, des équipements publics et des services etc.

C'est notamment l'avis de Marie, qui vit avec sa sœur dans le logement social de sa mère : *« C'est pas possible avec quand même un... quand même un bon salaire, en début de carrière de se trouver un appartement. »* Eliane, qui réside actuellement dans un foyer de migrants, n'envisage elle aussi pas de trouver un logement privé car cela aurait pour conséquence, selon elle, de nuire au parcours scolaire de son fils : *« Moi j'aime pas en privé parce que en privé c'est cher hein ! En privé c'est cher. Là d'abord j'ai mon fils, je m'occupe de mon fils toute seule, voilà. Il a pas de bourse, et ouais. Les études universitaires ça coûte, hein. Les documents et tout, hein. Donc, si je prends encore en privé, ça ira pas. »*

L'un des principaux problèmes qui se pose pour accéder à un logement du parc locatif privé est celui des garanties exigées par les propriétaires, qui sont difficiles à rassembler, notamment pour les jeunes ménages. C'est notamment pour cette raison que Juliette, qui dispose de revenus régu-

liers proches de la moyenne nationale, estime que la location privée en région parisienne n'est pas accessible : « *Même si on a le salaire, ils ne nous prennent pas.* » Manuel est aussi de cet avis : « *J'y pense même pas. Parce que dans ma tête il faut avoir un CDI, temps plein, caution et donner deux trois mois d'avance, c'est impensable !* »

Le logement social s'impose alors comme un choix par défaut. L'idée que la qualité des logements du parc social est supérieure à celle du parc privé, est également très répandue. Pour Maurice, qui vit actuellement dans un logement du parc privé, souhaite obtenir un logement social pour ces raisons : « *Un logement privé c'est... surtout le chauffage, et tout. J'ai beaucoup plus la santé, santé, à l'aise qu'un logement privé. Pour l'instant j'ai pas eu... Toutes mes recherches j'ai pas eu de logement... depuis que j'habite à Paris j'ai pas eu de logement, grand logement privé. Toujours c'était [inaudible] ou trop humide. Et ça m'a même donné un asthme à cause de ça. Mon ancien logement, avant d'avoir ça. Puis voilà même là où je suis c'est humide aussi. Y'a des moisissures partout, voilà c'est. Tandis que dans le logement social y'a pas ça. C'est ça mon problème.* »

Si la collocation est écartée par beaucoup, notamment parce qu'elle reste associée à un moment bien précis des parcours de vie, celui des études, les assistants sociaux estiment qu'elle est de plus en plus considérée comme une option de logement crédible par les jeunes, qu'il s'agisse des étudiants ou des jeunes travailleurs diplômés, qui ne parviennent pas à avoir accès au logement locatif social. Néanmoins, tous ont conscience qu'elle est risquée et peu pérenne.

4.1.3. Le fantasme des « profiteurs »

Pour les personnes interrogées, être très pauvre et bénéficiaire d'aides sociales constitue un avantage indéniable

Face aux temps d'attente qui s'éternisent, les ménages ébauchent des hypothèses pour expliquer les difficultés à obtenir un logement social. Nombreux sont ceux à croire qu'être bénéficiaires du RSA ou plus généralement bénéficiaire d'aides sociales constitue dans ce cadre un avantage décisif. L'écart entre cette perception et la réalité de la précarité des plus pauvres témoigne d'une certaine méconnaissance du système d'attribution. Une grande partie de la population s'identifie à la classe moyenne, quel que soit le niveau réel de ses revenus²⁵. Ces personnes estiment qu'elles sont les grandes perdantes de la redistribution sociale : elles ne gagnent de leur point de vue pas beaucoup plus que les pauvres et elles touchent en revanche, beaucoup moins d'aides, notamment pour accéder au logement.

Pour Georges : « *Les très pauvres trouvent facilement [...] Moi je suis entre les deux. [...] J'ai l'impression qu'il faut être complètement soit euh... pauvre pauvre, c'est-à-dire en dessous de 10 % pour être pris en charge. Et là on est facilement, on trouve facilement. Là on a des hôtels, on a des dispositions pour euh... pallier à ce problème-là. Mais quand on est juste au-dessus, quand on peut s'en sortir, mais comme on peut pas... bien qu'on ne puisse pas s'en sortir. On n'en tient pas compte quoi ! Il faut être soit super riche pour trouver facilement, soit extrêmement pauvre pour trouver, immédiatement. Mais entre les deux... chacun... c'est à chacun sa chance.* »

Anna est du même avis : « *C'est marrant quand même on dirait en France, quand tu es au RSA ou au RMI, c'est mieux ! [...] Et... je comprends pas !* »

Mehdi condamne quant à lui le fonctionnement des attributions de logements sociaux tel qu'il le perçoit : « *Peut-être qu'il faut être au RSA ? Il faut arrêter de travailler pour avoir un logement ?* » Il va même jusqu'à citer un exemple, dont il ne remet pas en cause la crédibilité, qui lui a été donné par une personne rencontrée dans la salle d'attente des services sociaux de la mairie : « *Ils ont construit des petits pavillons avec trois-quatre pièces, j'en sais rien. La personne était au RSA, c'est pareil, déblocage 6 mois. Pourquoi je parlais du RSA tout à l'heure, ou SDF, ou à la rue, ou autres ? C'est bien pour ceux qui sont au RSA, ou SDF, ou autres, mais... quels sont les critères, quels sont les choix, quelles sont les décisions ?* »

La stigmatisation des « profiteurs » reste ambiguë dans les discours. Elle met en cause un certain système sans pour autant vouloir dénoncer le système dans son entier. Certains dérapages racistes ont été constatés dans les discours. Les immigrés récents sont pensés comme étant avantagés face aux Français « de souche » ou aux immigrés plus anciens, dans leurs recherches de logement.

Anna, qui est arrivée en France il y a 25 ans, accuse les immigrés plus récents de bénéficier d'aides qui devraient normalement revenir aux personnes résidant depuis plus longtemps en France : « *Ils laissent les gens comme nous, quand même. Et ils relogent les gens qui viennent maintenant. Alors ils accueillent les gens. Nous ils nous tassent comme ça ! Vous comprenez et ils relogent les gens qui ont des problèmes, qu'ils viennent d'accord. Mais nous aussi on a des problèmes. Il faut penser d'abord à nous ! Avant de penser aux gens de maintenant qui... pas vrai ? Donc voilà du coup, ils relogent les gens qui viennent parce qu'ils vivent en France. Elle arrive en France. Au bout de deux ans elle a quatre enfants. [...] Maintenant ils arrivent de je ne sais pas d'où ? De droite de gauche ? Comme ça ! De partout ! La France elle les accueille comme ça, elle leur donne tout ! Les aides de tout ça. Et nous on nous laisse dans la merde ! Vous croyez que c'est normal tout ça ! C'est pas normal tout ça ! Y'a des familles qui sont venues, d'accord, ils ont des enfants, vous savez qu'ils sont relogés dans les hôtels, qu'ils payent 3 000/4 000 € pour eux l'état, tous les mois. Et après, une fois qu'ils bougent de l'hôtel, ils ont direct le logement, l'appartement. Ils galèrent pas ! Et c'est ces gens-là oui, qui font des problèmes. Pas les parents. Mais leurs enfants. Tout simplement ! »*

Georges et Héléna, qui ont tous les deux des parcours d'immigrés, partagent des points de vue similaires. Odile pense elle aussi que « *en France, y'a un gros problème. Si ils se contentent de pondre des gosses et on leur donne tout ce qu'ils veulent.* » Enfin, Augustine assure qu'« *ici les logements sociaux, c'est surtout pour les personnes africaines* ».

La méconnaissance des critères d'attribution des logements sociaux, alimente les propos fantasmés d'une caste des « *profiteurs* »

La corruption pour obtenir des passe-droits ?

Face à la difficulté d'obtenir un logement social, les ménages sont de plus en plus nombreux à imaginer que la corruption des personnes en charge des dossiers constitue le meilleur moyen pour augmenter leurs chances. L'existence d'un système à deux vitesses, où une minorité informée bénéficie de traitement de faveurs pour accéder au logement, semble relever de l'évidence pour une part croissante des personnes qui cherchent à obtenir un logement social. Cette forme de « *complotisme* » repose sur une contestation de la réalité de la crise du logement.

Héléna est ainsi persuadé que l'insuffisance du nombre de logements par rapport au nombre de demandeurs est une illusion et qu'il est en fait nécessaire de verser des bakchichs pour obtenir un logement social : « *Y'en a madame. Y'en a des maisons, y'en a plus loin encore. Et pourquoi ils font comme ça, vous savez qu'est-ce qu'ils font ? Mais moi je vais vous dire. On n'est pas bêtes on est quand même intelligents aujourd'hui, tout le monde. Moi mon avis, les dossiers qui restent là-bas, y'a toujours une main qui tire en dessous. Je sais pas qu'est-ce qui se passe, peut-être c'est l'argent, mais je vais faire des économies je peux donner. On a un petit peu économies on va donner aussi. [...] Même si c'est pas beaucoup. Parce que... on est vraiment obligé de rester à Paris. Et voilà pourquoi la Justice elle est pas juste.* » Pour Helena, c'est sûr : « *Y'a des magouilles.* »

La culpabilisation des « *profiteurs* » supposés

Les demandeurs de logement sociaux qui dénoncent l'injustice des attributions de logements, pointent du doigt tous les cas qui diffèrent du leur. Ces personnes stigmatisent systématiquement des profiteurs idéalisés qui présentent des caractéristiques diamétralement opposées à leur propre situation. Cela leur permet d'orienter leur ressentiment vers ces profils et face à un fonctionnement des attributions de logement qu'elles ne comprennent pas, de disposer d'éléments permettant d'expliquer l'inertie actuelle de leurs dossiers.

Ce type de clichés n'est pas uniquement l'apanage des demandeurs. Certains professionnels reprochent en effet spécifiquement aux jeunes d'être trop exigeants, notamment en termes de surface. Les professionnels sont en général plus âgés que les populations qu'ils mettent en cause, un conflit des générations se joue également. La mobilité résidentielle se doit d'être un parcours (du combattant).

Selon les assistants sociaux rencontrés, certain-es salarié-es (principalement des jeunes) sont de plus en plus exigeant-es en ce qui concerne la localisation de leur appartement.

Il existe plus généralement une dissymétrie entre la perception des possibilités d'accès au parc locatif social par ceux qui le gèrent et par ceux qui prétendent y accéder. Les premiers affirment

que les demandeurs n'adaptent pas leurs demandes à la réalité de l'offre, tandis que les seconds sont bien souvent persuadés qu'une offre de logement suffisante existe, mais que l'accès leur est refusé pour des raisons clientélistes.

À travers les discours, c'est toujours « l'autre », celui qui ne partage rien en commun avec la personne qui parle, qui profite : les « anciens » immigrés critiquent les arrivants plus récents, ceux qui se perçoivent comme la classe moyenne critiquent les plus pauvres, les professionnels du logement critiquent les demandeurs de logement...

4.2. Une grande frustration face à l'opacité des critères d'attribution

4.2.1. Les attributions de logements sociaux, jugées injustes, sont source de ressentiment

Des demandes qui s'éternisent

Les temps d'attente pour obtenir un logement social en Ile-de-France s'allongent avec la crise du logement. Plus la demande est effectuée dans des zones tendues, plus elle a de chance de durer. Les ménages qui demandent à être logés ou relogés dans Paris risquent ainsi de devoir patienter très longtemps avant d'obtenir une proposition en adéquation avec leurs attentes. Les explications données par l'administration pour justifier ces temps d'attente ne sont globalement pas intégrées, voire pas acceptées, par les demandeurs, notamment la faiblesse des rotations. Ceux-ci vivent plus leur situation comme une injustice que comme une fatalité.

Georges se montre ainsi assez résigné quant à ses chances d'obtenir prochainement un logement social : « *Tous les ans, je renouvelle, je renouvelle et puis ça n'a rien donné.* » Romuald est quant à lui plus remonté : « *Ça fait plus de dix ans que je travaille, j'ai jamais rien eu. J'arrête pas de faire des demandes tout ça, j'ai jamais rien eu. C'est ça quoi, je travaille, je paie mes impôts, je paie la maison et j'ai jamais rien eu ! C'est malheureux quand même ! Des fois je suis... dégoûté. J'ai même pas envie de travailler, parce que je travaille pour rien là !* »

La seule demande qui a rapidement abouti est celle de Nathalie : celle-ci a été avantagée par sa profession d'assistante maternelle qui lui permet d'être prioritaire pour accéder plus rapidement à un logement social.

L'incompréhension des critères d'attribution engendre de la frustration

Le logement social et les démarches à accomplir pour y accéder sont souvent source de ressentiment. 64 % des Franciliens interrogés se déclarent ainsi « insatisfaits » de la politique en matière de logement menée dans la région²⁶.

Les personnes rencontrées dans le cadre de l'enquête partagent cette frustration. À celle-ci s'ajoute un pessimisme relativement généralisé et souvent de la résignation face à leurs possibilités d'obtenir un logement social. Pour Judith : « *Y'a plus d'optimisme* » : elle ne croit plus au « pays magique ».

L'incompréhension de ces critères génère du stress et surtout de la frustration. L'un des assistants sociaux parlera de « tensions », « incompréhensions », « agacement » et d'« agressivité » qui s'expriment au cours de la recherche d'un logement.

Les discours critiques évoluent souvent vers des revendications politiques qui dépassent les cas personnels. Ces moments de colère sont symptomatiques de l'exaspération des demandeurs. L'enquête menée par l'APUR constituait une occasion d'exprimer ce que ces personnes enfouissent en elles depuis plusieurs années par manque de contacts directs avec les services chargés des attributions de logements sociaux. Mehdi est l'un des plus remontés contre le fonctionnement actuel des attributions : « *Mais pourquoi faire un numéro régional pour après dire : « ouais, on laisse, renouvez, on verra quand on aura le temps. Renouvez, ouais renouvez » ? En fait faut*

26 – Sondage Harris Interactive pour la FNAIM du Grand Paris, Les Franciliens et le logement dans leur région, 20/03/2014.

Tableau récapitulatif des durées des demandes de logement social parmi les personnes rencontrées

Nom	Type de demande	Durée de la demande
Augustine	Commune	2 ans
Ahmed	Commune et Action logement	2 ans
Nathalie	Commune (a abouti)	3 ans
Mehdi	Commune	5 ans
Juliette	Commune	10 ans
Clémence	Commune	3 ans
Manuel	Commune	7 ans
Anna	Commune	18 ans (avec interruptions)
Helena	Commune	6 ans
Georges	Commune et Action logement	10 ans
Eliane	Commune et Action logement	3 ans
Josefa	Commune	7 ans
Leila	Commune	4 abs
Sophie	Commune	2 ans
Judith	Commune (renouvellement)	18 ans
Jean	Commune	4 ans
Assia	Commune	4 ans
Clotilde	Commune	1 an
Romuald	Commune et Action logement	4 ans
Marina	Commune	2 ans (demande de relogement)

expliquer aux gens que c'est pas possible. Ça ira plus vite, non ? [...] Je suis tellement lassé, parce que j'ai tellement essayé, que j'ai même plus envie d'essayer en fait. »

Cette frustration naît principalement de la complexité et de la lenteur du système des attributions. L'opacité des critères de priorisation s'ajoute à la lenteur des réponses, voire à l'absence de réponse, et à la longueur du temps d'attente pour que les dossiers passent en commission d'attribution. Clémence dénonce cette opacité « *Ça paraît tellement flou et obscur, c'est tellement, pareil, énorme comme machine que, j'ai pas cherché plus loin.* » Le discours de Marie symbolise lui aussi ce sentiment de dépit face à la complexité de l'administration : « *Sérieusement ! C'est tout un micmac, des trafics des machins ! Des trucs pour avoir des machins ! Il faut que tu harcèles tout le temps. Moi ça fait plus d'un an que je harcèle les logements sociaux. Ça fait un an que je harcèle le 1 % patronal. Mais enfin c'est... faire des recommandés, sinon t'as RIEN !!! [...] Mais c'est dingue ! Enfin c'est... c'est... arriver à des systèmes aussi extrêmes !!! Et violents aussi hein ! C'est violent cette société ! C'est violent quand tu arrives dans un milieu en fait, tu as l'impression de tout connaître et en fait tu connais RIEN ! »*

Les demandeurs rencontrés qui ne vivent pas déjà dans un logement social n'ont eu aucun contact direct avec les bailleurs ou les responsables de la politique du logement de leur mairie. Cette absence d'interlocuteurs fait partie des principaux griefs adressés à la gestion des dossiers de demandeurs. Juliette n'a ainsi pas réalisé qu'elle diminuait ses chances d'obtenir un logement en refusant une première offre des services sociaux de son hôpital, car l'environnement du logement proposé ne lui convenait pas. Personne ne l'a averti des conséquences de sa décision sur ses futures chances d'obtenir d'autres propositions pour un logement. Ce qui se justifie d'un point de vue humain (sa crainte de ne pas être en sécurité dans son nouveau logement) n'a pas trouvé d'écho d'un point de vue administratif.

Une fois inséré dans le « système », c'est-à-dire après l'obtention d'un logement social, les ménages parviennent mieux à échanger quant à leurs difficultés et attentes personnelles. Les critiques quant à l'opacité et le manque de communication des institutions chargées de la gestion du logement social ne cessent pas pour autant. Le bailleur social de Judith l'a rend ainsi « *dubitative et perplexe* », alors même que c'est ce même bailleur social qui lui a permis d'obtenir son logement actuel. Elle critique son incapacité à la reloger dans un logement qu'elle jugerait en adéquation avec ses attentes.

Ce ressentiment vis-à-vis de leur propre situation se double d'une critique des privilèges (qu'ils soient réels ou imaginés, voire fantasmés) dont bénéficient selon eux de nombreux autres demandeurs. Toutes les personnes rencontrées tiennent ainsi à faire part de leur « petite histoire » mettant en scène ceux qui profitent d'un système social considéré comme trop généreux pour les autres et pas assez pour eux-mêmes.

Mehdi tient ainsi à faire part de bénéficiaires du RSA qui auraient accédé plus facilement à des logements sociaux, tandis que Georges cite l'exemple de squatteurs qui auraient été relogés grâce à leur choix de ne pas payer leur logement. Il peut apparaître paradoxal de constater que beaucoup de ceux qui bénéficient de ces aides sont aussi ceux qui les critiquent le plus.

La complexité des règles pour attribuer un logement social a également pour conséquence de pousser à la « faute » certains demandeurs. Leur appréhension approximative du fonctionnement des attributions leur fait prendre de mauvaises décisions qui sont finalement préjudiciables pour le succès de leur dossier. Romuald a par exemple reçu des offres d'Action logement sur une boîte mail qu'il n'utilise plus. N'ayant pas répondu, il a été rayé des listes pour cinq ans. Les responsables des ressources humaines de son entreprise ne l'ont pas prévenu, alors qu'ils avaient eux aussi reçu le mail en question. Il en a développé du ressentiment à leur égard : « *Alors là je suis radié pendant cinq ans. Donc c'est ça le problème. [...] J'ai expliqué à mon travail, je les ai appelés, ils rappellent jamais.* »

Les difficultés à se loger cristallisent toutes les frustrations. Même lorsque leur situation ne le justifie pas forcément, certains considèrent le logement comme la source de tous leurs problèmes.

Une vision binaire du fonctionnement des attributions

Parmi les ménages rencontrés, nombreux sont persuadés qu'il existe un système de logement social à deux vitesses : ceux qui subissent et ceux qui disposent des informations, des pistons, des clés pour rentrer dans le système. Ils constituent la caste des privilégiés-es.

Mehdi, qui est célibataire et dont les difficultés de logement ne présentent pas un caractère d'urgence sociale, ne parvient pas, lui aussi, à expliquer rationnellement ses difficultés à obtenir un logement social. Il préfère les interpréter à travers le prisme d'attributions forcément injustes et truquées : « *Y'a un truc à deux vitesses dans le logement.* »

Plusieurs ménages voient dans cette enquête une possibilité d'exprimer leur ressentiment à des personnes qu'ils identifient comme les responsables de leurs difficultés actuelles pour accéder à un logement social. L'entretien avec Mehdi se déroule ainsi dans un contexte tendu, celui-ci assimilant le personnel de l'APUR aux acteurs publics du logement social qui n'ont jamais fourni de réponses à ses demandes. Mehdi attend donc des enquêteurs de l'APUR des réponses et des propositions qu'ils/elles n'étaient pas en mesure de lui offrir. Il se dit « *dépité* » face à ses échecs répétés pour obtenir un logement social. À travers son discours sur les politiques de logement, il dénonce vigoureusement ce qu'il désigne comme « le système », une caste de privilégiés qui contrôle selon lui les constructions et les attributions de logements.

De même, Josefa répète à de nombreuses reprises : « *Je vous écoute.* » Elle attend elles aussi des réponses de la part de personnes qu'elle associe aux services sociaux. Elle insiste à plusieurs reprises pour que les enquêteurs l'aident personnellement dans sa demande de logement : « *Et maintenant j'attends de vous, qu'est-ce que vous pouvez me dire ? [...] Si dans votre organisme vous pouvez me trouver quelque chose, vous me le dites, et voilà.* »

Tout comme, Maurice demande ainsi ouvertement d'utiliser l'entregent de l'APUR pour soutenir son dossier.

Cette séparation entre ceux qui ont les moyens de « tirer les ficelles » et les demandeurs a été récurrente au cours des entretiens. Elle est à relier au fait que la plupart des personnes rencontrées s'assimilent à la classe moyenne ou à la « *génération bâtarde* » comme l'appelle Mehdi. Ces ménages sont persuadés d'être les grands perdants des politiques sociales : ils/elles travaillent pour autant ils/elles ne bénéficient que peu d'aides sociales.

La conception binaire du fonctionnement des attributions l'emporte sur toute pédagogie.

4.2.2. L'incompréhension face aux critères de priorisation existants

Les publics bénéficiant d'un accès facilité au logement social sont définis objectivement par la loi. L'article 441-1 du Code de la Construction et de l'Habitat les liste : les personnes en situation de handicap, les mal-logés ou défavorisés, les personnes hébergées temporairement, les personnes mal logées reprenant une activité après une période de chômage de longue durée et les victimes de violence conjugale. Depuis 2007, le dispositif DALO (Droit au logement opposable) fixe en outre une obligation de résultat en matière d'attribution de logement. Ces demandeurs sont considérés comme prioritaires et les bailleurs sociaux doivent loger prioritairement les candidats désignés par les préfets.

Les critères de priorisation ne sont pas toujours bien assimilés

La grande majorité des personnes rencontrées ne connaît pas les critères de priorisation. Si les demandeurs peuvent parfois savoir par l'intermédiaire d'un assistant social qu'une de ces caractéristiques permet de prioriser leur dossier, ils ne connaissent bien souvent pas la raison de cette priorisation. Leur connaissance est somme toute partielle.

Le Droit opposable au logement peut être engagé, il existe dans la plupart des représentations mentales néanmoins, ses enjeux ne sont pas toujours bien compris. Quelques exceptions, comme Jean et Assia qui n'étaient ainsi pas au courant, alors que selon la description de leur situation, ils auraient dû être reconnus comme DALO.

Les personnes relevant des critères de handicap, (Hélène, Sophie et Anna, qui sont toutes les trois également DALO) font part de leur incompréhension de ne pas être considérées, selon elles, parmi les prioritaires. Leurs dossiers sont pourtant priorités, mais le manque de communication des services sociaux et l'absence de résultat leur font penser que ce critère n'a aucune influence sur l'évolution de leur dossier.

La nécessité de l'élargissement de la zone de choix dans les dossiers de candidatures n'est elle aussi pas toujours comprise. Il ne s'agit cependant pas d'un critère de priorisation à proprement parler, en revanche, une possibilité de maximiser les chances de succès d'un dossier.

Les attributions de logements sociaux connaissent une crise de légitimité : des critères existent, mais ils ne sont pas compris par les demandeurs. L'efficacité du logement social en tant qu'outil de justice sociale est remise en cause. Cela aboutit à des craintes, comme celles exprimées par Justine, le fonctionnement est considéré trop complexe et opaque : « *J'avais l'impression d'être dans un univers kafkaïen au milieu de millions de demandes.* »

Face à cette complexité, les demandeurs mettent en place de multiples stratégies pour parvenir à obtenir un logement social. Selon les assistants sociaux rencontrés, cette complexité des démarches à mettre en œuvre témoigne de la tension régnant sur le secteur. Elle est source de confusion, d'opacité et souvent d'inefficacité.

L'incrédulité face aux succès de dossiers similaires

Lorsqu'un ménage qui attend depuis plusieurs années l'obtention d'un logement social et constate que des proches ont réussi à en obtenir un alors que leur situation présente des caractéristiques similaires à la leur, l'incrédulité et la résignation l'emportent sur les espoirs de succès. Les explications rationnelles (demande plus adaptée, temps d'attente supérieur, difficultés spécifiques) sont balayées par la certitude que ceux qui parviennent à obtenir un logement ont bénéficié de passe-droits. Bien qu'ils ne soient pas clairement identifiés, les critères de priorisation dont ces personnes ont a priori pu bénéficier, sont considérés comme injustes.

Hélène a été très surprise qu'une de ses voisines obtienne un logement social : « *Un beau jour, je la vois, elle déménage. J'ai dit c'est pas possible où elle va ? J'ai eu peur, même. J'ai dit mais qu'est-ce qui se passe et tout ça, c'était ma copine. Elle me dit on déménage. Mais j'ai dit où ? dans la rue X juste à côté. J'ai dit comment ? On a fait le dossier ensemble à la Mairie ! En même temps ! Comment ça se fait ? Elle, elle a trouvé une maison de 80 m² madame, avec un petit balcon, au 2^e étage. [...]* Comment ça se fait elle a trouvé elle ? Vous pensez qu'elle a trouvé honnêtement comme nous on

veut ? Moi je vous dis non. [...] Comment ça se fait elle, elle a touché, elle a pris une jolie maison comme ça ? Je suis pas jalouse mais moi c'est... le pas être juste, ça me fait trop mal. [...] Voilà alors je me dis pourquoi nous comme ça, et pourquoi les autres comme ça ? [...] J'ai entendu beaucoup de cas comme ça. »

Les mères isolées : l'unique critère qui ferait consensus

La priorisation n'est jugée légitime que lorsqu'elle concerne les cas extrêmes. Dans ce cadre, être une mère isolée constitue l'un des seuls critères qui fasse consensus, voire même est désigné comme une priorité absolue, parmi les personnes rencontrées.

Mehdi, pourtant très remonté contre les allocataires du RSA qui selon lui sont les seuls à profiter du logement social, accepte en revanche, que les mères célibataires soient prioritaires : « *Moi je vous ai dit hein, le seul critère que j'approuve et que je suis d'accord à 100 %, c'est les femmes isolées avec leur enfant. Y'a aucun problème. Ça je comprends, y'a pas de soucis. »*

4.2.3. L'opacité risque de décrédibiliser le logement en tant qu'outil de justice sociale

Un sentiment d'injustice

Aux yeux de nombreuses personnes, l'opacité des critères d'attribution confère donc un caractère injuste au logement social. C'est davantage la méthode que la qualité du service offert par les bailleurs sociaux qui est dénoncée.

Judith, malgré les multiples courriers adressés à son bailleur social, n'a jamais reçu de réponses à ses demandes : « *Il ne se passe rien. Tout le monde s'en fout. »* Eliane dénonce elle aussi le manque de reconnaissance de ses difficultés : « *On se moque de moi. »* Pour l'un des professionnels rencontrés, ce « *fonctionnement exacerbe leur sentiment d'injustice »*.

Ce sentiment d'injustice peut aller jusqu'à l'exaspération et la colère. La violence, qu'elle soit verbale ou physique, est la plupart du temps contenue mais menace à chaque instant de s'exprimer. Si Mehdi a principalement exprimé sa virulence à travers ses discours, celle de Juliette a failli s'extérioriser physiquement. Elle confie en effet avoir presque voulu en venir aux mains avec l'assistante sociale qui lui annonçait qu'elle ne la relogerait jamais : « *Je me suis dit... quand est-ce que je la frappe ? »*

Une communication minimale par les professionnels du logement

L'opacité des attributions est amplifiée par la communication minimale de certains professionnels du logement. Bien que ceux-ci utilisent des critères pour prioriser les dossiers, ils refusent en effet systématiquement de les communiquer.

Les collecteurs d'Action logement rencontrés préfèrent ainsi vaguement affirmer que « *l'empathie est fondamentale dans ce métier »*. Ils confient pourtant utiliser des « *outils informatiques »* construits pour « *déverser tout et extraire »* les dossiers. Les critères utilisés par ces logiciels n'ont pas été explicités. Il apparaît qu'ils ne sont en tout cas ni publics, ni légalisés. Une professionnelle ira jusqu'à nous dire : « *Nous avons des critères, mais je ne vous les dirai pas. »* Elle craignait principalement que les syndicats s'en prennent à eux à partir du moment où ils prendraient connaissance de ce système.

Les assistants sociaux rencontrés assument pour la plupart d'établir une hiérarchie entre les dossiers de demandeurs : « *On hiérarchise en permanence notre fichier d'attentes »*, certains à l'aide d'un classement avec les lettres A, B, et C. Les critères ne sont donc pas objectifs et publics, mais subjectifs et opaques aux yeux des demandeurs.

Parmi les professionnels rencontrés, seuls les pompiers assument la pratique de scoring dans leurs attributions. Ils continuent dans cette logique pour la gestion des dossiers, en effet, un suivi est établi entre la surface du logement et le nombre d'occupant. En situation de sous-occupation avérée, il peut être demandé aux pompiers occupant de changer de logement. Bernadette, épouse d'un garde républicain, a également évoqué les critères en vigueur dans leur corps et expliqué

l'importance du grade par rapport à la taille du logement octroyé au sein de la Garde républicaine : plus on est gradé, plus le logement est grand.

Certaines règles commencent également à être édictées par les assistants sociaux : « *Une personne qui a refusé 3 logements dans son périmètre d'attribution est bloquée par la suite.* » Certains collecteurs expliquent à leurs salariés qu'ils présentent jusqu'à trois candidats pour un seul logement afin de renforcer la concurrence. Au sein d'une des entreprises de l'enquête, une charte explicitant les règles de gestion des dossiers doit même être signée par ceux qui souhaitent candidater à un logement social.

Réintroduire l'idée de justice sociale dans les attributions

La justice sociale est un des objectifs attribués par le président de la République M. Hollande au premier ministre M. Valls²⁷. Selon le président, le gouvernement doit agir pour être « *plus juste et plus efficace* ».

Réintroduire l'idée de justice sociale dans les attributions de logements sociaux s'inscrit pleinement dans cette logique. Face aux perceptions déformées du fonctionnement des attributions, une solution peut consister à rendre visible les critères d'attribution et leurs poids réels dans la priorisation des dossiers. Plus généralement, une meilleure information du public est nécessaire pour préserver la contribution du logement social à une meilleure justice sociale.

4.3. Les stratégies pour pallier ces asymétries d'information

4.3.1. Une plus grande confiance dans les interlocuteurs professionnels que dans les institutions publiques

En l'absence d'interlocuteur, les institutions publiques sont jugées défaillantes

L'action des pouvoirs publics en matière de logement est critiquée pas les ménages. Face aux difficultés du secteur public à organiser des attributions considérées comme justes par les demandeurs, certains ménages vont jusqu'à croire que la corruption est nécessaire pour obtenir un logement. Si tous n'adoptent pas des positions aussi extrêmes, la plupart sont surtout résignés

Si le milieu professionnel ne structure pas directement la perception des conditions et des attentes en matière de logement, il peut constituer le centre de gravité de la recherche d'un logement et ainsi compenser l'incapacité des institutions publiques à apporter des réponses aux requêtes des demandeurs.

Les travailleurs reçoivent en effet, les conseils de leurs collègues et de toutes les institutions d'assistance sociale au sein des entreprises. Ces conseils leur permettent de combler leur déficit d'information et d'ainsi renforcer leurs chances d'effectuer des demandes de logement en adéquation avec les caractéristiques de leur dossier.

Le mécanisme d'Action logement est porteur d'espoirs pour les salariés

Les demandeurs croient davantage en leurs chances d'obtenir un logement via Action logement que par l'intermédiaire des institutions publiques. Cela peut même aller jusqu'à l'excès : de nombreux salariés sont persuadés qu'il existe « *une manne* » dans le logement social dès lors qu'ils intègrent une entreprise, même s'il s'agit selon les collecteurs rencontrés d'une « *légende urbaine* ». Manuel est de ceux qui pensent qu'ils ont plus de chances d'obtenir un logement social via Action logement : « *C'est ce qu'on m'a toujours dit. Vous verrez, au bout de six mois vous aurez un logement.* »

Le logement social constitue dans le cadre de la crise du logement en Ile-de-France une vitrine sociale positive pour l'entreprise. Cela explique en grande partie l'investissement constant, voire croissant, de nombreuses d'entre elles sur le sujet.

27 – Le Monde, Hollande nomme Valls à la tête d'un « gouvernement de combat », 31/03/2014.

Les professionnels jugent par ailleurs la gestion du mécanisme d'Action logement plus souple et donc plus efficace. Un des assistants sociaux rencontrés utilise cette liberté en n'effectuant les versements aux collecteurs que sous condition de résultats, c'est-à-dire en fonction du volume de visites effectuées. Cette dernière idée a d'ailleurs été jugée particulièrement favorablement par les autres participants.

Cependant, la position au sein de l'entreprise peut jouer un rôle déterminant pour maximiser ses chances de trouver un logement social.

La problématique de l'ancienneté au sein de l'entreprise comme critère de priorisation

Les critères d'ancienneté et les types de contrat déterminent les possibilités d'accès au logement social au sein des entreprises, alors même que 75 % des embauches actuelles correspondent à des CDD, de l'intérim ou des stages. Cela apparaît comme étant particulièrement handicapant pour les jeunes, sachant que les objectifs des collecteurs en matière de justice sociale dans l'accès au logement ne sont souvent pas atteints.

L'un des professionnels rencontrés au cours de l'enquête confirme l'importance de l'ancienneté pour pouvoir candidater à l'obtention d'un logement social : « *La politique logement [de notre entreprise] c'est cette règle d'ancienneté. Il faut quand même avoir au moins un an d'ancienneté pour pouvoir bénéficier d'un logement. [...] Au bout d'un an d'ancienneté, ils déposent le dossier à la date anniversaire. [...] On sent que c'est noté en rouge. Oui ils attendent ce logement avec impatience, vraiment.* » L'importance de cette date anniversaire a également été citée par des ménages, notamment Juliette : « *Tous les ans à ne pas oublier la date d'anniversaire ! [...] Parce qu'autrement tu reviens à zéro.* » Manuel, qui est arrivé il y a moins d'un an au sein de son entreprise, est confronté à ce problème : il doit lui aussi attendre la date anniversaire de son entrée dans l'entreprise.

Suite à une concertation entre collecteurs qui a eu lieu au début de l'année 2013, il a été décidé que l'ancienneté devait moins compter pour accéder à un logement social. La priorité doit plutôt être donnée au relogement des jeunes et des personnes dont les contraintes de mobilité sont difficilement soutenables. La Poste tente également d'y remédier à travers l'accord syndical du 07 avril 2014 : les aides financières au logement bénéficient désormais aussi aux postiers débutants.

Le rôle central des assistants sociaux dans les politiques de logement des entreprises

Les assistants sociaux remplissent désormais un rôle central dans la recherche d'un logement social. Ce sont eux qui recueillent les doléances, mais bien souvent aussi ceux qui gèrent les demandes et transmettent les dossiers aux collecteurs. Leur formation dans ce domaine est à cet égard insuffisante : ils sont souvent débordés.

Le logement social occupe une part de plus en plus importante de l'activité des assistants sociaux. Cette évolution a eu pour effet d'orienter de plus en plus leur temps de travail vers la gestion du logement des travailleurs dont ils s'occupent : « *Le logement est notre problématique principale [...] Cela occupe plus de 50 % de notre activité.* » Leur métier est de plus en plus tourné vers l'aide à la recherche de logements pour les travailleurs : « *Nous faisons de plus en plus un travail de conseil pour les choix des candidats.* » Cette situation est constatée par l'ensemble des participants, qui la déplore : « *Nous ne souhaitons pas être des agents immobiliers ! [...] Nous n'avons pas envie de faire les flics.* » L'acquisition d'une véritable autonomie pour les bénéficiaires, qui constitue l'une des missions principales des assistants sociaux, est ainsi rendue plus difficile.

La situation est telle qu'au sein d'une des entreprises représentées lors de la réunion, un assistant a dû être recruté pour s'occuper exclusivement de la question du logement. Un des assistants sociaux juge qu'il ne parvient désormais qu'à traiter l'urgence sociale et plus la « *relative urgence sociale* ».

4.3.2. Les stratégies d'optimisation

Face aux difficultés liées à la crise du logement en Ile-de-France, les ménages tentent d'optimiser leurs choix stratégiques en matière de logement dans un environnement de plus en plus concurrentiel. Être locataire dans un logement social peut dans ce cadre constituer un avantage considérable en termes de qualité de vie par rapport aux autres ménages.

Le logement social, une rente de situation

De nombreux ménages jugent l'acquisition d'une résidence secondaire aussi importante que celle d'un logement correct en Ile-de-France. Si la plupart n'ont pas les moyens d'acquérir une résidence secondaire en raison des prix élevés de l'immobilier, l'obtention d'un logement social peut constituer l'occasion de réaliser leur rêve.

Parmi les locataires du parc social, certains utilisent en effet le logement social qu'ils occupent comme un moyen de réaliser de substantielles économies de loyer dans le but d'épargner et d'investir dans une résidence secondaire. C'est le cas de Camilia, qui a acheté une maison avec son mari dans son pays d'origine où elle compte résider après son départ à la retraite. Bernadette a quant à elle pu acquérir une maison de campagne grâce au logement de fonction de son mari, qui lui permet de n'avoir aucun loyer à payer.

La location à un tiers, un phénomène qui se développe

Alors que le phénomène de la location d'un logement social à un tiers semble se développer, rares sont les personnes interrogées à en faire état, qu'il s'agisse de le dénoncer ou de le justifier. Toutefois, ce phénomène se développe et pose de nouvelles questions par rapport à l'enjeu du maintien dans les lieux.

Marie constitue un symbole de ces stratégies d'optimisation : elle vit « en colocation » avec sa sœur dans le logement social de leur mère, alors que celle-ci est partie vivre chez son compagnon : « *Donc en fait, elle a quelqu'un dans sa vie, mon beau-père. Mon beau-père, lui il a un appartement [...] donc lui est propriétaire [...] en fait ma mère était entre deux eaux, c'est-à-dire qu'elle habitait ici et elle habitait aussi chez mon beau-père. [...] Donc ma mère, bon voilà elle est allée habiter [chez le beau-père].* »

Les bailleurs sociaux « *ont très bien compris que... on voulait garder cet appartement là parce que ma mère allait peut-être partir. Enfin c'est pour ça aussi, Y'a tellement de gens qui font ça, c'est même la personne avec qui j'ai fait mon dossier HLM, qui m'a dit « faites ça ! Devenez cobailleur, pour après que votre mère s'enlève » et que moi je devienne bailleur principal. Pour garder le logement, après faire un échange etc.* » Les bailleurs sociaux n'ont donc pas accepté l'évolution de leur statut de locataire.

Marie et sa sœur se savent expulsables d'un moment à l'autre, mais elles ne voient pas d'autre choix que de rester dans ce logement : « *Mais bien sûr mais y'a tellement de gens qui font ça ! C'est pas possible de trouver un logement. C'est pas possible à l'époque actuelle ! Mais moi avec mon salaire mais jamais je ne trouverai rien ! Je pourrai jamais habiter toute seule. Jamais.* » Ce choix a cependant des conséquences : Marie ne peut effectuer de demande de logement social parce que sa mère a initialement obtenu ce logement « grâce » à la présence de ses deux filles, qui l'a rendue prioritaire au moment du divorce.

4.3.3. La débrouille et le bricolage pour correspondre aux critères de sélection

Se précariser pour mieux correspondre à des critères de priorisation imaginés

Le choix de la précarité pour augmenter ses chances d'obtenir un logement social se développe. Cette stratégie descendante est la conséquence d'une représentation biaisée du fonctionnement des attributions de logements sociaux. Les assistants sociaux ont confirmé l'ampleur croissante de ce phénomène : « *Le logement représente un tel poids, un tel enjeu, que les agents viennent vers nous avec des stratégies de plus en plus élaborées. [...] Comme ils savent que tout est sur critères sociaux, ils en rajoutent.* »

Le statut d'hébergé est considéré comme un avantage dans le cadre de la sélection des dossiers. Clémence a ainsi organisé sa démarche de logement social autour de cette idée : « *Je vivais un peu à droite, à gauche, parce que je me disais que si je louais, de toute façon, quelque chose, je serai pas prioritaire donc j'avais fait le choix de me dire je le tente comme ça.* » Elle justifie son raisonnement par le fait qu'elle pense ne jamais obtenir un logement social si sa situation réelle est prise en compte : « *Je sais que je suis pas prioritaire, que je suis pas malheureuse, que voilà je demande un deux-pièces ou un grand studio alors que je pourrais aussi demander un 10 m².* »

Sophie pense elle aussi qu'être hébergée lui permettra d'obtenir plus facilement un logement social. Sa situation diffère cependant de celle de Clémence, car sa situation de sans domicile fixe n'est pas provoquée. Prudence pense également que sa situation précaire (elle vit à l'hôtel avec ses deux enfants) va nécessairement l'aider à obtenir un logement social plus rapidement.

La précarisation ne passe pas nécessairement par l'hébergement chez des tiers. Elle peut prendre une forme plus militante à travers l'occupation d'immeubles actuellement inoccupés. C'est notamment le cas de connaissances de Georges : « *Certains ont squatté pour être relogés. [...] Certains ont été amenés à aller casser des portes, dans des immeubles qui ne sont pas occupés. Et qui ont squatté, avec leur femme, leurs enfants. Et comme ça ils ont été relogés vite fait !* »

L'utilisation des réseaux

Les maires jouent un rôle considérable dans les attributions de logements sociaux. Les demandeurs l'ont pour beaucoup bien compris et tentent de les utiliser pour obtenir plus facilement un logement social en adéquation avec leurs exigences, notamment en termes de localisation géographique.

C'est notamment le cas de Nathalie, qui a pu obtenir un grand logement social situé en plein cœur de Paris – dans le quartier où elle vivait avant son divorce – grâce à l'initiative d'amies qui ont entamé des démarches et demander une aide spécifique à la maire de l'arrondissement. Les attributions de logements sociaux deviennent dans ce cadre plus une arme électorale qu'un instrument de justice sociale.

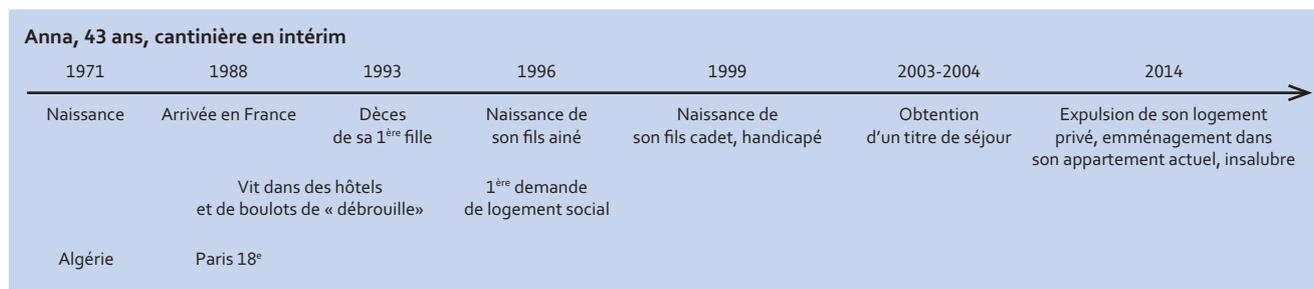
5. Annexes

5.1. Ménages rencontrés

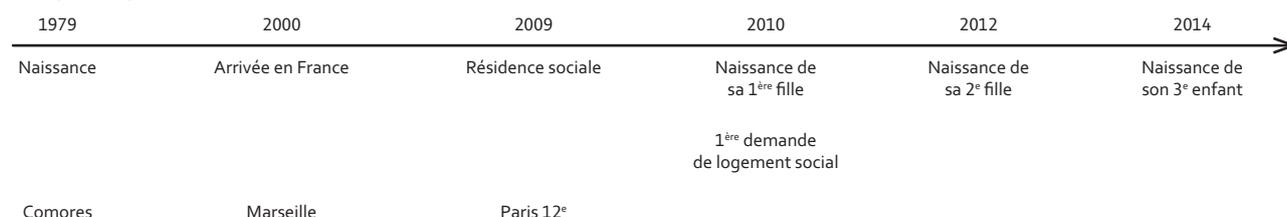
Personnes rencontrées	Sexe	Âge	Situation matrimoniale/enfants	Lieu de résidence	Type de logement	Surface / occupants
Justine	F	42 ans	Séparée / 2 enfants	Paris 18 ^e	Locataire dans le privé	38 m ² / 3 personnes
Ulrich	H	52 ans	Divorcé, en concubinage / 3 enfants	Pantin	Locataire dans le privé	Spacieux / 2 personnes
Benoît	H	38 ans	En concubinage / 1 enfant	Houilles	Locataire dans le privé	65 m ² / 3 personnes
Augustine	F	53 ans	Divorcée / 4 enfants	Paris 10 ^e	Logement de fonction	60 m ² / 6 personnes
Marina	F	55 ans	Séparée / 2 enfants	Paris 10 ^e	Logement social	F3
Odile	F	54 ans	Mariée	Pont-Sainte-Maxence (Oise)	Propriétaire	Maison
Camilia	F	45 ans	Mariée / 3 enfants	Créteil	Logement social	F3 / 5 personnes
Nadia	F	45 ans	Mariée / 3 enfants	Villiers-le-Bel	Propriétaire	Maison / 5 personnes
Bernadette	F	45 ans	Mariée / 2 enfants	Paris 4 ^e	Logement de fonction du mari	105 m ² / 4 personnes
Ahmed	H	40 ans	Divorcé / 1 enfant	Pantin	Hébergé	F2 / 3 personnes
Nathalie	F	40 ans	Divorcée / 3 enfants	Paris 4 ^e	Logement social	76 m ² / 4 personnes
Mehdi	H	30 ans	Célibataire	Clamart	Logement social de sa mère	2 personnes
Thomas	H	33 ans	Marié	Combs-la-Ville	Propriétaire	Maison individuelle
Paul	H	36 ans	Célibataire	Villejuif	Propriétaire	80 m ² / 2 personnes
Louise	F	30 ans	Célibataire	Créteil	Propriétaire	Studio / 1 personne
Juliette	F	40 ans	Célibataire	Alfortville	Logement social	35 m ² / 1 personne
Clémence	F	29 ans	Célibataire	Montreuil	Colocation	
Marie	F	21 ans	Célibataire	Achères-ville	Logement social de sa mère	70 m ² / 2 personnes
Manuel	H	36 ans	Marié	Paris 15 ^e	Locataire dans le privé	11 m ² / 2 personnes
Anna	F	43 ans	Séparée / 2 enfants	Paris 18 ^e	Logement social	28 m ² / 3 personnes (insalubre)
Helena	F	61 ans	Mariée / 3 enfants	Paris 3 ^e	Locataire dans le privé	46 m ² / 5 personnes
Georges	H	35 ans	Marié / 1 enfant	Paris 12 ^e	Locataire dans le privé	23 m ² / 1 personne (en attente de 2 autres)
Eliane	F	45 ans	Célibataire / 1 enfant	Paris 12 ^e	Foyer de migrants	25 m ² / 2 personnes
Josefa	F	69 ans	Veuve / 1 enfant	Paris 17 ^e	Logement de fonction	30 m ² / 1 personnes
Leila	F	45 ans	Divorcée	Paris 17 ^e	Locataire dans le privé	12 m ² / 1 personnes
Sophie	F	30 ans	Célibataire	SDF (hébergée à Clichy-sous-Bois)	SDF (hébergée)	Trop petit
Judith	F	43 ans	Séparée	Paris 18 ^e	Logement social	36 m ² / 1 personne
Jean	H	50 ans	Divorcé, remarié à Assia / 5 enfants	Paris 12 ^e	Résidence sociale	30 m ² / 5 personnes
Assia	F	35 ans	Mariée à Jean / 3 enfants	Paris 12 ^e	Résidence sociale	30 m ² / 5 personnes
Clotilde	F	43 ans	Mariée / 2 enfants	Saint-Denis	Hôtel	19 m ² / 4 personnes
Romuald	H	29 ans	Célibataire (mariage en 2015)	Paris 20 ^e	Locataire dans le privé	22 m ² / 1 personne (+ son frère temporairement)
Prudence	F	38 ans	Séparée / 2 enfants	Paris 18 ^e	Hôtel	Une chambre / 3 personnes
Maurice	H	35 ans	Divorcé / 3 enfants	Paris 20 ^e	Locataire dans le privé	17 m ² / 1 personne
Germain et Céline	H&F	45 ans	Mariés / 3 enfants	Créteil	Logement social	5 personnes
Audrey	F	40 ans	Séparée / 2 enfants	Créteil	Locataire dans le privé	3 personnes

Appréciation de la situation de logement	Type et ancienneté de la demande de logement social	Métier	Mobilité logement/travail	Horaires décalés (embauche avant 8h, débauche après 20h, travail de nuit)
Mitigée	Aucune	Institutrice	20 min (métro)	Non
Mitigé	Aucune	Retraité électricien RATP	0 min	Oui
Mitigée	Aucune	Policier	1 heure (RER + métro)	Oui
Satisfaite (mais obligée de partir à sa retraite)	Commune / 2 ans (avait fait une première demande auparavant)	Gardiennne d'école	0 min	Non
Déterminée à partir	Commune / 2 ans (relogement)	Atsem	10 min (à pied)	Oui
Satisfaite	Aucune	Atsem	1 heure et demie (train)	Oui
Satisfaite	Commune (a abouti)	Cantinière	35 min (métro)	Oui
Résignée	Commune / 1 an (abandonnée)	Cantinière	1h (RER + marche)	Oui
Satisfaite	Aucune	Assistante maternelle	0 min	Non
Urgence	Commune, Action logement / 2 ans	Eboueur	15 min (covoiturage)	Oui
Satisfaite	Commune / 3 ans (a abouti)	Assistante maternelle	0 min	Non
Urgence	Commune / 5 ans	Electricien / réseau eau	1 h à 2 h (voiture, selon bouchons)	Oui (occasionnels)
Satisfait	Aucune	Egoutier	1 h (voiture)	Oui
Satisfait	Aucune	Egoutier	10 min (métro)	Oui
Satisfaite	Aucune	Infirmière	15 min	Oui
Satisfaite	Commune / 10 ans	Aide-soignante	30 min (à pied)	Oui
Déterminée à partir	Commune / 3 ans	Institutrice (en disponibilité)	25 min (vélo)	Non
Mitigée	Aucune	Monitrice-éducatrice (handicapés mentaux)	1 h (bus + RER)	Oui
Déterminé à partir	Commune / 7 ans	Auxiliaire de vie social	45 min (RER ou métro)	Oui (occasionnels)
Urgence	Commune / 18 ans (avec interruption)	Cantinière en intérim / fait les marchés	Scooter dans l'arrondissement, RER pour l'école de son fils	Oui
Urgence	Commune / 6 ans	Vendeuse dans une épicerie (au chômage)	0 min	Non (mais son frère, oui)
Déterminé à partir	Commune, Action logement / 10 ans	Agent de sécurité incendie	45 min (métro) (taxi de nuit)	Oui
Urgence	Commune, Action logement / 3 ans	Auxiliaire de puériculture / aide-soignante	15 min (bus ou métro)	Oui
Urgence	Commune / 7 ans	Gardiennne d'immeuble / fait des ménages	0 min	Non
Mitigée	Commune / 3 ans	Auxiliaire de vie (personnes âgées)	5 min (à pied)	Non
Urgence	Commune / 2 ans	Aide à la personne + enquêtrice sondages	1 h minimum	Non
Urgence	Commune (renouvellement) / 18 ans	Auxiliaire de puériculture	30 min (ligne 13)	Oui
Urgence	Commune / 4 ans	Eboueur	1 h (métro ou bus de nuit)	Oui
Urgence	Commune / 4 ans	Assistante maternelle	15 min (bus)	Non
Urgence	Commune	Auxiliaire de vie (formation petite enfance)	45 min (métro)	Non
Déterminé à partir	Commune, Action logement / 4 ans	Tourneur fraiseur	1 h (2 métros + bus / ou RER C)	Non
Urgence	Commune / 2 ans	Agent de la mairie / femme de chambre	30 min (ligne 3)	Non
Déterminé à partir	Commune / 4 ans	Agent de nettoyage	Scooter, sinon premier métro	Oui
Satisfaits	Commune	Cuisiniers	Moins d'une heure	Non
Satisfaite	Aucune	Secrétaire	Moins d'une heure	Non

5.2. Frises



Assia, 35 ans, assistante maternelle – Mariée à Jean



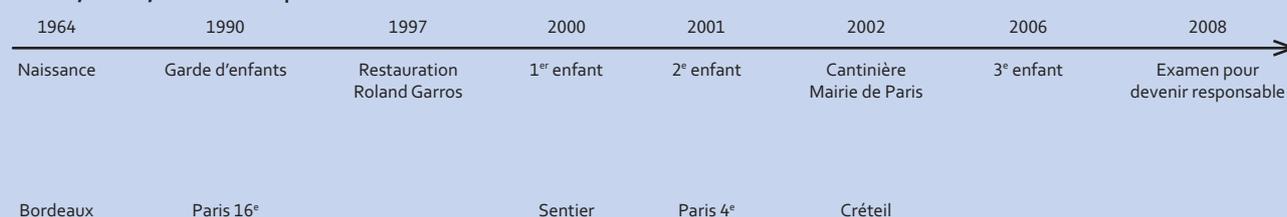
Jean, 50 ans, éboueur – Marié à Assia



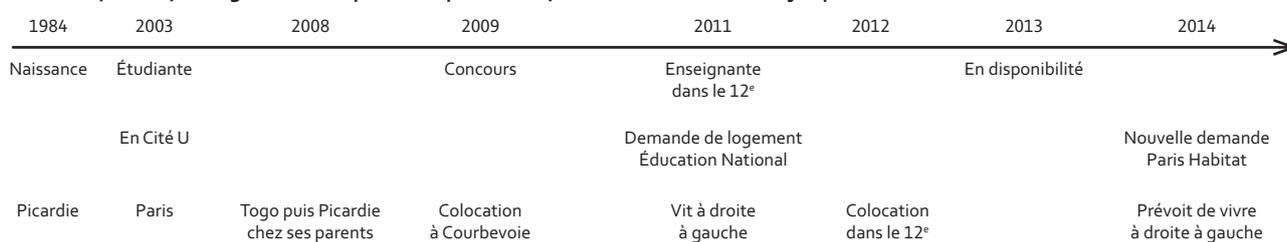
Bernadette, 45 ans, assistante-maternelle – Mariée à un garde républicain



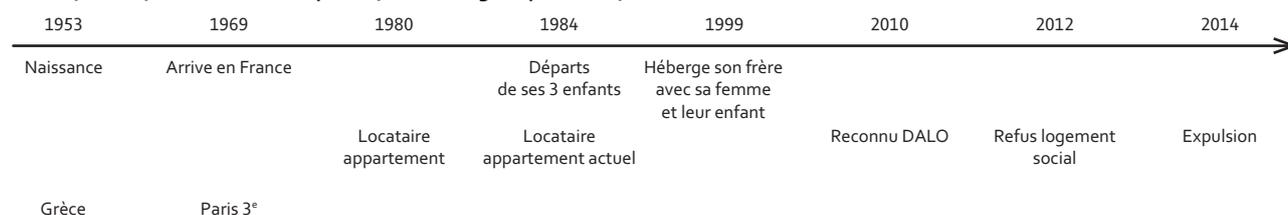
Camilia, 50 ans, cantinière responsable



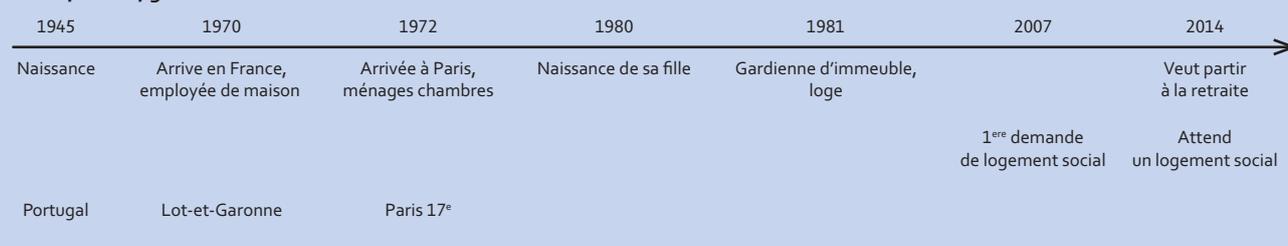
Clémence, 29 ans, enseignante en disponibilité pour un an, célibataire en colocation jusqu'à la fin du mois



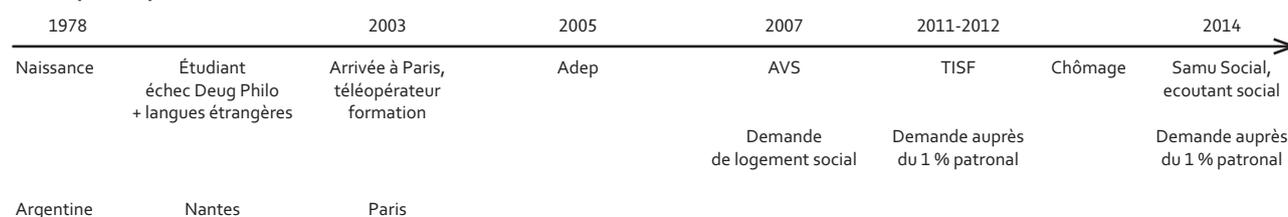
Hélène, 61 ans, ex-vendeuse en épicerie, au chômage depuis 2 ans, à la retraite dans 2 ans



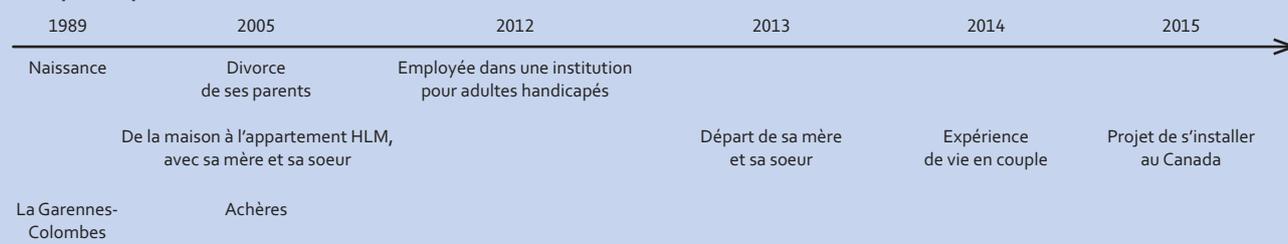
Josefa, 69 ans, gardienne d'immeuble



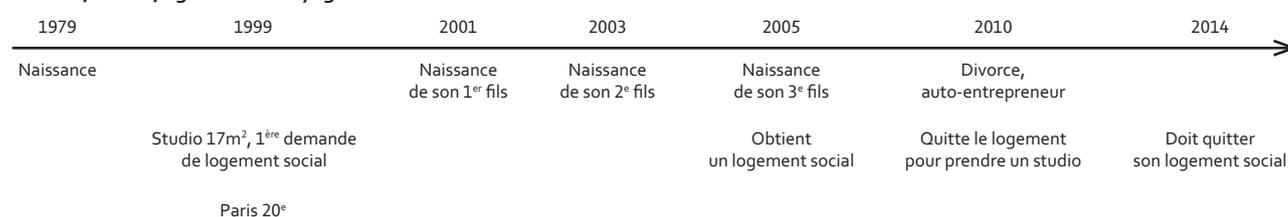
Manuel, 36 ans, écoutant social



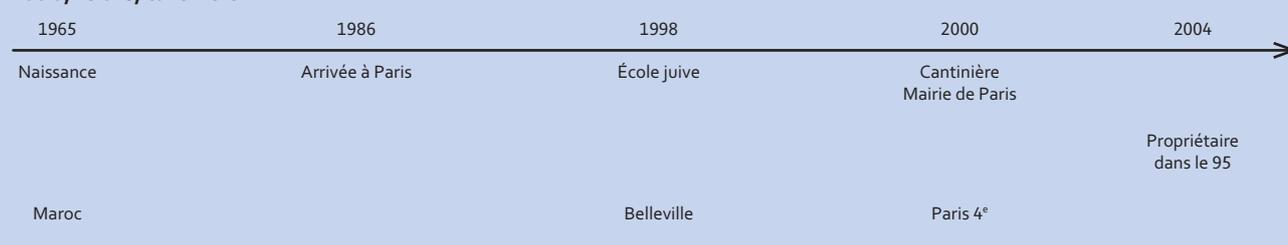
Marie, 25 ans, moniteur – éducateur



Maurice, 35 ans, agent de nettoyage



Nadia, 49 ans, cantinière



Paul, 36 ans, égoutier

	1978	1997	2007	2013
Naissance		Bac STT + 1 mois d'expérience en usine, égoutier Ville de Paris	Arrivée à Paris, chef égoutier	Départ de Paris
			Colocation porte de la Chapelle	Studio Saint-Marcel
		Propriétaire maison, coloc. actuelle et future, achat lié à un projet professionnel		
	Seine-et-Marne	Paris	Paris 5 ^e	Villejuif

Prudence, 38 ans, agent de la mairie, femme de chambre

	1975	2006	2011	2012	2013	Mai 2013
Naissance		Arrivée en France	Naissance de son fils aîné		Naissance de sa fille	
		Hébergée chez une amie compatriote	Vit à l'hôtel	1 ^{ère} demande de logement social		Reconnaissance DALO
					Paris 18 ^e , Château Rouge	
	Cameroun	Paris 12 ^e				

Romuald, 29 ans, tourneur-fraiseur

	1985	2003	2004	2009	2010	2014	2015
Naissance		Arrivée en France, intérimaire usine (93)		Ripper	CDI usine (Gennevilliers)		Mariage
		Hébergée chez sa soeur	Studio (parc privé)		1 ^{ère} demande de logement social et 1 % patronal	Héberge son petit frère	
	Algérie	Paris 19 ^e	Paris 20 ^e				

Sophie, 30 ans, aide à la personne et enquêtrice sondages

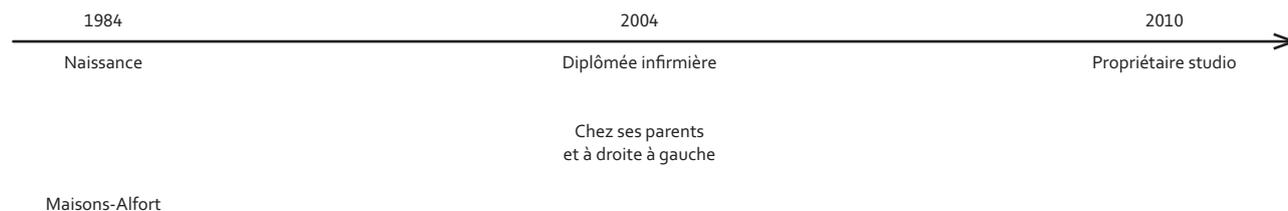
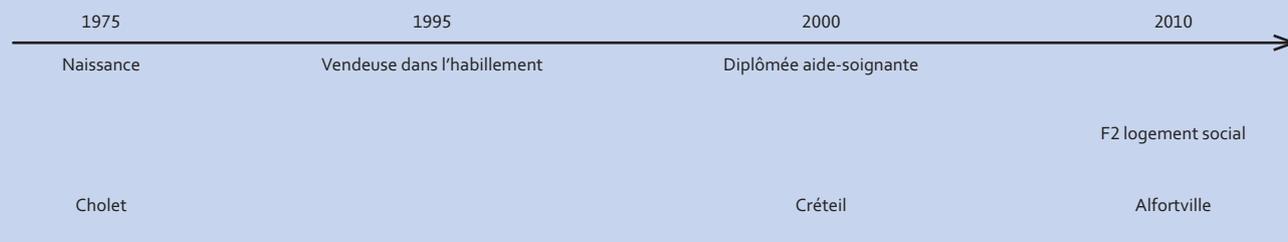
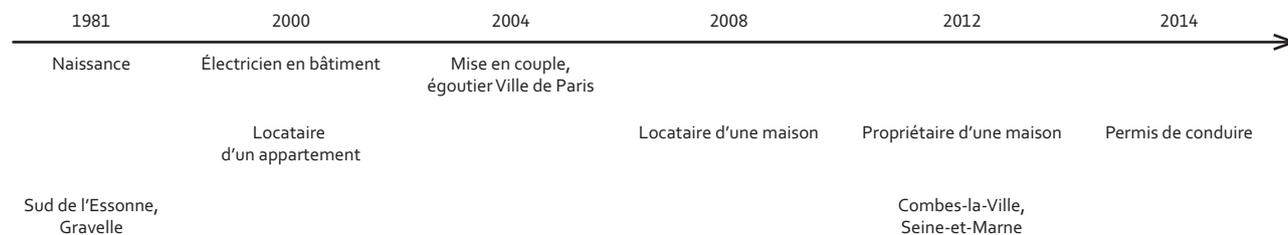
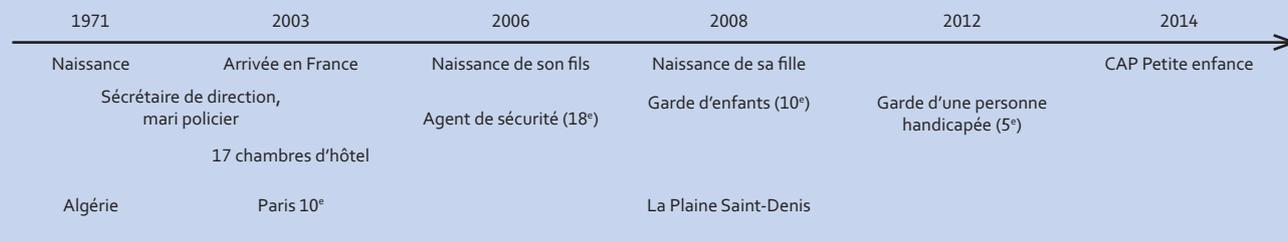
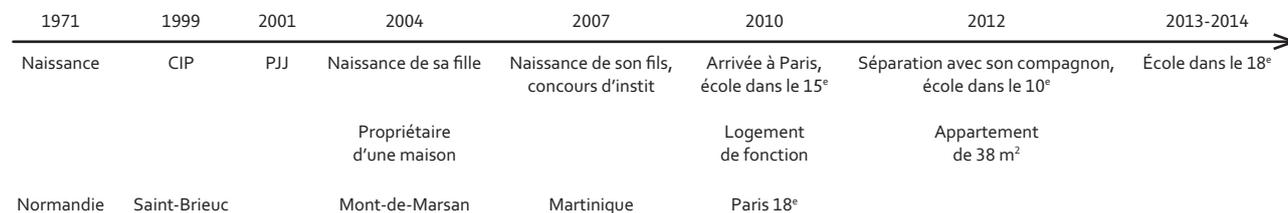
	1984	2009	2012	2014
Naissance		Brouille avec sa famille, RSA	Accident (à son handicap mental vient s'ajouter des problèmes physiques)	CHU Jean Rostand Ivry-sur-Seine
			Studio, 1 ^{ère} demande de logement social	Hébergée chez une amie
	Paris 13 ^e		Clichy-sous-Bois	Clichy-sous-Bois

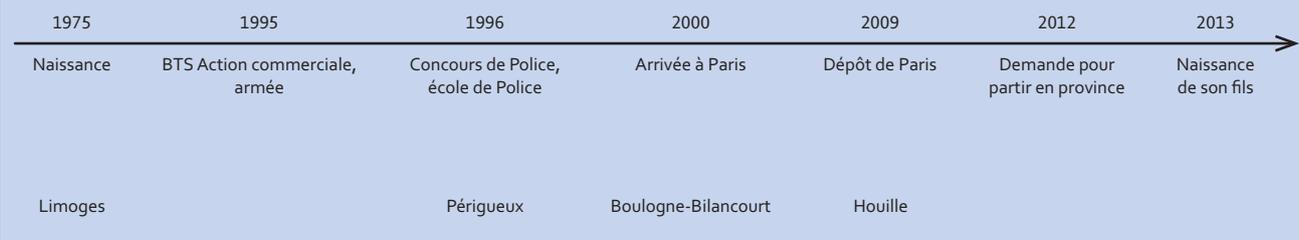
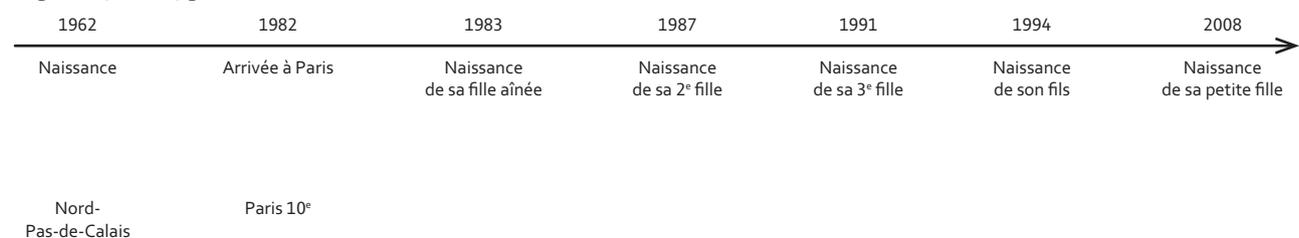
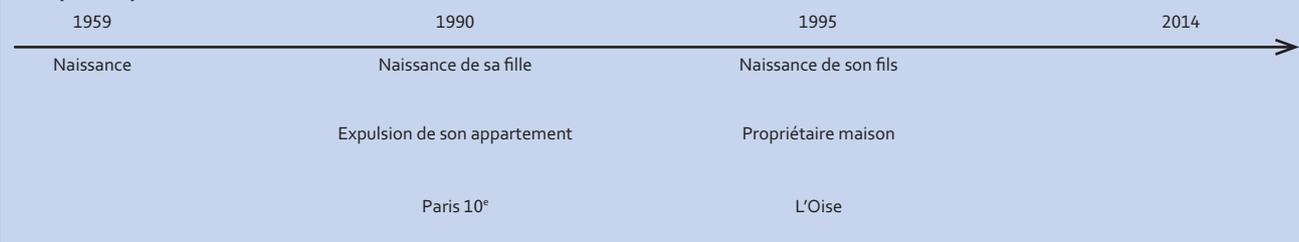
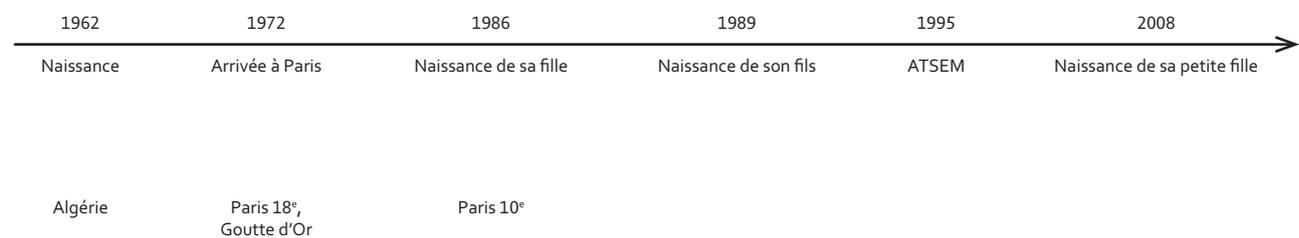
Georges, 35 ans, agent de sécurité incendie

	1979	2001	2004	2012	2014
Naissance		Étudiant en Égypte traduction Français/Arabe	Arrivée à Paris, étudiant en didactique des langues et des cultures, agent de sécurité dans un musée parisien		Mariage en Côte d'Ivoire (sa femme enceinte est en attente de visa)
			Demande auprès du 1 % patronal, puis en 2009 à Paris, vit en couple avec une française qui a deux enfants	Studio (parc privé)	
	Côte-d'Ivoire	Paris	Vitry-sur-Seine	Paris 12 ^e	

Leila, 45 ans, auxiliaire de vie pour personnes âgées

	1969	1992	2000	2001	2005	2006	2010
Naissance		Rencontre son mari	Arrivée en France	Mariage	Divorce	Auxiliaire de vie	Obtient la nationalité française
			Hébergée chez sa nièce	HLM, vit avec sa belle-famille	Hébergée chez sa nièce	Petit studio locatif privé seule	1 ^{ère} demande de logement social
	Maroc	Fréquents voyages en France	Paris 18 ^e	Pierrefitte (93)	Paris 18 ^e	Paris 17 ^e	

Louise, 30 ans, infirmière**Juliette, 40 ans, aide-soignante****Thomas, 33 ans, égoutier****Clotilde, 43 ans, auxiliaire de vie (en formation petite enfance)****Justine, 42 ans, institutrice****Ulrich, 52 ans, retraité (électricien RATP)**

Benoît, 38 ans, policier**Augustine, 52 ans, gardienne d'école****Odile, 54 ans, ATSEM****Marina, 51 ans, ATSEM**

Les « travailleurs clés » à la Française ?

Étape 2 : Analyse qualitative

La Direction Régionale Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement d'Île de France, DRIHL Île de France, a confié à l'Atelier parisien d'urbanisme, une mission de réflexion afin d'élaborer une approche francilienne de la notion des « travailleurs clés » et parvenir à des propositions en matière de politiques du logement. Est-il pertinent de favoriser l'accès au logement de personnes exerçant des fonctions particulières dans l'objectif d'atténuer les effets négatifs de la crise du logement sur le fonctionnement de la métropole et son économie ?

Le présent rapport, réalisé dans le cadre de la seconde phase de l'étude, apporte un éclairage qualitatif sur la question des travailleurs clés.

Cette démarche qualitative s'inscrit en complément de l'analyse quantitative afin de fournir des éléments « invisibles » et alimenter la réflexion qui servira de socle aux recommandations.

En allant directement, recueillir les récits et les avis de ménages franciliens considérés comme exerçant une profession dite « clé » ainsi que ceux des professionnels (Drh, assistants sociaux), l'étude met en lumière les principales stratégies déployées par les ménages franciliens lors de mobilités professionnelle, résidentielle et quotidienne.